



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Lusaka (Zambie), 19 - 23 mars 2016



Comité exécutif  
Point 6  
Conseil directeur  
Point 10

EX/273/6a)-R.1  
CL/198/10-R.1  
8 mars 2016

## Résultats financiers de l'exercice 2015

### Rapport financier et états financiers vérifiés

# F

#IPU134

## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>2. Recettes .....</b>	<b>- 4 -</b>
2.1 Contributions des Parlements membres .....	- 4 -
2.2 Contributions volontaires.....	- 4 -
2.3 Contribution du personnel .....	- 4 -
2.4 Rendement des placements et recettes diverses .....	- 4 -
<b>3. Dépenses .....</b>	<b>- 5 -</b>
3.1 Objectif stratégique 1 : Meilleur fonctionnement des parlements .....	- 5 -
3.2 Objectif stratégique 2 : Promotion de l'égalité hommes-femmes .....	- 5 -
3.3 Objectif stratégique 3 : Promotion des droits de l'homme .....	- 5 -
3.4 Objectif stratégique 4 : Dimension parlementaire des travaux des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales.....	- 5 -
3.5 Objectif stratégique 5 : Objectifs internationaux en matière de développement .....	- 5 -
3.6 Objectif stratégique 6 : Consolidation de la paix.....	- 5 -
3.7 Objectif stratégique 7 : Relations avec les Membres.....	- 6 -
3.8 Objectif stratégique 8 : Communication .....	- 6 -
3.9 Objectif stratégique 9 : Gestion et gouvernance .....	- 6 -
<b>4. Analyse des dépenses en fonction du genre .....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>5. Dépenses d'investissement.....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel .....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>7. Recommandations.....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>8. Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers .....</b>	<b>- 9 -</b>
<b>9. Avis du Vérificateur extérieur .....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>10. Etat de la situation financière .....</b>	<b>- 12 -</b>
<b>11. Etat des résultats financiers .....</b>	<b>- 12 -</b>
<b>12. Etat des variations de l'actif net.....</b>	<b>- 13 -</b>
<b>13. Etat des flux de trésorerie.....</b>	<b>- 14 -</b>
<b>14. Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs .....</b>	<b>- 15 -</b>
Note 1 Nature de l'Organisation .....	- 16 -
Note 2 Pratique comptable et base de présentation .....	- 17 -
Note 3 Liquidités et équivalents .....	- 21 -
Note 4 Sommes à recevoir .....	- 22 -
Note 5 Placements .....	- 25 -
Note 6 Autres actifs courants .....	- 26 -
Note 7 Bien immobilier, installations et matériel.....	- 27 -
Note 8 Recettes comptabilisées d'avance .....	- 28 -
Note 9 Emprunt .....	- 29 -
Note 10 Sommes exigibles au bénéfice des employés.....	- 30 -
Note 11 Baux.....	- 33 -
Note 12 Réserves.....	- 34 -
Note 13 Passif éventuel.....	- 35 -
Note 14 Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers .....	- 36 -
Note 15 Transactions entre parties liées .....	- 38 -
Note 16 Information sectorielle.....	- 39 -
Note 17 Recettes et dépenses .....	- 40 -
Note 18 Risques financiers.....	- 44 -
<b>Tableau Matriciel .....</b>	<b>- 46 -</b>

## 1. Introduction

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2015 sont, encore une fois, entièrement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils reflètent les changements importants intervenus après 2012 – à savoir la consolidation des comptes de la Caisse de prévoyance fermée dans les comptes de l'UIP, une étude actuarielle détaillée de cette même Caisse de prévoyance, la prise en considération de la juste valeur du bâtiment abritant le Siège à Genève et l'amortissement du prêt sur 50 ans consenti par la Confédération helvétique, en 2003, pour la construction et la rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP.

Les éléments qui figurent dans le Rapport financier de l'UIP proviennent des cinq états financiers vérifiés et leurs notes détaillées. La comparaison de l'exécution du budget par poste de dépenses et par orientation stratégique se trouve dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs et sous la note 16 relative à l'information sectorielle. Les dépenses détaillées par poste se trouvent sous la note 17. Le rapport financier se borne donc à présenter un résumé des informations essentielles, à expliquer les écarts budgétaires et à indiquer où trouver des informations complémentaires dans les états financiers et les notes explicatives.

Le budget de l'exercice 2015 a été établi compte tenu d'une baisse supplémentaire de 3,4 pour cent des contributions des Membres, en plus des importantes compressions budgétaires effectuées en 2012. Les recettes engrangées grâce aux contributions volontaires et les dépenses ont augmenté en 2015, quoique moins que prévu dans les projections. Dans l'ensemble, un excédent de fonctionnement de CHF 22'156 a été constaté par rapport au budget de fonctionnement de l'UIP. Cependant, le climat très difficile des investissements en 2015 a eu des répercussions négatives sur le rendement des placements pour l'UIP elle-même comme pour la Caisse de prévoyance fermée. Compte tenu des ajustements comptables nécessaires au respect des normes IPSAS, comme indiqué dans les états financiers, les actifs nets de l'UIP ont été diminués de CHF (494'596), alors qu'ils avaient augmenté de CHF 643'295 en 2014.

Le Fonds de roulement de l'UIP dépasse encore, nominalement, son niveau cible, soit la moitié du budget annuel de fonctionnement, qui avait été établi par le Comité exécutif en 2006. Cependant, le Fonds de roulement est maintenant composé non seulement de liquidités, d'équivalents et de placements, mais également des ajustements comptables exigés par les normes IPSAS, qui ne sont pas réalisables. La portion en liquidités du Fonds de roulement se situe à présent à 84 pour cent du niveau cible fixé pour 2016. Les liquidités du Fonds au 31 décembre 2015 peuvent être résumées comme suit :

<u>Valeurs au 31.12.2015</u>	<u>CHF</u>
Liquidités, équivalents et placements à leur juste valeur	6'643'5382
Réévaluation du bâtiment du Siège – ajustements IPSAS	1'794'284
Passif de la Caisse de prévoyance fermée – Ajustements IPSAS	(1'179'022)
Amortissement jusqu'en 2052 du prêt de la FIPOI –Ajustements IPSAS	<u>1'327'719</u>
Solde accumulé du Fonds de roulement	<u>8'586'520</u>

On trouvera dans la suite de ce document un récapitulatif des recettes et dépenses de l'UIP en 2015, en particulier là où les montants diffèrent par rapport au budget, conformément aux indications figurant dans l'état V : Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs (page 15).

## 2. Recettes

Les recettes de l'UIP proviennent principalement des contributions de ses Membres ainsi que des contributions volontaires de donateurs et, accessoirement, des intérêts, des placements et d'autres sources, notamment la location des salles de conférence. En 2015, les recettes ont globalement baissé de 7,6 pour cent, s'établissant à CHF 13'154'985. La baisse des contributions des Membres représente CHF 351'000 de la réduction des recettes. Quant à la contribution du personnel, elle a été conforme au budget, et a permis de réaliser une modeste économie (CHF 19'164, soit moins de 2 pour cent). Les intérêts et le rendement des placements ont, cependant, été nettement moins élevés que prévu, d'où une perte de CHF 1'254 plutôt que le gain budgété de CHF 108'000 pour l'UIP, et une perte de CHF 189'051 pour la Caisse de prévoyance fermée.

### 2.1 Contributions des Parlements membres

En 2015, 167 Membres et 10 Membres associés devaient acquitter un total de CHF 10'601'676. A la fin de 2015, toutes les contributions de l'année avaient été encaissées, sauf CHF 462'931, ce qui représente une amélioration de 23 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Quarante-sept Membres et Membres associés étaient débiteurs de contributions mais aucun n'a été suspendu en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Parmi les Membres présentant des arriérés de contributions à la fin de l'exercice, deux risquaient d'être suspendus en vertu de l'Article 5.3 et sept d'être privés de leur droit de vote en vertu de l'Article 5.2.

### 2.2 Contributions volontaires

Le montant des contributions volontaires au budget de 2015 a été fixé sur la base ambitieuse de CHF 3,5 millions, contre CHF 1,5 million inscrit au budget de 2014. En raison de dépenses moins élevées que prévu sur les programmes et de la réduction ou du retard de certaines subventions par rapport aux anticipations, les dépenses effectives de contributions volontaires ont été inférieures de 23 pour cent (CHF 802'845) au montant inscrit au budget.

Début 2015, les annonces des donateurs s'élevaient à CHF 2,2 millions. Pendant l'année, des donateurs se sont engagés fermement à verser à l'UIP un montant supplémentaire de CHF 2,6 millions, assujéti à des conditions particulières énoncées dans les accords. Durant la même période, CHF 2,7 millions ont été dépensés et, à la fin de l'exercice, le solde des fonds promis par les donateurs était de CHF 2,1 millions.

En 2015, le montant total des contributions volontaires recueillies/dépensées s'est élevé à CHF 2'711'755, soit une augmentation de 6 pour cent par rapport à l'exercice 2014.

### 2.3 Contribution du personnel

Six pour cent des recettes prévues au budget proviennent de l'imposition interne des traitements du personnel. Les taux d'imposition de ces traitements sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale sur la base des taux d'imposition moyens en vigueur à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienna. Conformément aux normes IPSAS, l'UIP n'intègre plus la contribution du personnel, ni au titre des recettes ni à celui des dépenses, dans l'état II (état des résultats financiers).

L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser à certains membres du personnel tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. En 2015, une somme de CHF 70'530 a été remboursée à ceux des membres du personnel qui avaient payé des impôts en France.

### 2.4 Rendement des placements et recettes diverses

En 2006, l'UIP a investi une partie de ses ressources dans un fonds commun de placement équilibré en vue d'accroître le rendement du Fonds de roulement par diversification. Or, les rendements des marchés ont été très faibles en 2015. A la clôture de l'exercice, la valeur des placements de l'UIP et de la Caisse de prévoyance accusait une perte en capital de CHF 376'978. Conformément au Règlement financier, cette perte de rendement a été prise en compte dans les recettes générales. Les taux d'intérêt restent bas, voire dans certains cas négatifs, suite aux décisions prises par la Banque nationale suisse en 2015, limitant considérablement la possibilité, pour l'UIP, de générer des rendements avec des placements peu risqués. L'UIP demeure prudente en matière de placements, déposant ses liquidités dans des banques créditées d'un A, voire mieux, par les agences de notation.

### 3. Dépenses

Suite à l'adoption de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 et en conformité avec les normes IPSAS, le budget consolidé 2015 de l'UIP a été, de nouveau, organisé autour des neuf objectifs stratégiques.

Quatre-vingt-deux pour cent du budget de l'UIP vont directement aux activités programmées pour atteindre les objectifs de la Stratégie. Le solde, soit 18 pour cent des dépenses, couvre directement deux types de dépenses, à savoir celles des Services administratifs, qui regroupent les services des finances, de l'administration et des ressources humaines, ainsi que tous les frais relatifs aux locaux, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures du Secrétariat, et les autres charges, notamment les subventions et toutes les dotations aux réserves.

On trouvera des données financières plus précises dans l'état V (état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs) ainsi que dans les informations sectorielles figurant à la note 16. Les résultats obtenus au titre de chaque objectif budgété sont décrits en détail dans le tableau matriciel (p.46) indiquant l'impact, les résultats et les produits des activités menées par l'UIP en 2015.

#### 3.1 Objectif stratégique 1 : Meilleur fonctionnement des parlements

En 2015, le coût des activités destinées à la réalisation de cet objectif s'est élevé à CHF 2'650'422, soit 2 pour cent de plus que le budget global. Les recettes excédentaires provenaient d'un financement extérieur obtenu pour les programmes d'assistance technique.

#### 3.2 Objectif stratégique 2 : Promotion de l'égalité hommes-femmes

Les activités de promotion de l'égalité hommes-femmes ont commencé plus tard que prévu dans l'exercice en raison d'un manque de personnel, le temps qu'un poste nouveau soit pourvu. Le travail préparatoire de recherche ayant été fait, davantage des dépenses y afférentes seront effectuées en 2016. C'est la raison pour laquelle l'objectif en matière d'égalité hommes-femmes est inférieur au budget de 19 pour cent pour l'exercice, avec des dépenses annuelles de CHF 1'216'889.

#### 3.3 Objectif stratégique 3 : Promotion des droits de l'homme

Au total, CHF 1'344'134 ont été dépensés pour les activités de protection des droits de l'homme. Des économies ont été réalisées sur le budget ordinaire, essentiellement grâce à la réduction des frais de voyage.

#### 3.4 Objectif stratégique 4 : Dimension parlementaire des travaux des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales

Cet objectif a été réalisé principalement grâce au travail du Bureau de New York. Le Bureau s'est inscrit exactement dans les limites budgétaires, sauf pour les auditions parlementaires qui ont été reportées à l'exercice suivant. Le budget pour cette manifestation a donc été utilisé en février 2016.

#### 3.5 Objectif stratégique 5 : Objectifs internationaux en matière de développement

Les dépenses au titre de cet objectif ont été inférieures à ce qui avait été anticipé. Les fonds pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé maternelle, néonatale et infantile ne se sont pas matérialisés au niveau prévu, sachant que le financement pour le soutien des ODD est essentiellement attendu pour les prochaines années. Les dépenses nettes se sont établies à CHF 450'634, soit 60 pour cent du budget initial, qui provient principalement de contributions volontaires. Les retards pris dans la signature d'accords avec des parlements bénéficiaires et des donateurs ont contribué à cette sous-utilisation des fonds.

#### 3.6 Objectif stratégique 6 : Consolidation de la paix

Le total des dépenses au titre de cet objectif a été de CHF 70'298. Un budget beaucoup plus important avait été établi à l'origine, dans l'attente d'une forte subvention de l'ONU pour les activités concernant les armes de destruction massive, mais cette subvention a finalement été moins importante que prévu, et ce, pour une activité qui a été menée en 2016. En outre, il y avait une sous-utilisation du crédit provenant du budget ordinaire, imputable aux retards pris dans les activités prévues, vu la situation politique et d'autres événements au Moyen-Orient.

### 3.7 Objectif stratégique 7 : Relations avec les Membres

De tous les objectifs de l'UIP, ce sont les activités en faveur des Membres qui représentent la plus grande part du budget, avec des dépenses d'un montant de CHF 3'543'556 en 2015. Ces activités sont restées dans les limites du budget en clôture d'exercice, avec seulement un écart de 1 pour cent. La Conférence mondiale des Présidents de parlement a été tenue dans le respect du budget et les frais supplémentaires encourus au titre de la seconde Assemblée ont été compensés par les économies réalisées sur la première Assemblée et sur les Commissions permanentes.

On trouvera des données comparatives sur le coût de chaque Assemblée dans les tableaux ci-après.

#### Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Hanoï 2015	Genève 2014	Quito 2013	Kampala 2012
Heures sup. permanents	32'236	41'108	41'002	31'069
Temporaires/serv. Contractuels	544'395	568'975	569'119	552'951
Frais de voyage et connexes	104'627	64'545	194'775	156'476
Fret/communication	12'801	6'124	20'296	28'870
Fournitures/matériel/services	9'235	51'320	2'493	3'334
Publications	3'626	12'659	3'380	3'830
Cadeaux/frais de représentation	8'477	3'089	2'039	1'538
<b>Total des dépenses</b>	<b>715'397</b>	<b>747'820</b>	<b>833'104</b>	<b>778'068</b>

#### Coûts comparatifs de la seconde Assemblée (en CHF)

Poste	Genève 2015	Genève 2014	Genève 2013	Québec 2012
Heures sup. permanents	34'499	37'884	29'589	28'495
Temporaires/serv. Contractuels	456'882	443'507	339'420	247'308
Frais de voyage et connexes	39'235	25'909	15'231	89'840
Fret/communication	4'141	21	-	16'232
Fournitures/matériel/services	151'905	165'517	107'545	3'320
Publications	5'429	7'421	4'684	6'824
Cadeaux/frais de représentation	5'371	3'391	4'241	2'090
<b>Total des dépenses</b>	<b>697'462</b>	<b>683'650</b>	<b>500'710</b>	<b>394'109</b>

### 3.8 Objectif stratégique 8 : Communication

L'objectif stratégique relatif à la communication a achevé l'année 4 pour cent en deçà du budget, avec un total de dépenses de CHF 932'600, pour une augmentation de la couverture médiatique et un large éventail de publications, de vidéos et d'articles. Du travail préparatoire au remaniement du site Web de l'UIP a été effectué mais les dépenses d'équipement proprement dites n'ont pas commencé en 2015; elles seront engagées en 2016.

### 3.9 Objectif stratégique 9 : Gestion et gouvernance

Les résultats visés au titre de l'objectif gestion des activités et gouvernance ont été obtenus pour une dépense totale de CHF 806'947 en 2015, à 5 pour cent en dessous du budget, grâce au fait que le Comité exécutif n'a pas tenu de réunion supplémentaire entre les deux Assemblées.

## Services administratifs

Les dépenses engagées au titre des Services administratifs (qui englobent les services des finances, de l'administration et des ressources humaines, l'équipement de bureau, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures) se sont élevées à CHF 2'522'167, soit 5 pour cent en dessous du budget. Les économies réalisées sont principalement dues à une baisse des frais d'amortissement, d'affranchissement et des fournitures de bureau.

## Autres charges

Une provision pour créances douteuses a été constituée pour passer par pertes et profits certaines créances non recouvrables. En 2015, les Membres de l'UIP ont été dans l'ensemble plus prompts que les années précédentes à s'acquitter de leurs contributions. Cependant, conformément aux normes IPSAS, il faut constituer une provision pour toutes les créances de plus de deux ans; aussi la réserve a-t-elle été augmentée de CHF 38'097, s'établissant à CHF 55'122 (soit 8,3 pour cent du total des contributions dues par les Membres). Une nouvelle provision de CHF 105'000 a été constituée pour tenir compte des impôts retenus à la source à recevoir par la Caisse de prévoyance pendant plus de deux ans.

La subvention annuelle à l'Association des Secrétaires généraux des Parlement s'est élevée à CHF 31'032 (CHF 54'797 en 2014).

Aucune dotation supplémentaire n'a été budgétée, en 2015, au titre de la réserve destinée à financer les gros travaux de réfection du Siège de l'UIP, en raison des réductions du budget ordinaire et d'une évaluation de l'adéquation de la réserve, qui s'élève actuellement à CHF 428'000. Il n'a pas été nécessaire de puiser dans cette réserve en 2015.

Conformément à la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, un montant de CHF 25'700 a été provisionné et versé à une réserve créée pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub> et atténuer les effets sur l'environnement des activités de l'UIP. En 2015, CHF 80'875 provenant de la réserve totale accumulée de CHF 130'516 ont été consacrés à des activités concernant les changements climatiques.

## 4. Analyse des dépenses en fonction du genre

Dans les états financiers présentés conformément aux normes IPSAS, les dépenses relatives à l'objectif de promotion de l'égalité des sexes sont indiquées dans l'état V : état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs. En 2015, les dépenses spécialement consacrées à la promotion de l'égalité des sexes ont représenté un total de CHF 1'216'889, soit 9 pour cent des dépenses totales de l'UIP.

Les femmes continuent à être plus nombreuses que les hommes au Secrétariat de l'UIP, tant parmi les cadres que dans les services généraux :

Représentation au Secrétariat	2015		2014	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes dans le personnel de l'UIP – Services généraux.	16	89 %	16	89 %
Femmes dans le personnel UIP – Cadres	14	61 %	15	63 %
Femmes dans le personnel UIP – Total	30	73 %	31	74 %
Femmes recrutées en cours d'exercice	1	50 %	2	50 %
Femmes promues en cours d'exercice	-	-	4	80 %

## 5. Dépenses d'investissement

En 2015, CHF 65'550 ont été dépensés pour l'achat de mobilier et de matériel et l'entretien des locaux, y compris pour le remplacement du matériel informatique et de communication obsolète.



## 6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel

La Caisse de prévoyance résiduelle, qui a été fermée, honore les engagements de retraite au bénéfice des anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. Conformément aux normes IPSAS, les comptes de la Caisse de prévoyance sont intégrés dans les états financiers de l'UIP depuis 2012.

Une étude actuarielle a été menée pour évaluer les charges à payer par l'UIP au titre des retraites au 31 décembre 2015. On trouvera dans la note 10 des états financiers les résultats de cette étude, ainsi que des informations détaillées sur toutes les sommes exigibles au bénéfice des employés de l'UIP.

## 7. Recommandations

Conformément à l'article 13.3 du Règlement financier, il est recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'Union interparlementaire et les résultats financiers pour 2015.

## 8. Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers

La Direction de l'Union interparlementaire répond de la fiabilité, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Les montants qu'ils indiquent sont, au besoin, fondés sur des estimations et des jugements de la Direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux Vérificateurs internes, notamment celle d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter des questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Martin Chungong  
Secrétaire général



Andrée Lorber-Willis  
Directrice  
Division des services administratifs



## 9. Avis du Vérificateur extérieur

### OPINION D'AUDIT DU VERIFICATEUR EXTERIEUR DES COMPTES

Nous avons effectué l'audit des états financiers au 31 décembre 2015 de l'Union interparlementaire, comprenant le bilan (Etat de la situation financière), le compte d'exploitation (Etat des résultats financiers), l'Etat des variations d'actifs nets, l'Etat des flux de trésorerie et l'Etat de la comparaison des recettes et des dépenses budgétées et effectives pour l'exercice clos à cette date. Les vérifications ont également porté sur le résumé des principales méthodes comptables, des explications et des tableaux figurant dans les notes 1 à 18 des états financiers.

#### Responsabilité de la direction de l'UIP pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux dispositions fixées dans les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et selon le Règlement financier de l'UIP. En outre, la direction est responsable de l'établissement d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'UIP sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre vérification selon les Normes internationales d'audit publiées par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board). Ces normes requièrent de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle, dans leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2015 et de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et au Règlement financier de l'UIP. Conformément à la lettre de confirmation du mandat du 14 juillet 2014, nous avons également établi un rapport détaillé sur la vérification des états financiers, document daté du 18 février 2016.

Berne, le 18 février 2016

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES  
DE LA CONFEDERATION SUISSE<sup>1</sup>  
(Vérificateur extérieur)

*(L'original signé est en français)*

Eric-Serge Jeannot  
Vice-directeur

Didier Monnot  
Responsable de mandats

<sup>1</sup> Adresse postale : Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne.

## 10. Etat de la situation financière

UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Etat I :**

**Etat de la situation financière**

au 31 décembre 2015

En CHF (francs suisses)

	2015	2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Encaisse	9'122	8'675
Liquidités sur comptes courants	5'777'679	8'638'737
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	261'344	331'575
Dépôts à terme et comptes d'épargne	4'738'412	1'568'085
Total des liquidités et équivalents (note 3)	10'786'557	10'547'072
Comptes des sommes à recevoir		
des Membres (note 4)	605'120	719'794
de donateurs (note 4)	332'440	38'760
Remboursements d'impôts	62'813	172'664
Autres	23'144	59'114
Total des comptes à recevoir	1'023'517	990'333
Placements (note 5)	9'230'735	10'335'248
Autres actifs courants (note 6)	224'884	255'670
Total des actifs courants	21'265'692	22'128'323
<b>Actifs non-courants</b>		
Actifs immobilisés (note 7)		
Bâtiment et terrain	8'737'880	8'984'809
Mobilier	43'271	53'084
Equipement général	-	286
Matériel informatique	80'448	91'302
Véhicules	28'975	18'046
	8'890'573	9'147'527

Actifs incorporels	-	-
Total des actifs non-courants	<b>8'890'573</b>	<b>9'147'527</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b><u>30'156'265</u></b>	<b><u>31'275'850</u></b>
<b>PASSIF</b>		
Compte des sommes à payer et des charges à payer	<b>225'432</b>	<b>211'400</b>
Avances des Membres	<b>521'621</b>	<b>257'421</b>
Recettes comptabilisées d'avance ( <u>note 8</u> )	<b>2'050'007</b>	<b>2'194'915</b>
Emprunts ( <u>note 9</u> )	<b><u>189'600</u></b>	<b><u>189'600</u></b>
Total du passif courant	<b>2'986'660</b>	<b>2'853'336</b>
Emprunts à long terme (note 9)	<b>5'497'881</b>	<b>5'620'663</b>
Caisse de prévoyance fermée ( <u>note 10</u> )	<b>11'073'299</b>	<b>11'793'777</b>
Autres prestations au bénéfice des employés ( <u>note 10</u> )	<b><u>1'534'570</u></b>	<b><u>1'449'623</u></b>
Total du passif non-courant	<b>18'105'750</b>	<b>18'864'063</b>
<b>Total du passif</b>	<b>21'092'410</b>	<b>21'717'399</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Fonds réservés ( <u>note 12</u> )	<b>477'335</b>	<b>532'510</b>
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	<b><u>8'586'520</u></b>	<b><u>9'025'941</u></b>
<b>Actif net</b>	<b><u>9'063'855</u></b>	<b><u>9'558'451</u></b>

## 11. Etat des résultats financiers

UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Etat II :**

### Etat des résultats financiers

Pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015

En CHF (francs suisses)

	2015	2014
<b>Recettes</b> (note 17)		
Contributions des Membres	10'601'676	10'952'900
Contributions volontaires	2'711'755	2'562'058
Rapport des placements	(190'306)	655'641
Divers	31'860	66'172
<b>Total des recettes</b>	<b>13'154'985</b>	<b>14'236'771</b>
<b>Dépenses</b> (note 17)		
Personnel permanent	8'099'255	8'165'396
Personnel temporaire	2'564'088	2'162'423
Changement de la dotation à la Caisse de prévoyance fermée	-691'416	-660'216
Voyages	1'175'341	1'464'232
Services contractuels	855'768	960'090
Dépenses de fonctionnement	792'562	871'371
Fournitures, matériel et équipement	142'765	174'109
Provision pour créances douteuses	143'097	-65'277
Subventions et honoraires	157'035	127'285
Amortissement (note 7)	308'970	325'849
Amortissement de l'emprunt (note 9)	66'818	68'214
Pertes de change	35'298	-
<b>Total des dépenses</b>	<b>13'649'581</b>	<b>13'593'476</b>
<b>Excédent/(déficit) de fonctionnement</b>	<b>(494'596)</b>	<b>643'295</b>

## 12. Etat des variations de l'actif net

UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Etat III :**

### Etat des variations de l'actif net

Pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015

En CHF (francs suisses)

	Solde accumulé du Fonds	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2011	4'958'468	341'032	5'299'500
Réévaluation du bâtiment	2'031'283	-	2'031'283
Réévaluation des placements	57'400	-	57'400
Retraitement des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	<u>(1'592'988)</u>	<u>-</u>	<u>- 1'592'988</u>
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	5'454'163	341'032	5'795'195
Comptabilisation de l'amortissement du solde de l'emprunt	<u>1'603'304</u>	<u>-</u>	<u>1'603'304</u>
Solde d'ouverture recalculé au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	7'057'467	341'032	7'398'499
Virement aux réserves ( <u>note 12</u> )	(84'300)	84'300	-
Résultat net 2012	944'753	-	944'753
Ajustement pour le retraitement du solde de clôture 2012	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2012	7'917'919	425'332	8'343'251
Virement aux réserves ( <u>note 12</u> )	(80'500)	80'500	-
Résultat net 2013	<u>577'220</u>	<u>(5'314)</u>	<u>571'905</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2013	8'414'639	500'518	8'915'157
Virement aux réserves ( <u>note 12</u> )	(83'500)	83'500	-
Résultat net 2014	<u>694'803</u>	<u>(51'508)</u>	<u>643'295</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2014	9'025'942	532'510	9'558'452
Virement aux réserves ( <u>note 12</u> )	(25'700)	25'700	-
Résultat net 2015	<u>(413'621)</u>	<u>(80'875)</u>	<u>(494'596)</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2015	8'586'621	477'335	9'063'856

### 13. Etat des flux de trésorerie

UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Etat IV :**

#### **Etat des flux de trésorerie**

Pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015

En CHF (francs suisses)

	2015	2014
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>		
Excédent (déficit) de fonctionnement	-494'596	643'295
Amortissement	308'970	325'849
Amortissement de l'emprunt	66'818	68'214
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir	-33'184	135'658
(Augmentation) diminution des autres actifs courants	30'786	-39'382
Augmentation (diminution) des sommes à payer et des recettes comptabilisées d'avance	133'324	228'382
Augmentation (diminution) des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	-720'478	-660'216
Augmentation (diminution) des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	<u>84'947</u>	<u>-112'494</u>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de Fonctionnement</b>	<b>-623'413</b>	<b>589'305</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des placements</b>		
(Augmentation) diminution des placements	1'104'513	423'732
Actifs incorporels	-	-
Bien immobilier, installation et matériel	<u>-52'016</u>	<u>-36'177</u>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des placements</b>	<b>1'052'497</b>	<b>387'555</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Remboursement du prêt à la Confédération helvétique	<u>-189'600</u>	<u>-189'600</u>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-189'600</b>	<b>-189'600</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette des liquidités et équivalents</b>	<b>239'485</b>	<b>787'260</b>
<b>Liquidités et équivalents en début d'exercice</b>	<b>10'547'072</b>	<b>9'759'812</b>
<b>Liquidités et équivalents en fin d'exercice</b>	<b>10'786'557</b>	<b>10'547'072</b>

## 14. Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Etat V :**

### Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

Pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015

En CHF (francs suisses)

	Budget initial	Budget final	Montants effectifs sur une base comparable	Différence
<b>Recettes</b>				
Contributions des Membres	10'612'500	10'612'500	10'601'676	-10'824
Fonds de roulement	237'000	237'000	-	-237'000
Contribution du personnel	1'000'300	1'000'300	981'136	-19'164
Contributions volontaires	3'514'600	3'514'600	2'711'755	-802'845
Intérêts	108'200	108'200	-1'254	-109'454
Divers	16'000	16'000	14'005	-1'995
<b>Total des recettes</b>	<b>15'488'600</b>	<b>15'488'600</b>	<b>14'307'318</b>	<b>-1'181'282</b>
<b>Dépenses</b>				
Meilleur fonctionnement des parlements	2'603'500	2'603'500	2'650'422	46'922
Promotion de l'égalité des sexes	1'496'100	1'496'100	1'216'889	-279'211
Promotion des droits de l'homme	1'449'200	1'449'200	1'344'134	-105'066
Dimension parlementaire des institutions multilatérales	882'700	882'700	834'393	-48'307
Objectifs internationaux de développement	757'800	757'800	450'634	-307'166
Consolidation de la paix	449'100	449'100	70'298	-378'802
Relations avec les Membres	3'506'600	3'506'600	3'543'556	36'956
Communication	967'800	967'800	932'600	-35'200
Gestion et gouvernance	849'700	849'700	806'947	-42'753
Services administratifs	2'659'400	2'659'400	2'522'167	-137'233
Divers	127'000	127'000	94'829	-32'171
Suppressions	-260'300	-260'300	-181'707	78'593
<b>Total des dépenses</b>	<b>15'488'600</b>	<b>15'488'600</b>	<b>14'285'162</b>	<b>-1'203'438</b>
Excédent de fonctionnement			22,156	22,156



## **NOTE 1 NATURE DE L'ORGANISATION**

1. L'Union interparlementaire (UIP), qui est l'organisation internationale des parlements d'Etats souverains, a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et travaille en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux.
2. L'UIP est une organisation politique parlementaire internationale et une personne morale au regard du droit international. Représentative par nature et dans son organisation, elle est régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les Etats et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, en tant qu'organisation internationale des parlements.
3. Son Conseil directeur est son principal organe décisionnaire. Etabli par les Statuts de l'UIP, il se compose de trois délégués de chacun des Membres de l'UIP et tient normalement deux sessions par an. Le Conseil directeur élit le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire, nomme le Secrétaire général, détermine et oriente les activités de l'UIP et en contrôle l'accomplissement. Il adopte le programme d'activités et le budget de l'UIP, arrête le barème des contributions, autorise l'acceptation de dons et de legs et approuve les comptes. Un Comité exécutif, composé du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et de 15 membres élus par le Conseil directeur, propose à ce dernier le programme et le budget annuels de l'UIP, contrôle la gestion du Secrétariat, fixe notamment les barèmes des traitements et des indemnités des fonctionnaires du Secrétariat et désigne le Vérificateur extérieur des comptes.
4. L'UIP est financée par les contributions statutaires de ses Membres et par les contributions volontaires qu'eux-mêmes et d'autres bailleurs de fonds lui versent. Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme et d'un budget annuels, les crédits budgétaires correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le Conseil directeur pour chaque exercice financier. L'approbation de ces crédits habilite le Secrétaire général à engager et à autoriser des dépenses et à faire des paiements pour l'usage auquel ils sont destinés, dans les limites prévues.
5. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Elle a une caisse de prévoyance fermée – la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'UIP – qui est régie par un règlement propre, selon lequel la gestion des avoirs de la Caisse est séparée de celle de l'UIP. La Caisse de prévoyance est administrée par un Comité de gestion qui est présidé par un représentant du Comité exécutif de l'UIP et qui se compose en outre du Secrétaire général, d'un expert de la gestion financière nommé par le Comité exécutif, d'un(e) représentant(e) du personnel de l'UIP et d'un(e) représentant(e) des retraités qui sont les bénéficiaires actuels de la Caisse. Le règlement de la Caisse de prévoyance stipule que l'UIP est intégralement responsable des rentes à verser aux retraités actuels et à leurs survivants.
6. Le Règlement financier de l'Union interparlementaire est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

## **NOTE 2 PRATIQUE COMPTABLE ET BASE DE PRESENTATION**

Les états financiers ont été intégralement établis selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible, et la politique comptable a été systématiquement appliquée pendant tout l'exercice. Les états financiers sont conformes aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'UIP a adopté, à l'avance, les dispositions IPSAS 33, 34, 35, 36, 37 et 38 qui entreront toutes en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Sont inclus dans les états financiers les comptes de l'UIP et ceux de la Caisse de prévoyance fermée. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes ont été éliminés lors de la consolidation.

### **Avances de Membres**

Les avances de Membres s'entendent des contributions payées à l'avance pour les exercices futurs et versées au cours de la période considérée.

### **Emprunt**

Est entendu par emprunt un prêt sans intérêt de la Confédération helvétique qui est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Liquidités, placements et autres actifs financiers**

Les liquidités et équivalents s'entendent de l'encaisse, des dépôts bancaires accessibles sur demande, des dépôts d'épargne à durée illimitée et des dépôts à terme détenus jusqu'à 90 jours. Les placements incluent des obligations de la Confédération helvétique et des parts de fonds communs de placement, toutes deux comptabilisées à leur valeur marchande. Les placements portent tous sur des titres cotés en bourse dont la valeur risque peu de changer et ils sont facilement convertibles en espèces.

### **Caisse de prévoyance fermée**

Avant d'être affiliée à la CCPNU, l'UIP avait sa propre caisse de prévoyance, créée en 1965. Fermée à de nouveaux membres le 1<sup>er</sup> janvier 2005, cette caisse de prévoyance reste en activité pour ceux qui étaient retraités (y compris leurs survivants) au moment de la clôture et elle est administrée par un Comité de gestion qui lui est propre. Le ou la représentant(e) de l'UIP au Comité de gestion fait rapport au Comité exécutif chaque année sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance. Conformément aux normes IPSAS, l'actif et le passif, les recettes et les dépenses de la Caisse de prévoyance ont été incorporés dans les états financiers de l'UIP. Les sommes exigibles de la Caisse de prévoyance fermée qui ne sont pas capitalisées sont considérées comme étant à la charge de l'UIP. De plus, les employés actifs au bénéfice de contrats permanents signés avant le 1<sup>er</sup> mai 1996 ont la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans plutôt qu'à 62 ans, qui est l'âge de la retraite selon le règlement de la CCPNU. Les fonctionnaires remplissant ces conditions qui choisissent cette option contribuent à un régime de transition auquel l'UIP cotise aussi. L'UIP est in fine responsable de tout déficit résultant du versement de ces rentes.

### **Prestations au bénéfice des employés**

Des réserves sont créées pour permettre à l'UIP de verser les prestations dues lors de la cessation d'emploi (prime de réinstallation et frais de voyage) telles que déterminées par l'UIP à leur valeur nominale. De plus, des provisions sont constituées pour le paiement des congés accumulés, du congé dans les foyers comptabilisé d'avance, des heures supplémentaires effectuées mais non payées à la date de clôture et des allocations pour frais d'études payables à la date de clôture qui ne sont pas comprises dans les dépenses ordinaires.

Les employés actifs contribuent à la CCPNU dont l'UIP est l'une des organisations membres. La CCPNU a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour verser aux employés les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et d'autres prestations connexes. Financée par une multiplicité d'employeurs, la Caisse commune des pensions est une caisse de retraite à prestations déterminées. Comme le précise l'article 3b) de son Règlement, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Les organisations affiliées sont exposées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable permettant d'assigner l'obligation, les éléments de l'actif et les coûts du régime aux organisations qui en font individuellement partie. L'UIP, tout comme les autres organisations affiliées, n'est pas en mesure de calculer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats de la Caisse de manière assez fiable pour la comptabiliser et, en conséquence, a traité cette caisse comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, conformément à la norme IPSAS-25. Les contributions de l'UIP à la Caisse commune pendant l'exercice sont incluses dans les dépenses figurant dans l'état des résultats financiers.

### **Comptabilisation des dépenses**

Les dépenses sont comptabilisées au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services.

### **Instruments financiers**

Les instruments financiers sont comptabilisés au moment où l'UIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré et sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie d'une autre entité dans le cadre d'un actif financier ou lorsque l'obligation de remettre de la trésorerie à une autre entité dans le cadre d'un passif financier a expiré.

Les placements sont des actifs financiers non dérivés destinés à des transactions et évalués à leur juste valeur selon l'excédent et le déficit par rapport aux prix cotés sur un marché actif à la date du bilan. Les liquidités et équivalents constituent des actifs financiers détenus pour des périodes de courte durée et sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan. Les dépôts en espèces détenus pour des périodes de plus de 12 mois sont évalués à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit.

Les sommes à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Elles comprennent les contributions des Membres et d'autres montants à recevoir en liquidités. Les sommes à recevoir à court terme sont évaluées au coût amorti. Les sommes à recevoir à long terme, qui sont des arriérés de contributions des pays Membres, sont évaluées au coût amorti, déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les comptes des sommes à payer et les emprunts sont des passifs financiers non dérivés à paiements fixes qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont payables en liquidités. Les comptes des sommes à payer, en raison de leur courte échéance, sont évalués à leur valeur nominale qui équivaut au coût amorti. Les emprunts sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Transactions en monnaies étrangères**

La monnaie de compte de l'UIP est le franc suisse (CHF) et les présents états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les transactions faites dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des éléments de l'actif et du passif libellés à la date du bilan dans des monnaies autres que le franc suisse sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

### **Actifs immobilisés**

L'équipement est évalué à son coût historique, dont sont déduits l'amortissement et la dépréciation. L'équipement ou les types de matériel et autres actifs immobilisés d'une valeur de plus de CHF 2'000 sont comptabilisés comme actifs. Le bâtiment du Siège de l'UIP est estimé à sa juste valeur, déterminée par une expertise indépendante effectuée conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee) au 31 décembre 2012. Aucune autre démarche d'estimation ne sera entreprise. L'UIP réexamine la valeur de son bien immobilier et de son matériel à la fin de chaque exercice pour déterminer si les valeurs de report sont recouvrables et calculer l'étendue des pertes, toute dépréciation étant comptabilisée comme dépense.

La juste valeur des bâtiments et le coût historique de chaque article d'équipement dans sa catégorie sont amortis suivant la méthode linéaire afin de passer par profits et pertes l'intégralité des coûts des actifs immobilisés pendant leur durée de vie utile estimée, qui est établie comme suit :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments – structure d'origine	100 ans
Bâtiments – structure nouvelle	75 ans
Bâtiments – installations et équipements techniques	30 ans
Bâtiments – ouvrages intérieurs	40 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Equipement général	4 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

La différence entre le coût et la juste valeur du bâtiment du Siège a été initialement comptabilisée comme écart de réévaluation dans l'actif net. L'amortissement cumulé est déduit de la valeur comptable brute de l'immeuble et la valeur nette est recalculée en fonction du montant de la réévaluation.

Le terrain sur lequel se dresse le bâtiment du Siège a été mis à la disposition de l'UIP par le Canton de Genève qui lui a accordé, par l'intermédiaire de la *Fondation des immeubles pour les organisations internationales* (FIPOI), des droits de superficie, dont celui de construire des bâtiments, pendant une période de 50 ans renouvelable. Ces droits de superficie ont été acquis par l'UIP sans frais et aucune valeur n'a été comptabilisée dans l'état de la situation financière parce que l'UIP n'a qu'un pouvoir limité de disposer de ces droits qui reviendront à la République et au Canton de Genève à moins d'un renouvellement du bail.

Les cadeaux officiels sont considérés comme des éléments du patrimoine et aucune valeur ne leur a été attribuée dans l'état de la situation financière.

### Actifs incorporels

Les coûts liés à la conception des logiciels et au site Web de l'UIP sont capitalisés à leur montant historique et amortis sur quatre ans s'ils dépassent CHF 2'000. La comptabilisation des actifs incorporels est prospective depuis la date d'entrée en application des normes IPSAS.

### Stocks

Les stocks de publications destinées à être distribuées à l'avenir sont comptabilisés à une valeur nette réalisable de zéro dans chaque bilan.

### Placements

Les placements en obligations à long terme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan. Les placements dans des fonds monétaires négociables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

### Actif net

Sont compris dans l'actif net l'excédent et le déficit non réservés accumulés; l'actif net comprend le Fonds de roulement de l'UIP, dans lequel est incluse la plus-value du bâtiment du Siège, soit la différence entre son coût historique et sa valeur actuelle, ainsi que les réserves constituées par le Conseil directeur de l'UIP pour l'entretien du Siège et la compensation des émissions de carbone.

### Sommes à payer et charges

Les sommes à payer comprennent les factures des fournisseurs non encore réglées, y compris la réévaluation des factures payables en devises autres que le franc suisse. Les sommes à payer sont évaluées à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit. Les charges sont les coûts à payer pour des biens et services reçus par l'UIP au cours de l'année et qui n'ont pas encore été facturés par les fournisseurs à la date du bilan.

## **Provisions**

Des provisions sont comptabilisées quand l'UIP a une obligation légale ou tacite découlant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'elle devra sortir des fonds afin de l'exécuter et dont elle peut prévoir de manière fiable le montant.

## **Sommes à recevoir**

Les sommes à recevoir des Membres à titre de contributions sont comptabilisées lorsqu'elles arrivent à échéance. Une provision pour créances douteuses, égale à la contribution due par les Membres ayant des arriérés de plus de deux ans, est enregistrée à la fin de chaque exercice. Pour toutes les autres sommes à recevoir, est créée une provision pour créances irrécouvrables calculée en fonction des montants restant à encaisser à la date du bilan. Les impôts remboursables payés dans les pays où l'UIP a des bureaux sont comptabilisés comme sommes à recevoir à leur date d'échéance, conformément aux accords signés avec chaque Etat.

## **Comptabilisation des recettes**

Les contributions des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de chaque année. Les contributions volontaires faisant l'objet d'accords exécutoires sont comptabilisées comme recettes au moment où l'accord devient contraignant, à moins que celui-ci n'énonce des conditions liées à des résultats spécifiques ou ne prévoient le remboursement des soldes inutilisés. Si l'accord comporte des conditions, la comptabilisation des recettes est reportée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies et les obligations exécutées.

Les gains des placements sont comptabilisés comme recettes une fois qu'ils ont été perçus. Les autres recettes sont comptabilisées comme telles lorsque les services ont été rendus ou les produits expédiés.

## **Information sectorielle**

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques établies par le Conseil directeur pour l'UIP.

## **Impôts**

Les deux Etats dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux Etats-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'"International Organizations Immunities Act" et exonérée du paiement des taxes perçues par l'Etat de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

## **Utilisation des estimations**

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les prévisions portent notamment sur les prestations à verser lors de la cessation d'emploi, les risques financiers liés aux sommes à recevoir, le degré de dépréciation des actifs immobilisés et la valorisation du bâtiment du Siège. Les variations des prévisions sont prises en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel la direction en a eu connaissance.

**NOTE 3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS**

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Encaisse	9'122	8'675
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	4'090'031	7'232'369
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	<u>289'126</u>	<u>1'027'836</u>
Total des liquidités et des comptes courants non réservés	4'379'157	8'260'204
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	988'683	38'763
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	6'683	6'739
Comptes courants auprès de banques (Caisse de prévoyance) - en francs suisses	<u>403'156</u>	<u>333'030</u>
Total des liquidités et des comptes courants réservés	1'398'523	378'532
Total des liquidités et des comptes courants	5'777'679	8'638'737
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	235'367	210'658
Liquidités (Caisse de prévoyance) détenues par le gestionnaire du fonds de placement - en francs suisses	<u>25'977</u>	<u>120'917</u>
Total des liquidités détenues par les gestionnaires de fonds de placement	261'344	331'575
Dépôt à terme en USD	92	30'373
Dépôt à terme en CHF	534'629	534'221
Compte d'épargne en CHF	<u>4'203'691</u>	<u>1'003'491</u>
Total des dépôts à terme et des comptes d'épargne	4'738'412	1'568'085
<b>Total des liquidités et équivalents</b>	<b>10'786'557</b>	<b>10'547'072</b>

Les dépôts sont détenus sur des comptes bancaires d'accès immédiat, des comptes rapportant des intérêts et des dépôts à court terme de 90 jours ou moins. Le taux d'intérêt moyen obtenu sur les comptes portant intérêt et les placements a été de 0,33 pour cent en 2015 (0,35 % en 2014).

Sont compris dans les fonds réservés des fonds détenus pour le compte de donateurs et devant être utilisés pour exécuter des prestations prévues par des accords contraignants, les fonds alloués à des travaux de réparation et de rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP, ainsi que les liquidités détenues au nom de la Caisse de prévoyance, qui doivent être séparées de celles de l'UIP conformément au règlement de la Caisse.

L'Organisation réduit au minimum les risques liés au crédit en détenant tous ses fonds dans des banques dont le crédit est bien noté par Fitch, Moody's ou Standard and Poors.

Liquidités et équivalents	AA	A	Non noté	Total
	684'580	10'092'855	9'122	10'786'557
Pourcentage	6%	94%	0%	100%

L'UIP n'a pas de ligne de crédit confirmée mais est officiellement autorisée à avoir des découverts par les banques dans lesquelles elle a des fonds en dépôt. Celles-ci peuvent à tout moment lui en retirer l'autorisation. L'UIP n'a pas eu besoin de facilités de caisse en 2015 ni en 2014.

**NOTE 4 SOMMES A RECEVOIR**

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Sommes à recevoir des Membres	660'242	753'145
Moins provision pour créances douteuses	<u>-55'122</u>	<u>-33'351</u>
Sommes nettes à recevoir des Membres	605'120	719'795
Sommes à recevoir des donateurs	332'440	38'760
Remboursement d'impôts	10'059	7'848
Remboursement d'impôts – Caisse de prévoyance	157'754	164'816
Moins provision pour créances douteuses – Retenues Caisse de prévoyance	<u>-105'000</u>	<u>-</u>
Total	62'813	172'664
Intérêts courus	-	-
Autres sommes à recevoir	23'144	59'114
Autres sommes à recevoir – Caisse de prévoyance	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	23'144	59'114
<b>Total des sommes à recevoir</b>	<b>1'023'517</b>	<b>990'333</b>

Au 31 décembre 2015, 47 Membres ou Membres associés devaient des arriérés de contribution (37 au 31 décembre 2014). Deux Membres étaient passibles de suspension en vertu des dispositions de l'article 5.3 des Statuts de l'UIP (aucun au 31 décembre 2014) et sept Membres risquaient de perdre leurs droits de vote en application de l'article 5.2 (aucun au 31 décembre 2014).

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2015	2014	2013	2012	Total
Afghanistan	11'600	12'000	9'935	0	33'535
Albanie	11'600	8'800	0	0	20'400
Argentine	66'600	0	0	0	66'600
Cambodge	11'600	0	0	0	11'600
Cameroun	1'622	0	0	0	1'622
Colombie	129	0	0	0	129
Congo (République du)	11'600	12'000	12'000	7'942	43'542
Côte d'Ivoire	12'700	0	0	0	12'700
Djibouti	10'600	10'900	45	0	21'545
Ex-République yougoslave de Macédoine	11'600	0	0	0	11'600
Gambie	10'600	10'900	0	0	21'500
Guatemala	14'800	0	0	0	14'800
Guinée équatoriale	11'600	11'661	0	0	23'261
Honduras	11'600	12'000	13'100	8'100	44'800
Kirghizistan	10'600	10'293	0	0	20'893
Libye	21'020	0	0	0	21'020
Madagascar	9'955	0	0	0	9'955
Malawi	711	0	0	0	711
Mali	11'600	0	0	0	11'600
Mauritanie	10'600	0	0	0	10'600
Micronésie (Etats fédérés de)	10'600	231	0	0	10'831
Mozambique	10'600	0	0	0	10'600



Myanmar	269	0	0	0	269
Niger	10'600	356	0	0	10'956
Papouasie Nouvelle-Guinée	11'600	0	0	0	11'600
Paraguay	461	0	0	0	461
République démocratique populaire lao	10'600	1'412	0	0	12'012
République dominicaine	16'900	0	0	0	16'900
République populaire démocratique de Corée	11'287	0	0	0	11'287
République-Unie de Tanzanie	11'600	12'000	0	0	23'600
Sao Tomé-et- Príncipe	10'600	0	0	0	10'600
Sénégal	11'600	0	0	0	11'600
Sierra Leone	10'600	0	0	0	10'600
Somalie	10'600	10'900	0	0	21'500
Soudan	11'547	0	0	0	11'547
Soudan du Sud	11'600	12'000	4'000	0	27'600
Suriname	11'600	12'000	0	0	23'600
Tadjikistan	10'600	2'536	0	0	13'136
Yémen	11'582	0	0	0	11'582
Zimbabwe	1'640	0	0	0	1'640
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	1'100	1'100	0	0	2'200
Comité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	123	0	0	0	123
Parlement centraméricain	1'100	0	0	0	1'100
Assemblée législative est-africaine	1'100	1'100	0	0	2'200
Soldes divers	284	0	0	0	284
<b>Total</b>	<b>462'931</b>	<b>142'189</b>	<b>39'080</b>	<b>16'042</b>	<b>660'242</b>
<i>Chiffres comparatifs 2014</i>		<i>602'516</i>	<i>117'278</i>	<i>33'351</i>	<i>753'145</i>
Moins créances douteuses			-39'080	-16'042	-55'122
<b>Sommes nettes à recevoir des Membres</b>	<b>462'931</b>	<b>142'189</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>605'120</b>

### Provision pour créances douteuses (contributions)

L'UIP a constitué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte des sommes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisées comme des recettes et constituées comme des comptants à recevoir, mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Début 2015, la provision pour créances douteuses était de CHF 33'351. Pendant l'année, aucun Membre n'a été suspendu en application de l'article 5.3 et aucune dette n'a été passée par pertes et profits. Après augmentation de la provision de CHF 21'771 (diminution de CHF 65'277 en 2014), la provision pour créances douteuses s'établissait à CHF 55'122, soit 8,3 pour cent (4,4 pour cent en 2014) des arriérés des Membres.

Montant en CHF	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde d'ouverture	33'351	98'627
Réévaluation	-	-
Changement de la dotation	21'771	-65'277
Pertes statutaires	-	-
Créances irrécouvrables passées par pertes et profits	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>55'122</b>	<b>33'351</b>

**Sommes à recevoir de donateurs**

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités.

<b>Sommes à recevoir de donateurs</b>	<b>31 décembre 2015</b>	<b>31 décembre 2014</b>
Guinée équatoriale	6'028	
WSD	297'000	
ONUSIDA	29'412	38'760
<b>Total</b>	<b>332'440</b>	<b>38'760</b>

**Remboursements d'impôts**

Conformément à son accord de siège avec la Confédération helvétique, l'UIP a droit au remboursement de la TVA et des impôts retenus à la source qu'elle a payés ou qui ont été prélevés sur les placements de la Caisse de prévoyance. La somme indiquée est la somme à recevoir pour les impôts payés en 2015 et non encore remboursés à la date du bilan. Une provision de CHF 105'000 a été constituée au titre des remboursements d'impôts à recevoir pendant plus deux ans, en attendant un nouvel examen.

**NOTE 5 PLACEMENTS**

Conformément au Règlement financier et aux règles en matière de placements approuvées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans des fonds communs de placement et des obligations. En 2015, les placements ont enregistré une perte CHF (190'306) (gain de CHF 655'641 en 2014).

<b>Montant en CHF</b>	<b>31 décembre 2015</b>	<b>31 décembre 2014</b>
<b>Actif courant</b>		
Fonds communs de placement	2'561'241	2'620'420
Obligation de la Confédération helvétique	-	-
Total intermédiaire des placements de l'UIP	2'561'241	2'620'420
Fonds communs - Flexible Fund CHF	6'669'494	7'714'828
Placement alternatif (Strategy Fund)	-	-
Total des placements de la Caisse de prévoyance	6'669'494	7'714'828
<b>Total des placements</b>	<b>9'230'735</b>	<b>10'335'248</b>

Les placements dans des fonds communs de placement sont négociables mais généralement détenus aux fins de faire fructifier un capital. Les parts détenues par l'UIP sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au prix de CHF 2'518'120. Les parts détenues par la Caisse de prévoyance sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au coût de CHF 7'190'642.

## **NOTE 6    AUTRES ACTIFS COURANTS**

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2016 telles que les loyers, des frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été classés comme actifs courants et incluent la caution déposée lors de la location des bureaux de New-York. Les autres actifs comprennent également les avances de salaires et de frais de voyage et les prêts consentis par la Caisse de prévoyance à d'anciens employés.

<b>Montant en CHF</b>	<b>31 décembre 2015</b>	<b>31 décembre 2014</b>
Avances à des projets et avances de voyage	103'335	64'458
Dépenses réglées d'avance	111'671	181'373
Caution	9'878	9'838
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>224'884</b>	<b>255'670</b>

## NOTE 7 BIEN IMMOBILIER, INSTALLATIONS ET MATERIEL

L'UIP a un Siège et une annexe à Genève (Suisse). La structure d'origine du bâtiment a été complètement rénovée en 2002 et une nouvelle aile construite pour étendre et agrandir le sous-sol. Le bâtiment est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour une période de 50 ans (2003-2052) qui peut être prolongée. Les conditions du bail ont été arrêtées définitivement en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP et le bail signé fin 2010 (voir la note 2 – Actifs immobilisés).

Au 31 décembre 2011, un consultant extérieur indépendant a procédé à l'estimation du bâtiment et en a déterminé la juste valeur à cette date conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee). L'amortissement a été calculé et inclus dans la juste valeur comptabilisée comme coût à la date de l'entrée en application des normes IPSAS.

L'amortissement est calculé conformément à la méthode décrite dans la note 2. Il est tenu un inventaire détaillé de tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

Montant en CHF	Bâtiments et terrain		Mobilier		Matériel informatique et communication		Équipement général		Véhicules	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Coût historique au 1 <sup>er</sup> janvier	9'725'597	9'725'597	556'872	834'026	390'053	381'371	43'426	43'426	84'596	84'596
Acquisitions	-	-	-	2'138	35'050	34'039	-	-	30'500	-
Ventes	-	-	-	-279'292	-15'722	-25'358	-	-	-45'115	-
Coût historique au 31 décembre	9'725'597	9'725'597	556'872	556'872	409'380	390'053	43'426	43'426	69'981	84'596
Amortissement accumulé	-740'788	-493'859	-503'788	-773'320	-298'750	-274'829	-43'140	-32'283	-66'550	-57'527
Amortissement ajusté en fonction des ventes	-	-	-	279'292	15'722	25'358	-	-	31'581	-
Amortissement exercice en cours	-246'929	-246'929	-9'814	-9'760	-45'905	-49'280	-286	-10'856	-6'037	-9'023
Amortissement total accumulé	-987'717	-740'788	-513'601	-503'788	-328'933	-298'750	-43'426	-43'140	-41'006	-66'550
Valeur nette de report au 1 <sup>er</sup> janvier	8'984'809	9'231'738	53'084	60'707	91'302	106'543	286	11'143	18'046	27'069
<b>Valeur nette de report au 31 décembre</b>	<b>8'737'880</b>	<b>8'984'809</b>	<b>43'271</b>	<b>53'084</b>	<b>80'448</b>	<b>91'302</b>	<b>-</b>	<b>286</b>	<b>28'975</b>	<b>18'046</b>

**NOTE 8 RECETTES COMPTABILISEES D'AVANCE**

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2014 un total de CHF 2'711'755 (CHF 2'562'058 en 2014). Au 31 décembre 2014, l'avance nette de contributions volontaires s'élevait à CHF 2'050'007 (CHF 2'194'915 en 2014).

Projet (Montant en CHF)	Bailleur de fonds	Solde non dépensé d'engagements antérieurs	Nouvel engagement/ Engagement expiré en 2015	Fonds utilisés en 2015	Solde d'engagement	Recettes comptabilisées d'avance
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	-188'002	19'020	-	-168'982	168'982
	UE	-52'651	36'438	16'213	0	0
Appui au programme mondial	Emirats arabes unis	-300'000	-	116'402	-183'598	183'598
Appui au programme mondial	Angola	-	-200'000	-	-200'000	200'000
Rép. démocratique du Congo	) PNUD	-4'082	-	-	-4'082	4'082
Palestine	).	-11'168	11'168	-	-	-
Guinée-Bissau	).	-12'441	-	933	-11'508	11'508
Afghanistan	).	-	-190'460	148'459	-42'001	42'001
Myanmar	).	-45'219	1'783	43'437	0	0
Myanmar	).	-	-480'906	480'906	0	0
Turquie	ONU femmes	-	-47'678	2'514	-45'165	45'165
Violence à l'encontre des enfants	UNICEF	-1'837	-	-	-1'837	1'837
VIH/sida	ONUSIDA	-23'843	-29'412	53'255	0	0
Guide sur l'apatridie	HCR	-911	-	-	-911	911
Questions de genre	USAID	-108'228	-	108'228	-0	0
Appui au programme mondial	WSD	-334'071	-297'000	399'117	-231'953	231'953
Droits de l'homme	Finlande World Vision	-78'276	-	76'062	-2'214	2'214
Santé maternelle, néonatale et infantile	OMS	-1'736	-	-	-1'736	1'736
Santé maternelle, néonatale et infantile	OMS	-164'050	-	164'050	0	0
Santé maternelle, néonatale et infantile	Norad	-29'877	29'877	-	-	-
Santé maternelle, néonatale et infantile	PMNCH	-	-113'880	60'298	-53'582	53'582
Appui au programme mondial	ASDI	-804'591	-1'146'780	892'808	-1'058'563	1'058'563
Questions de genre	Irish Aid	-25'671	-159'016	149'074	-35'614	35'614
Réconciliation	ACDI	-8'261	-	-	-8'261	8'261
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>-2'194'915</b>	<b>-2'566'848</b>	<b>2'711'755</b>	<b>-2'050'008</b>	<b>2'050'008</b>
<i>Chiffres comparatifs 2014</i>		<i>-1'693'293</i>	<i>-3'063'680</i>	<i>2'562'058</i>	<i>-2'194'915</i>	<i>2'194'915</i>

**NOTE 9    EMPRUNT**

L'UIP a emprunté CHF 9'480'000 à la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux de son Siège à Genève (Suisse). Le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est basé sur celui de l'obligation de la Confédération helvétique en francs suisses (taux fixe sur 30 ans) en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit 1,15 pour cent.

Le prêt étant sans intérêt, l'UIP ne doit actuellement rembourser que le principal. La valeur des intérêts à un taux de 1,15 pour cent qu'elle n'a pas eu à payer en 2015 était de 66'818 (CHF 68'214 en 2014) et la valeur des intérêts dont elle est dispensée jusqu'au dernier remboursement de l'emprunt, dont l'échéance est en 2052, est de CHF 1'327'719 (CHF 1'394'537 en 2014). La valeur des intérêts qu'elle est dispensée de payer est égale à la valeur future de l'escompte applicable à l'emprunt.

L'emprunt total et les montants à rembourser sont classés comme passif courant et passif non courant à la date du bilan comme suit :

<b>Montant en CHF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Passif courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer	189'600	189'600
Passif non courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer - 1-5 ans	948'000	948'000
Prêt de la FIPOI - somme à payer - au bout de 5 ans	<u>5'877'600</u>	<u>6'067'200</u>
Total du passif non courant	6'825'600	7'015'200
Moins escompte du passif non courant au taux d'intérêt effectif	<u>1'327'719</u>	<u>1'394'537</u>
Total du passif non courant au coût amorti	5'497'881	5'620'663
<b>Total de l'emprunt</b>	<b>5'687'481</b>	<b>5'810'263</b>



## **NOTE 10    SOMMES EXIGIBLES AU BENEFICE DES EMPLOYES**

### **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)**

a) Le Règlement de la Caisse commune des pensions stipule que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a eu pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode dite "Open Group Aggregate". Le but premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse commune suffiront à remplir ses engagements.

Les obligations financières de l'UIP envers la CCPPNU consistent en une contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations membres), et une part de tout paiement qui serait jugé nécessaire pour combler un déficit actuariel conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse commune des pensions. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

L'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013 a révélé un déficit actuariel de 0,72 pour cent (1,87 pour cent lors de l'évaluation de 2011) de la rémunération considérée aux fins de la pension; il s'ensuit que le taux de contribution théorique requis pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 24,42 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux de contribution effectif de 23,7 pour cent. Le déficit actuariel est à attribuer principalement au rendement des placements qui, depuis quelques années, a été inférieur aux attentes.

Au 31 décembre 2013, le coefficient de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel, dans l'hypothèse où les pensions ne seraient pas ajustées à l'avenir, était de 127,5 pour cent (130 pour cent lors de l'évaluation de 2011). Il était de 91,2 pour cent (86 pour cent lors de l'évaluation de 2011) lorsque le présent système d'ajustement des pensions a été pris en compte.

Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, de verser une participation pour couvrir le déficit comme le prévoit l'article 26 du Règlement de la Caisse car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé de la Caisse. De plus, la valeur marchande des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée au moment de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2015.

En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le report à 65 ans de l'âge normal de la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2014. En décembre 2013, l'Assemblée générale a approuvé le changement apporté au Règlement de la Caisse. L'augmentation de l'âge normal de la retraite est prise en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

En 2015, les contributions versées à la CCPPNU se sont élevées à CHF 1 million (CHF 0,9 million en 2014). Les contributions dues en 2016 devraient être aussi de CHF 1 million.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la CCPPNU et rend compte de cette vérification au Comité mixte de la CCPPNU chaque année. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

b) L'UIP est garante d'une Caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le traitement au moment du départ à la retraite. Les sommes exigibles au titre des pensions ont été calculées par un actuairé indépendant qui a appliqué la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année, l'UIP étudie et choisit les hypothèses à retenir dans l'évaluation. Pour celle de 2015, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Hypothèses actuarielles		
Taux d'escompte	1,00%	1,13%
Hausse des salaires	0,50%	1,00%
Hausse des pensions	0,50%	0,50%

Le passif actuariel net, qui est la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements accumulés au titre des pensions, est le suivant :

Montant en CHF	2015	2014
Somme exigible au titre des pensions	11'073'299	11'793'777
Actifs de la Caisse de prévoyance	7'151'277	8'333'333
<b>Passif net</b>	<b>3'922'022</b>	<b>3'460'444</b>

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>Changement des obligations au titre des prestations</b>		
Obligations au titre des prestations au 1 <sup>er</sup> janvier	13'651'373	13'481'268
Coût des services rendus	16'802	16'609
Coût en intérêts	148'875	292'424
Contributions des employés	17'854	19'048
Pensions versées par la Caisse	-971'010	-988'297
Gain/perte actuarielle	<u>115'911</u>	<u>830'321</u>
Obligations au titre des prestations au 31 décembre	12'979'805	13'651'373

#### Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

Valeur actuelle des engagements non capitalisés	12'979'805	13'651'373
Gain/perte actuarielle non comptabilisée	<u>-1'906'506</u>	<u>-1'857'596</u>
Montant inscrit dans l'état de la situation financière	11'073'299	11'793'777

#### Eléments des coûts liés aux pensions

Coût des services rendus	16'802	16'609
Coût en intérêts	148'875	292'424
Perte actuarielle dépassant la fourchette	<u>67'001</u>	<u>0</u>
Total des coûts liés aux pensions figurant dans l'état des résultats	232'678	309'033

#### Données succinctes concernant les membres

Nombre de retraités	11	11
Nombre de participants actifs	6	6
Total des salaires assurés	907'044	858'540
Age moyen des participants actifs (années)	52,65	51,66
Nombre moyen des années de service restant à accomplir	7,35	8,34

c) Les prestations dues aux employés à la cessation de leur emploi sont notamment la prime de réinstallation et les frais du voyage de retour et du transport des effets personnels dans le cas de certains fonctionnaires recrutés à l'étranger. L'UIP a calculé le passif correspondant à chaque prestation à la valeur nominale à la date du bilan. Au 31 décembre, le total des sommes exigibles au titre des prestations payables au personnel était le suivant :

Montant en CHF	2015	2014
<b>Prestations à la cessation d'emploi</b>		
Primes de réinstallation	442'721	422'042
Indemnités pour frais de déménagement	760'349	714'082
<b>Total intermédiaire</b>	<b>1'203'070</b>	<b>1'136'123</b>
<b>Autres prestations payables à court terme</b>		
Conversion en numéraire de congés non utilisés	331'500	313'500
Congés dans les foyers		
<b>Total intermédiaire</b>	<b>331'500</b>	<b>313'500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1'534'570</b>	<b>1'449'623</b>

d) Parmi les autres prestations payables à court terme figurent les 30 jours de vacances par an auxquels les membres du personnel ont droit et qu'ils peuvent prendre ou accumuler jusqu'à un total de 60 jours, payables à la fin de l'engagement ou au départ à la retraite. La valeur nominale des congés non pris et accumulés à la date du bilan a été comptabilisée comme passif.

## **NOTE 11 BAUX**

Pour ses bureaux sis au 336 45<sup>ème</sup> rue Est à New York (Etats-Unis), l'UIP a un bail de cinq ans qui expire en 2017. Le loyer pour l'année 2015 a coûté CHF 114'167 (CHF 105'713 en 2014). L'UIP peut résilier le bail avec un préavis de six mois.

**NOTE 12 RESERVES**

a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer, à une date ultérieure, de gros travaux de réfection au Siège de l'Organisation. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de CHF 55'000 à ce titre, à compter de 2008 jusqu'en 2014.

Montant en CHF	2015	2014
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>427'694</b>	<b>372'694</b>
Dotations	-	55'000
Dépenses	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>427'694</b>	<b>427'694</b>

b) L'UIP a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements. En 2015, une somme de CHF 25'700 (CHF 28'500 en 2014) y a été versée pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub> produites par les activités ordinaires.

Montant en CHF	2015	2014
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>104'816</b>	<b>127'824</b>
Dotations	25'700	28'500
Dépenses	80'875	51'508
<b>Solde de clôture</b>	<b>49'541</b>	<b>104'816</b>
<b>Total Réserves</b>	<b>477'335</b>	<b>532'510</b>

### **NOTE 13 PASSIF EVENTUEL**

Dans le courant de 2015, plusieurs membres du personnel ont reçu du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie des avis d'imposition sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP. Celle-ci a l'obligation contractuelle de rembourser à ses employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Elle estime que tous les impôts des années précédentes ont été réglés en 2015. Des membres de personnel ont également formé des recours devant le Tribunal administratif de l'OIT, ces recours ayant le statut de demandes de réexamen. Pour ces cas, le montant des éventuelles réclamations reste à confirmer, et par conséquent aucune provision n'est comptabilisée.

## **NOTE 14 RAPPROCHEMENT DE LA COMPARAISON ENTRE MONTANTS BUDGETAIRES ET MONTANTS EFFECTIFS ET DE L'ETAT DES RESULTATS FINANCIERS**

### **Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers**

	Fonctionnement	Financement	Placement	Total
Recettes budgétaires	14'307'318	-	-	14'307'318
Moins contribution du personnel comptée dans les recettes	<u>-981'136</u>	-	-	<u>-981'136</u>
Recettes hors contribution du personnel	13'326'182	-	-	13'326'182
Dépenses budgétaires	14'285'162	-	-	14'285'162
Moins contributions du personnel	<u>-981'136</u>	-	-	<u>-981'136</u>
Dépenses hors contribution du personnel	13'304'026	-	-	13'304'026
Résultat budgétaire net	22'156	-	-	22'156
Différences de présentation				
Plus dépenses liées à l'amortissement des prêts	-	-	-	-
Plus dépenses d'appui aux programmes	-25'700	-	-	25'700
Plus dépenses (voyages) imputées sur le solde du Fonds	80'875	-	-	80'875
Rééquilibrage du passif de la Caisse de prévoyance fermée	<u>461'577</u>	-	-	<u>461'577</u>
Total des différences de présentation	516'752	-	-	516'752
Différence d'entités				
Résultat net de la Caisse de prévoyance	0	-	-	0
<b>Excédent selon l'état des résultats financiers</b>	<b>-494'596</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-494'596</b>

Dans la comparaison budgétaire, les virements aux réserves sont comptabilisés comme dépenses parce qu'ils viennent en déduction des sommes reçues des Membres à titre de contributions statutaires. Dans l'état des résultats financiers, les virements aux réserves prélevés sur le solde accumulé du Fonds de roulement sont signalés comme rééquilibrage de l'actif net et non pas compris dans les dépenses courantes.

Dans la présentation des recettes et des dépenses budgétaires, les frais de personnel indiqués sont bruts, tels que fixés par la Commission de la fonction publique internationale. Le montant de la contribution du personnel moins les sommes remboursées aux employés ayant payé dans leur pays un impôt sur le revenu est classé comme recette. Dans l'état des résultats financiers, les frais de personnel sont présentés nets de la contribution du personnel mais incluent le total des sommes remboursées aux employés. La différence de présentation n'a aucune incidence sur la présentation du résultat net.



<b>Montant en CHF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Contribution brute du personnel</b>	<b>1'051'666</b>	<b>1'015'825</b>
<b>Remboursements</b>		
- France	70'530	48'536
- Etats-Unis d'Amérique	-	-
<b>Total</b>	<b>70'530</b>	<b>48'536</b>
<b>Contribution nette du personnel</b>	<b>981'136</b>	<b>967'288</b>

## NOTE 15 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les principaux organes de l'UIP sont l'Assemblée, le Conseil directeur et le Comité exécutif, qui sont composés de représentants de Parlements membres. Ces représentants ne reçoivent aucune rémunération de l'UIP.

L'UIP est gérée par un Secrétaire général, qui est nommé par le Conseil directeur, et par des cadres supérieurs (directeurs) nommés par le Secrétaire général et considérés comme les principaux dirigeants. Tous sont rémunérés par l'UIP. La rémunération globale de ces principaux dirigeants comprend les traitements, les allocations et indemnités, les voyages statutaires, les contributions au régime de retraite, les primes d'assurances maladie et accident, les allocations pour frais d'étude, les congés dans les foyers et d'autres prestations qui leur sont versées conformément au Règlement du personnel et qui sont applicables à tout le personnel. Les principaux dirigeants sont tous affiliés à la CCPPNU et au bénéfice d'une assurance maladie collective s'ils le souhaitent.

Les principaux dirigeants et leur rémunération globale sont présentés ci-dessous :

	2015		2014	
	Nombre de personnes	Rémunération globale	Nombre de personnes	Rémunération globale
	(en moyenne)	(en CHF)	(en moyenne)	(en CHF)
<b>Cadres supérieurs :</b>	<b>5,0</b>		<b>4,8</b>	
Traitements nets et indemnités de poste		974'035		870'244
Contributions des employés à la Caisse des pensions		84'248		78'282
Contributions de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance maladie		205'581		195'502
Autres prestations		172'722		128'244
Prestations versées lors de la cessation d'emploi		0		178'482
<b>Total</b>		<b>1'435'986</b>		<b>1'450'754</b>

Les principaux dirigeants ou leurs proches parents n'ont bénéficié d'aucun prêt qui n'aurait pas pu être accordé aussi à d'autres catégories de personnel. Aucune autre rémunération ou compensation n'a été versée aux principaux dirigeants ni à leurs proches parents.

L'UIP n'a aucun intérêt en qualité de propriétaire dans des associations ou des co-entreprises et n'a aucune entité sous son contrôle. L'accord qu'elle a conclu avec la CCPPNU l'oblige à fixer ses traitements conformément au Régime commun des Nations Unies. Les règles sont édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), entité créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui détermine aussi les indemnités de poste et la méthode à appliquer pour fixer les salaires du personnel des services généraux conformément aux enquêtes sur les salaires. Les traitements des cadres, les niveaux des allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies qui prend la décision définitive pour l'intégralité du Régime commun des Nations Unies, dont l'UIP fait partie.

**NOTE 16 INFORMATION SECTORIELLE**

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques approuvées par le Conseil directeur dans le budget 2014. Seules les recettes et les dépenses sont présentées par secteur. Tous les éléments de l'actif et du passif appartiennent à l'UIP dans leur ensemble et il n'y a aucune raison valable d'allouer des éléments de l'actif, du passif et de l'actif net à tel ou tel secteur.

	Démocraties plus fortes	Développement International	Coopération parlementaire	Services administratifs	Autres charges	Caisse de prévoyance	Suppressions	Total
<b>Recettes</b>								
Contributions des Membres	2'852'140	786'009	4'495'745	2'373'707	94'074	0	0	10'601'676
Contributions volontaires	2'214'145	497'610	0	0	0	0	0	2'711'755
Rapport des placements	0	0	0	-1'254	0	-189'051	0	-190'306
Autres recettes	0	0	0	195'713	0	53'563	-217'416	31'860
<b>Total des recettes</b>	<b>5'066'285</b>	<b>1'283'619</b>	<b>4'495'745</b>	<b>2'568'166</b>	<b>94'074</b>	<b>-135'488</b>	<b>-217'416</b>	<b>13'154'985</b>
<b>Dépenses</b>								
Personnel permanent	2'964'225	744'936	2'952'095	1'566'458	0	888'385	-1'016'845	8'099'255
Personnel temporaire	953'538	225'279	1'287'593	97'678	0	0	0	2'564'088
Gain / (perte) actuarielle sur la Caisse de prévoyance	0	0	0	0	461'577	-1'047'993	0	-586'416
Voyages	629'184	134'061	405'063	7'033	0	0	0	1'175'341
Services contractuels	487'272	122'932	393'365	9'787	0	24'120	-181'707	855'768
Dépenses de fonctionnement	45'900	190'810	196'138	359'715	0	0	0	792'562
Fournitures, matériel et équipement	35'128	17'811	19'046	70'780	0	0	0	142'765
Provision pour créances douteuses	0	0	0	0	38'097	0	0	38'097
Subventions et honoraires	96'200	0	29'803	0	31'032	0	0	157'035
Amortissement	0	0	0	308'970	0	0	0	308'970
Amortissement de l'emprunt	0	0	0	66'818	0	0	0	66'818
Pertes de change	0	371	0	34'927	0	0	0	35'298
<b>Total des dépenses</b>	<b>5'211'446</b>	<b>1'436'200</b>	<b>5'283'102</b>	<b>2'522'167</b>	<b>530'706</b>	<b>-135'488</b>	<b>-1'198'553</b>	<b>13'649'581</b>

Les dépenses encourues pour le personnel permanent sont indiquées pour chaque secteur à leur valeur brute (qui inclut la contribution du personnel). La contribution du personnel (recette et dépense) et la contribution de l'UIP à la Caisse de prévoyance fermée sont éliminées avant la consolidation.

## NOTE 17 RECETTES ET DEPENSES

### Contributions des Membres

Les Membres et les Membres associés acquittent une contribution annuelle à l'UIP pour financer les activités inscrites à son programme et à son budget de travail en fonction du barème adopté par le Conseil directeur conformément à l'Article 21 des Statuts de l'UIP. Aux termes de l'article 5.4 du Règlement financier, les contributions des Membres sont considérées comme dues dès l'ouverture de l'exercice financier auquel elles se rapportent et sont payables au 31 mars de cet exercice.

### Contributions volontaires

Des Membres et d'autres donateurs fournissent des fonds à l'Organisation pour le financement de projets et d'activités spécifiques. Le Secrétaire général accepte ces fonds avec l'approbation du Conseil directeur.

### Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. Elle a perçu en 2015 des commissions d'un montant de CHF 181'707 sur des coûts directs de projet de CHF 2'711'755 (CHF 187'707 sur des coûts directs de projets de CHF 2'562'058 en 2014).

### Autres recettes

Elles se sont réparties comme suit :

Montant en CHF	2015	2014
Gain de change	-	37'837
Rémunération de services administratifs	-	-
Contributions du personnel à la Caisse des pensions	17'854	19'048
Autre	14'005	9'288
<b>Total des autres recettes</b>	<b>31'860</b>	<b>66'172</b>

Les recettes diverses comprennent la vente de publications, la vente d'actifs et les recettes extraordinaires.

### Rapport des placements

Les placements ont rapporté au total :

Montant en CHF	2015	2014
Intérêt	186'672	203'456
Gain sur vente de véhicule	21'656	
Gain (perte) de capital	-398'633	452'186
<b>Rapport total des placements</b>	<b>-190'306</b>	<b>655'641</b>

## Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, autrement dit au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services. Toutes les charges intersectorielles liées à des services ont été éliminées avant la consolidation dans l'état des résultats financiers.

Sont compris dans les dépenses de personnel afférentes au personnel permanent les prestations versées aux employés engagés pour une durée déterminée, à savoir le traitement de base, l'indemnité de poste, l'allocation pour charges de famille, les cotisations au régime de pension, à l'assurance maladie et autres, le congé dans les foyers et d'autres avantages auxquels a droit le personnel permanent. La contribution de l'UIP au titre des pensions à la Caisse de prévoyance fermée a été supprimée lors de la consolidation.

Montant en CHF	2015	2014
Traitements, allocations et indemnités - personnel permanent et assimilé	5'249'467	5'155'490
Allocations pour charges de famille	188'192	200'997
Contribution à la CCPNU	952'655	921'818
Assurance maladie	288'523	295'249
Allocations pour frais d'études	401'571	391'446
Autres allocations et indemnités	41'066	203'405
Indemnités à la cessation d'emploi	108'838	4'654
Prestations versées au titre des pensions et rentes aux survivants	888'385	931'991
Autres prestations	16'265	98'442
Moins suppressions	-35'709	-38'096
<b>Total des dépenses liées au personnel permanent</b>	<b>8'099'255</b>	<b>8'165'396</b>

Les dépenses au titre du personnel temporaire englobent les coûts des services du personnel employé pour de courtes périodes et des consultants.

Montant en CHF	2015	2014
Personnel temporaire	278'060	299'456
Interprètes	895'705	818'580
Traducteurs	220'906	163'610
Consultants	1'169'417	880'777
<b>Total des dépenses liées au personnel temporaire</b>	<b>2'564'088</b>	<b>2'162'423</b>

Le rééquilibrage des avoirs de la Caisse de prévoyance fermée correspond à l'impact net des ajustements actuariels sur les prestations déterminées que l'UIP est tenue de verser.

Montant en CHF	2015	2014
Coût des services rendus	16'802	16'609
Coût en intérêts	148'875	292'424
Contributions des employés	17'854	19'048
Pensions versées par la Caisse	-971'010	-988'297
Perte actuarielle dépassant la fourchette	67'001	0
Provision pour créances douteuses Caisse de prévoyance fermée	104'999	0
Remboursement des contributions des participants au régime transitoire de prévoyance	29'063	0
<b>Crédit net au titre des prestations aux employés figurant dans l'état des résultats financiers</b>	<b>-586'416</b>	<b>-660'216</b>

Dans les frais de voyage sont compris le prix des billets d'avion, les allocations journalières de subsistance, les indemnités de départ et d'arrivée et d'autres frais de déplacement du personnel en mission, les frais de voyage de délégués, de participants à des activités de formation et d'experts invités à ces activités.

Montant en CHF	2015	2014
Transport	701'844	967'709
Indemnités	471'608	489'697
Frais annexes	1'889	6'826
<b>Total des frais de voyage</b>	<b>1'175'341</b>	<b>1'464'232</b>

Les services contractuels comprennent les frais de traduction et d'édition, d'impression et de publication, les services de conférence et l'entretien des logiciels et des bases de données. Les commissions facturées pour dépenses d'appui aux projets sont éliminées lors de la consolidation.

Montant en CHF	2015	2014
Logiciels / base de données	-	10'800
Traduction / édition	360'215	349'983
Impression et publication	96'847	109'750
Services au lieu de conférence	188'433	244'881
Entretien des ordinateurs et bases de données en ligne	10'800	10'255
Coûts de la vérification des comptes	8'800	12'481
Gestion des placements de la Caisse de prévoyance et frais bancaires	24'120	31'520
Services de gestion	181'707	187'707
Autre	166'552	190'420
Suppressions	-181'707	-187'707
<b>Total des services contractuels</b>	<b>855,768</b>	<b>960'090</b>

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'entretien et de ménage du bâtiment du Siège, de communication (affranchissement et téléphone), les frais de réunion et les charges bancaires.

Montant en CHF	2015	2014
Loyer	114'167	105'713
Chauffage	29'661	29'470
Electricité	30'339	28'041
Eau	3'880	1'833
Entretien des locaux et du terrain	63'617	71'546
Ménage	15'771	19'363
Sécurité	39'400	93'483
Assurance	21'042	5'818
Véhicules	10'589	9'289
Entretien, assurance et location d'équipement	91'156	109'401
Communication	143'542	137'241
Connectivité à Internet	9'618	22'350
Site Web	51'688	18'409
Frais de presse et de publicité	7'663	9'322
Frais de représentation	122'908	168'855
Cadeaux institutionnels	18'192	22'814
Charges bancaires	19'325	18'424
Plus \ moins	3	0
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>792'562</b>	<b>871'371</b>

Dans les fournitures, le matériel et l'équipement est compris le matériel de bureau dont le coût est inférieur au niveau plancher indiqué dans la note 2.

Montant en CHF	2015	2014
Mobilier de bureau	420	-10
Papier	19'691	20'664
Articles de bureau	1'213	7'932
Fournitures de bureau diverses	55'563	67'883
Café/thé/eau potable	9'210	8'603
Divers	4'734	16'763
Entretien et réparation du matériel informatique	9'106	9'815
Assurance du logiciel	-	2'071
Logiciel et fournitures	34'907	34'849
Livres	2'478	177
Périodiques	5'445	5'361
<b>Total des fournitures, du matériel et de l'équipement</b>	<b>142'765</b>	<b>174'109</b>

Pour l'explication des dépenses liées à l'amortissement, voir la note 7.

Les dépenses liées à la diminution de la **provision pour créances douteuses** sont expliquées plus haut dans la note 4 des états financiers. En outre, une somme à recevoir du Centre Pacifique du PNUD a été ramenée à une valeur nulle sur la base d'une réévaluation du montant indiqué comme restant à percevoir au 31 décembre 2014.

Montant en CHF	2015	2014
Changement de la dotation pour les contributions des Membres à recevoir	21'771	65'277
Passage par pertes et profits d'une créance douteuse - Contribution volontaire PNUD	16'325	0
<b>Total des subventions et honoraires</b>	<b>38'096</b>	<b>-65'277</b>

Dans les **subventions et honoraires** sont compris une subvention au bénéfice de l'Association des Secrétaires généraux de parlements (ASGP) et l'indemnité du Président de l'UIP.

Montant en CHF	2015	2014
Subventions	127'232	99'147
Honoraires	29'803	28'138
<b>Total des subventions et honoraires</b>	<b>157'035</b>	<b>127'285</b>

## NOTE 18 RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers ci-après sont inclus dans l'état de la situation financière :

Montant en CHF	2015	2014
Liquidités et équivalents	6'048'145	8'978'987
Dépôts	4'738'412	1'568'085
Comptes des sommes à recevoir - contributions des Membres	605'120	719'794
Comptes des sommes à recevoir - contributions volontaires	332'440	38'760
Comptes des sommes à recevoir - autres	85'957	231'778
Placements	9'230'735	10'335'248
Emprunt	-5'687'481	-5'810'263
Comptes des sommes à payer	-225'432	-211'400
<b>Actifs financiers nets moins passifs financiers</b>	<b>15'127'895</b>	<b>15'850'990</b>

L'UIP est exposée à certains risques liés au marché, au crédit et aux liquidités de la manière suivante :

### Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient au gré des fluctuations des prix du marché. Il s'agit notamment des risques liés au change, au taux d'intérêt et aux autres cours. L'UIP est exposée aux risques liés au change et au taux d'intérêt. Elle perçoit des recettes provenant de commissions et de contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte, le franc suisse. L'UIP est exposée aux risques de fluctuation des taux de change. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques liés au change.

Une fluctuation du taux de change de +/- 5 pour cent entre le franc suisse et d'autres devises (le dollar des Etats-Unis et l'euro) dans lesquelles des instruments financiers sont détenus ou des opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont comptabilisées aurait eu les effets suivants sur les états financiers :

Montant en CHF	Impact sur l'excédent / (déficit)	Impact sur l'actif net
+ 5 pour cent	138'944	31'201
- 5 pour cent	-125'712	-31'201

L'exposition de l'UIP aux risques de fluctuations des taux d'intérêt est également limitée. Son budget de fonctionnement est principalement financé par les recettes provenant de la contribution des Membres et de la vente de biens et de services. Bien que le rapport de ses placements ne finance que 0,5 pour cent de son budget de fonctionnement, les avoirs de la Caisse de prévoyance sont placés dans un fonds commun, qui est exposé au risque de changements des conditions du marché. Si les recettes résultant des placements diminuaient ou augmentaient, les fonds disponibles pour financer la Caisse de prévoyance fermée et la contribution du budget de fonctionnement augmenteraient ou diminueraient en conséquence. L'UIP n'utilise pas d'instruments financiers pour se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt.

### Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités tient aux difficultés que pourrait avoir l'UIP à honorer ses engagements liés au passif financier. L'exposition de l'UIP aux risques liés aux liquidités est négligeable car elle a d'importantes réserves en liquidités qui ne sont pas affectées à des destinations particulières et qui sont reconstituées par ses résultats d'exploitation. La politique de placement de l'UIP est telle que ses investissements sont principalement constitués de dépôts à court terme en liquidités.



Le montant total de liquidités et équivalents (CHF 10,8 millions) dont l'UIP disposait au 31 décembre 2015 est suffisant pour lui permettre de répondre à ses engagements en cours, qui atteignaient CHF 3,1 millions à cette date. On s'attend à ce que l'UIP ait suffisamment de liquidités sur une base régulière pour rembourser toutes ses dettes. L'échéance des passifs financiers est prise en compte dans l'état de la situation financière.

### **Risque lié au crédit**

Le risque lié au crédit est le risque qu'une contrepartie des actifs financiers de l'UIP ne s'acquitte pas de ses obligations. Les sommes à recevoir provenant presque exclusivement de ses Parlements membres, les risques liés au crédit sont considérés comme mineurs pour l'UIP. Ils sont réévalués chaque année et les changements pris en compte dans le calcul de la provision pour créances douteuses. Les liquidités et équivalents sont détenus dans des banques dont le risque propre à la dette souveraine ou le crédit est noté A- ou plus par Fitch et par Standard and Poor's (S&P). La valeur de l'actif des sommes à recevoir a été réduite au moyen d'une réserve pour créances douteuses qui sert à compenser les sommes à recevoir dont le paiement n'est pas prévisible à court terme.

## TABLEAU MATRICIEL

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Impact obtenu
<b>DE MEILLEURS PARLEMENTS POUR DES DEMOCRATIES PLUS FORTES - Objectifs</b>		
1.	Améliorer le fonctionnement des parlements	Accomplissement des fonctions essentielles du Parlement
		<p>Les travaux de recherche ont commencé en vue de la rédaction du deuxième Rapport parlementaire mondial qui formulera des recommandations sur les moyens de renforcer le contrôle parlementaire. Les parlements de plus de 100 pays se sont engagés dans ces travaux en 2015.</p> <p>La demande d'assistance de renforcement des capacités des parlements a augmenté en 2015. Dix parlements nationaux ont bénéficié d'un soutien pratique visant à développer leurs capacités d'exécution des fonctions essentielles d'un parlement. Les Principes communs en matière d'assistance aux parlements, adoptés par le Conseil directeur de l'UIP en octobre 2014, ont reçu l'adhésion de plus d'une centaine de parlements et de partenaires en 2015. Ces principes visent à accroître la qualité et l'efficacité de l'assistance apportée aux parlements. En 2015, l'UIP a commencé elle-même à appliquer les Principes communs dans son action de renforcement de l'institution parlementaire.</p> <p>En 2015, l'UIP a continué à promouvoir la participation des jeunes dans les parlements nationaux, en mettant l'accent sur l'importance de l'inclusion des jeunes dans le processus décisionnaire et en encourageant l'intervention des jeunes parlementaires sur des thèmes d'intérêt mondial comme la paix, la sécurité et la cyber-guerre.</p>

2.	Faire progresser l'égalité des sexes	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de genre; nombre de mentions dans la recherche/les médias/articles, etc.; nombre de mises à jour; degré de satisfaction des utilisateurs; nombre de femmes parlementaires bénéficiant d'une assistance et d'une formation; nombre de parlementaires participant à des réformes de genre; niveau d'engagement des parlementaires hommes au niveau national et à l'UIP; mesures prises pour renforcer la défense des droits des femmes, soutenir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes	<p>L'utilisation des ressources de l'UIP en matière de genre a encore progressé. Des parlements ont notamment signalé qu'ils appréciaient les outils pratiques, comme les lignes directrices pour forums de femmes parlementaires. L'UIP reste la principale source de statistiques sur les femmes en politique. Ses données sont utilisées pour les indicateurs de l'ODD 5 sur les femmes dans le processus de décision.</p> <p>Quatre parlements ont entamé une réforme visant à intégrer la dimension de genre dans leurs travaux et à prendre en compte les questions d'égalité des sexes.</p> <p>La contribution des parlementaires hommes à la lutte pour l'égalité des sexes a été sollicitée tout au long de l'année et à l'occasion de chaque projet national. L'appel à l'action pour l'égalité des sexes lancé par l'UIP en mars 2015 visait tant les hommes que les femmes parlementaires.</p>
3.	Promouvoir les droits de l'homme	Initiatives prises pour protéger les droits de l'homme des parlementaires; initiatives parlementaires visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme	<p>En 2015, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a réussi à clore le cas de 54 parlementaires, en obtenant gain de cause dans 38 de ces cas.</p> <p>100 parlementaires originaires de 28 pays ont pris part aux séminaires sur les droits de l'homme organisés sous la houlette de l'UIP.</p>
<b>IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTS DANS LA SPHERE INTERNATIONALE - Objectifs :</b>			
4.	Renforcer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales	Contribution parlementaire aux principaux débats et négociations internationaux (sur les enjeux et choix politiques)	<p>Les membres de l'ONU ont reconnu le rôle joué par les parlements concernant le développement durable, le problème mondial de la drogue, le sida, la réduction des risques de catastrophe, etc. Il s'agit notamment des résolutions 69/201 (février 2015) sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue et 70/228 (décembre 2015) sur l'organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2016. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue en mars 2015 à Sendai (Japon), a fait référence aux parlements et à l'UIP</p>
5.	Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement	Action parlementaire en faveur des objectifs de développement à l'échelle internationale	<p>Obtention de résultats tangibles sur les objectifs de santé visant à améliorer l'accès aux services essentiels des femmes, des adolescents et des enfants. Production de lignes directrices pour permettre aux parlements d'accroître l'accès aux médicaments contre le VIH. Les parlements ont commencé à agir en faveur des ODD au niveau régional.</p> <p>L'ONU a reconnu le rôle de l'UIP/des parlements dans le suivi des ODD dans le cadre de la surveillance mondiale globale qui sera effectuée par l'ONU chaque année.</p>

6.	Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits	Participation parlementaire aux processus de réconciliation et de dialogue dans les situations de conflit	L'UIP est reconnue comme une organisation neutre qui promeut la paix et le dialogue. Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient rassemble des parlementaires palestiniens et israéliens en vue de favoriser le dialogue. Lors des Assemblées de l'UIP, la diplomatie parlementaire a permis de faciliter le dialogue. En Côte d'Ivoire, les visites de terrain menées par des parlementaires ont permis de renforcer la réconciliation nationale. Elles ont également permis à la population de mieux comprendre le rôle des parlementaires et ont contribué à rapprocher ces derniers de la population.
<b>FAIRE DE L'UIP UN INSTRUMENT PLUS EFFICACE DE LA COOPERATION PARLEMENTAIRE - Objectifs :</b>			
7.	Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres	Participation des parlements à l'UIP; deux Assemblées réussies de l'UIP par an; nombre de membres; résultats des délibérations	Deux Assemblées très fructueuses (Hanoï et Genève) et Conférence mondiale des Présidents de parlement; résultats substantiels qui contribuent au travail des parlements et aux grands processus mondiaux; augmentation du nombre de Membres de l'UIP.
8.	Mettre l'UIP en valeur	Meilleure connaissance de l'UIP et de ses travaux	L'UIP a continué de faire d'importants progrès en matière de sensibilisation et dans l'atteinte de nouveaux publics grâce à ses diverses plateformes de communication et à de nouveaux outils et approches.
9.	Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne	Indicateurs clés de la performance de l'Organisation	Les organes directeurs de l'UIP se sont déclarés satisfaits des rapports d'audits internes et externes. L'UIP a réalisé un cycle complet d'évaluations de la performance du personnel. Tous les objectifs stratégiques sont mesurés et la mesure est enregistrée dans le tableau matriciel. Le Cabinet du Secrétaire général est pleinement opérationnel et fonctionne comme une structure à part entière, sous la direction du Secrétaire général. Il fait partie de l'équipe de direction et supervise tous les dossiers existants ou nouveaux sensibles sur le plan politique.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015			
RESULTATS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Résultats obtenus	
<b>1. Améliorer le fonctionnement des parlements</b>			
1.1	L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur l'institution parlementaire et la démocratie dans le monde	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP	La base de données PARLINE reste la première source de références mondiale sur les parlements nationaux et les élections législatives. Les travaux de préparation d'une nouvelle version améliorée et plus développée ont avancé.
1.2	Les parlements appliquent les normes et les lignes directrices et adoptent les bonnes pratiques prônées par l'UIP	Nombre de parlements utilisant les normes et les lignes directrices et adoptant les bonnes pratiques	Un débat a été lancé au sein des milieux parlementaires (parlements, praticiens et universitaires) sur les moyens de renforcer le contrôle parlementaire dans le cadre de la préparation du deuxième Rapport parlementaire mondial intitulé "Demander des comptes au gouvernement : réalités et perspectives du contrôle parlementaire".
1.3	Les parlements développent leurs compétences avec le concours de l'UIP	Nombre de parlements soutenus; ressources investies	En 2015, l'UIP a apporté son soutien à plus de 50 activités individuelles relevant de l'assistance à des parlements nationaux. En 2015, l'UIP a commencé elle-même à appliquer les Principes communs dans son action de renforcement de l'institution parlementaire.
1.4	La participation des jeunes est favorisée dans les parlements	Nombre d'activités organisées, création et maintien de réseaux de jeunes parlementaires, débats axés sur la jeunesse portant sur l'élaboration des politiques, mise à jour des données sur la participation des jeunes au parlement	En 2015, le nouveau programme de l'UIP pour la participation des jeunes a rassemblé plus de 350 jeunes parlementaires des quatre coins du monde qui ont réfléchi au point de vue des jeunes sur les problèmes de la paix et de la sécurité, de la coopération au développement et de la cyber-guerre. L'UIP propose désormais des plateformes bien établies, en ligne ou dans un autre cadre, pour favoriser les réseaux et les échanges d'expériences des jeunes parlementaires. Les données de l'UIP sur la participation des jeunes au parlement ont été mises à jour. Elles constituent pour le moment l'unique source de statistiques sur la question.
<b>2. Faire progresser l'égalité des sexes</b>			
2.1	Les milieux parlementaires font un meilleur usage des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de parité, nombre de mentions dans la recherche/les médias/articles, etc., nombre de mises à jour, degré de satisfaction des utilisateurs	L'utilisation des publications et des données de l'UIP a encore augmenté. De nombreuses références aux statistiques de l'UIP ont été constatées dans les médias sociaux. La Carte des femmes en politique a été mise à jour pour la version 2015, les statistiques sont actualisées mensuellement, de même que les bases de données sur les femmes en politique et les forums de femmes parlementaires.

2.2	Les femmes sont plus nombreuses à accéder au Parlement et à participer à l'élaboration des politiques	Nombre de femmes parlementaires; mesures temporaires spéciales; nombre de femmes bénéficiant d'une formation; nombre de forums de femmes; niveau de participation des femmes parlementaires	<p>La part moyenne de femmes dans les parlements s'établissait à 22,6 % fin 2015 (contre 22,1 % en 2014). Plusieurs pays ont adopté des lois instaurant des quotas ou ont révisé leur législation pour élargir les objectifs. Plus de 120 pays dans le monde disposent désormais d'un mécanisme de quota (obligatoire ou volontaire)</p> <p>Un forum de femmes parlementaires a été créé en Mauritanie avec l'aide de l'UIP; il est question de créer un organe similaire en Tunisie. L'UIP a recensé 79 forums de femmes parlementaires dans le monde d'ici la fin 2015.</p>
2.3	Les parlements sont plus sensibles au genre	Réforme parlementaire; évaluations dans une perspective de genre	Deux parlements ont engagé, avec l'appui de l'UIP, une réforme interne sur le genre et ont renforcé leurs compétences d'intégration de cette dimension
2.4	Les parlements traitent des droits des femmes, des inégalités entre les sexes et de la violence faite aux femmes	Action parlementaire	Suite à l'action de l'UIP, des opérations de sensibilisation ont été menées dans plusieurs pays (Sierra Leone, Bangladesh...) pour faciliter l'application de lois sur la violence faite aux femmes et des discussions sur l'introduction d'initiatives parlementaires sur cette question ont été organisées dans deux autres pays (Mali et Mauritanie).
<b>3. Promouvoir les droits de l'homme</b>			
3.1	Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP augmente sa capacité à traiter des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires.	Mise en œuvre complète des nouvelles méthodes de travail, refonte de la section du site web de l'UIP consacrée aux droits de l'homme; nouveaux instruments de relations publiques/communication, nombre de cas clos, nombre total de cas examinés, nombre de nouveaux cas soumis, degré de satisfaction des victimes à l'égard du travail réalisé par le Comité, nombre de sessions, missions d'observation judiciaire et missions sur le terrain, nombre d'initiatives de suivi prises par les membres de l'UIP	Mise en œuvre complète des nouvelles méthodes de travail, diffusion de 15 communiqués de presse sur les droits de l'homme; publication (pour la deuxième fois) le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme, de statistiques et d'analyses des cas traités par le comité En 2015, le comité a examiné la situation de 320 parlementaires dans 43 pays; les cas concernant 21 parlementaires lui étaient soumis pour la première fois; 54 cas ont été clos (le comité ayant eu gain de cause dans 38 d'entre eux); trois sessions du comité ont eu lieu et ce dernier a mené ou mandaté 7 missions sur place (y compris des observations de procès).

3.2	Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire.	Nombre de séminaires, nombre de parlements soutenus et nombre de parlementaires formés, degré de mise en œuvre des recommandations formulées lors des séminaires et des conclusions des organes conventionnels de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme ainsi que du Conseil des droits de l'homme de l'ONU; nombre de nouvelles ratifications de certaines conventions relatives aux droits de l'homme; réforme concernant les droits de l'enfant dans certains parlements; initiatives parlementaires relatives à l'apatridie; protection des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays	Un séminaire régional a été organisé aux Philippines (en février) à l'intention des parlements d'Asie-Pacifique Les 175 participants étaient majoritairement des parlementaires, dont 60 (45 hommes et 15 femmes) de 19 pays de la région.  105 participants, dont 40 parlementaires de 9 pays de la région, ont pris part au séminaire régional sur la nutrition organisé par l'UIP à l'intention des parlements africains de la CDAA et abrité par le Parlement namibien à Windhoek; meilleure compréhension de la participation parlementaire aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU grâce à des recherches sur des études de cas nationales
3.3	Les synergies entre le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme et la défense des droits de l'homme des parlementaires se développent.	Nombre de séminaires ou de manifestations organisés; nombre de parlements soutenus; nombre de participants et/ou de parlementaires formés	L'UIP a plus régulièrement englobé les inquiétudes exprimées par le Comité des droits de l'homme des parlementaires dans ses activités de renforcement des capacités, notamment en mettant l'accent sur les inquiétudes du Comité qui exigent des réformes législatives ou institutionnelles.
<b>4. Renforcer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales</b>			
4.1	Les parlements sont mieux informés des principales activités des Nations Unies et y participent davantage; ils sont mieux armés pour donner suite aux engagements pris par leurs gouvernements à l'ONU et pour demander des comptes à leurs gouvernements à ce sujet; les vues des parlementaires sont prises en compte dans les processus décisionnaires pertinents de l'ONU	Les travaux de l'ONU tiennent compte de la contribution parlementaire; les parlements intègrent le programme de travail et les conférences de l'ONU dans leurs travaux; les grands engagements internationaux sont mieux respectés; un objectif est consacré à la gouvernance ou un autre engagement ferme pris dans le cadre des nouveaux objectifs de développement durable met en évidence le rôle des parlements	Le nouveau programme à l'horizon 2030 souligne clairement le rôle des parlements dans la mise en œuvre des ODD aux niveaux national et mondial  Les nouvelles résolutions de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue réitèrent la contribution des parlements et établissent un lien direct entre la consultation des parlementaires et l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016 (dans le cadre du processus préparatoire officiel, et non en tant que mécanisme parallèle)  La résolution de l'Assemblée relative à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida en 2016 contient un paragraphe distinct invitant l'UIP à apporter sa contribution
4.2	Les négociations commerciales multilatérales se déroulant sous les auspices de l'OMC sont soumises au contrôle effectif des parlements	Assistance nombreuse et déroulement sans heurt des sessions annuelles de la Conférence parlementaire sur l'OMC; dialogue et échanges avec les négociateurs et hauts fonctionnaires de l'OMC; documents finals des sessions parlementaires dûment transmis à l'OMC	La Conférence parlementaire demeure un outil efficace pour le contrôle parlementaire de l'OMC. La session de 2015 figure parmi celles ayant attiré le plus de participants. En outre, l'UIP a contribué à accélérer le processus de ratification, par les membres de l'OMC, de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui revêt une importance capitale. Fin 2015, 50 Etats avaient ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges.

5. Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement			
5.1	Tous les parlements encouragent à agir sur les OMD et contribuent à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015	Bases jetées en vue d'un suivi parlementaire du nouveau programme pour l'après-2015 (ODD)	Feuille de route régionale pour la mise en œuvre des ODD adoptée par plusieurs parlements d'Europe centrale et orientale.
5.2	Les parlements encouragent la riposte au VIH/sida	Les préoccupations parlementaires se retrouvent dans les documents finals, les lois, déclarations et stratégies nationales de développement en rapport avec le VIH/sida; législation nationale; déclarations parlementaires	La résolution relative aux modalités d'organisation de la réunion de haut niveau 2016 de l'ONU sur le VIH/sida invite spécifiquement l'UIP à apporter sa contribution à la réunion.
5.3	Les parlements agissent dans le domaine de la santé génésique et de la santé maternelle, néonatale et infantile	Les préoccupations parlementaires se retrouvent dans les documents finals, les lois, déclarations et stratégies nationales de développement en rapport avec la santé maternelle, néonatale et infantile; législation nationale; déclarations parlementaires	Le rapport 2015 du Groupe d'examen indépendant d'experts a mis en évidence le rôle crucial joué par les parlements en faveur de la santé de la femme et de l'enfant en indiquant que le mouvement mondial "a été particulièrement chanceux d'avoir pu bénéficier du plein engagement de l'Union interparlementaire (UIP) dans son travail".
5.4	De plus en plus, les parlements contrôlent l'efficacité de l'aide	Les préoccupations parlementaires sont exprimées au sein du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement (FCD)	<p>Forte contribution aux travaux du Comité de pilotage du GPEDC, notamment la proposition de l'UIP pour la 2<sup>ème</sup> réunion de haut niveau en 2016, et participation active des parlements à l'examen mondial des engagements de Busan;</p> <p>Forte contribution parlementaire à l'enquête du FCD sur la responsabilité mutuelle; l'UIP a organisé un atelier lors de la réunion du FCD à Kampala (novembre) et a publié une note d'orientation sur les politiques en matière d'aide pour assister le FCD et le GPEDC</p>
5.5	Les parlements prennent en compte le dérèglement climatique et ses conséquences dans le budget et les lois de leur pays	Message parlementaire à l'intention de la CCNUCC; budgets tenant compte des priorités écologiques; législation d'adaptation	Les questions relatives au climat sont désormais inscrites de façon permanente à l'ordre du jour de la plupart des parlements. Suite à la réunion parlementaire très fructueuse organisée à Paris à l'occasion de la COP21, l'UIP a élaboré son propre plan d'action parlementaire sur les changements climatiques, qui viendra compléter l'Accord de Paris adopté à la COP21. Le nouvel accord de collaboration entre l'UIP, le R20 et le Schwarzenegger Institute for State and Global Policy de l'Université de Caroline du Sud (USC) va créer une plate-forme pour encourager l'action parlementaire effective pour lutter contre les changements climatiques.
6. Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits			
6.1	Les parlements sont mieux à même d'œuvrer pour la réconciliation dans les situations d'après-conflit	Participation du Parlement au processus de réconciliation; la majorité et l'opposition respectent mutuellement leurs droits et responsabilités; la procédure parlementaire prévoit une prise de décision inclusive; le parlement exerce un contrôle sur le secteur de la sécurité	L'assistance de l'UIP dans le cadre des efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits est de plus en plus reconnue et réclamée. L'UIP a soutenu plusieurs parlements de pays en transition pour renforcer leurs capacités et mettre en œuvre des processus décisionnels inclusifs (Egypte, Côte d'Ivoire).



6.2	La diplomatie parlementaire sert à favoriser la prévention et le règlement des conflits	La diplomatie parlementaire désamorce les tensions et œuvre en faveur du dialogue	Les canaux de communication demeurent ouverts entre les parlementaires palestiniens et israéliens et les compétences du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient sont élargies au reste de la région. Des efforts ont été entrepris pour promouvoir le dialogue parlementaire dans la péninsule coréenne.
6.3	Les parlements agissent pour empêcher des acteurs non étatiques d'acquiescer des ADM (en vertu de la résolution 1540 du Conseil de sécurité)	Les parlements se seront employés avec leurs gouvernements respectifs à présenter un premier rapport au Comité 1540 de l'ONU; les parlementaires de pays choisis connaissent mieux les conditions légales à remplir pour mettre en œuvre la résolution 1540 du Conseil de sécurité	L'UIP a été sollicitée pour organiser un séminaire de sensibilisation en vue de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 de l'ONU sur la non-prolifération des armes de destruction massive au profit d'acteurs non étatiques. Le séminaire, initialement prévu pour novembre 2015, a été reporté à février 2016, en Côte d'Ivoire.
<b>7. Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres</b>			
7.1	L'UIP se rapproche de son objectif d'universalité	Nombre de Membres, nombre de nouvelles affiliations, nombre de participants issus de parlements non membres aux ateliers régionaux	Suite à la réaffiliation des Fidji, l'UIP compte désormais 167 parlements nationaux membres  Plusieurs parlements non membres (Brunei, Comores, Nauru, Vanuatu) ont assisté aux Assemblées de l'UIP en qualité d'observateurs, en vue d'une éventuelle affiliation future  Un atelier de haut niveau convoqué par le Président du Parlement de la Nouvelle-Zélande a réuni les dirigeants parlementaires des Etats insulaires du Pacifique pour coopérer avec l'UIP
7.2	Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux Assemblées et activités de l'UIP	Participation aux Assemblées de l'UIP, qualité des débats et des résultats de ces Assemblées; utilisation des documents de l'UIP dans les parlements	Assistance nombreuse aux deux Assemblées de l'année Nombreux sujets à l'ordre du jour, grande qualité des débats, résultats substantiels Les résultats sur le nouveau programme de développement durable et sur la nécessité d'une migration plus sensée et plus humaine constituent des questions d'actualité pour les parlements et la communauté internationale (éclairer les délibérations et la prise de décision à l'ONU)
7.3	L'UIP parvient à une cohérence et à une efficacité plus grandes dans la coopération parlementaire mondiale	Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement couronnée de succès en 2015; réunion conjointe avec les associations parlementaires – régionales et autres – lors d'une Assemblée de l'UIP	Conférence mondiale des Présidents de parlement très fructueuse  Déclaration finale présentée au Sommet de l'ONU en septembre  Plus grande sensibilisation et plus grande participation des organisations parlementaires – régionales et autres – au programme des Assemblées de l'UIP

7.4	L'UIP met en œuvre des réformes structurelles; les Membres sont plus nombreux à mieux donner suite et effet à ses résolutions	Programmes de travail et activités opérationnelles exécutées par les quatre Commissions permanentes; qualité des résolutions	<p>Les Bureaux des Commissions permanentes continuent d'améliorer leurs modalités de travail</p> <p>Lors d'une réunion commune, les présidents des Commissions permanentes et des groupes géopolitiques ont convenu de mesures visant à améliorer la composition des Bureaux des Commissions</p> <p>Résolutions de grande qualité préparées par les Commissions permanentes et adoptées par les Membres de l'UIP, les efforts se poursuivent pour en surveiller le suivi</p>
<b>8. Mettre l'UIP en valeur</b>			
8.1	Le site Internet de l'UIP est un outil moderne et dynamique permettant aux parlements du monde entier de communiquer	Statistiques, nombre d'abonnements aux bulletins; mention positive dans les médias sociaux; reprise en ligne d'informations publiées par l'UIP; utilisation à d'autres buts des données et des produits d'information de l'UIP	Le pourcentage de pages vues via des renvois depuis Twitter a augmenté de près de 240 % en 2015. Les nombres de pages vues, de sessions et d'utilisateurs ont tous augmenté de plus de 10 %. Les Etats-Unis, la Suisse et la France constituent les trois principales zones géographiques où se concentrent les utilisateurs de ipu.org, même si les plus fortes hausses de consultation ont été enregistrées en Malaisie, au Viet Nam, en Russie, au Kenya et en Nouvelle-Zélande.
8.2	Création de produits d'information utiles et faciles d'emploi	Satisfaction des utilisateurs	Production de 12 nouveaux titres (31 produits individuels) dans plusieurs langues sur une grande variété de sujets. Douze éditions de l'e-bulletin de l'UIP ont continué de sensibiliser au travail quotidien de l'UIP et mieux faire connaître ce dernier auprès de l'ensemble des publics cibles, avec de nouveaux abonnements réguliers à l'e-bulletin.
8.3	L'UIP recentre sa politique de communication sur les grands médias mondiaux et une diffusion ciblée	Couverture médiatique mondiale	<p>La veille médiatique a permis d'établir qu'un nombre record d'articles sur l'UIP ont été publiés sur un nombre limité de sites Web en accès libre en 2015. Il s'agit là d'une augmentation significative par rapport à 2014, le chiffre de la couverture médiatique mondiale ayant même doublé par rapport à 2010.</p> <p>Nombre d'interviews et de séances d'information pour les médias en hausse. En 2015, 52 communiqués de presse ont été publiés. De nouvelles relations avec des médias de renom ont été établies. Deux éditoriaux publiés dans le Huffington Post.</p> <p>Près de 280 000 ouvertures de communiqués de presse et d'e-bulletins envoyés par courriel.</p> <p>Les personnes qui suivent le compte Twitter de l'UIP ont augmenté de près de 60 % au cours de l'année, et les comptes @IPUparliament et @IPUPresident ont été officiellement vérifiés par Twitter. Les événements Twitter sur les Assemblées et la Conférence des Présidents de parlement ont enregistré leurs plus hautes statistiques. Par exemple, les tweets du hashtag #IPU133 ont été distribués sur près de 14 millions de comptes, pouvant potentiellement en atteindre plus de 65,5 millions supplémentaires, et ceux du hashtag #youngMPs ont atteint des niveaux analogues.</p>

9. Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne			
9.1	L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes	<p>Les recommandations financières du Comité exécutif au Conseil directeur sont formulées en meilleure connaissance de cause et ses réunions sont plus performantes; les Membres mobilisent davantage de ressources pour les travaux de l'UIP</p>	<p>Meilleure interaction avec les membres du Comité exécutif; meilleure compréhension du rôle et du fonctionnement des organes directeurs</p> <p>Le Cabinet du Secrétaire général a surveillé la mise en œuvre de la Stratégie de l'Organisation, a fourni un appui au Secrétaire général et a assuré le suivi des dossiers politiquement sensibles, notamment sur le dialogue intercoréen, la lutte contre le terrorisme (agences de l'ONU et OSC) et la recherche de nouveaux interlocuteurs (écoles, collectivités locales, CERN).</p>
9.2	L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et applique une gestion axée sur les résultats	<p>Les résultats et la performance font l'objet d'un suivi systématique à tous les échelons de l'Organisation; les vérifications internes et extérieures des comptes révèlent une amélioration de la performance en 2014.</p>	<p>Les objectifs, résultats et produits sont systématiquement suivis et enregistrés dans le tableau matriciel.</p> <p>Les rapports des audits externes et internes ont fait état de bons résultats, appréciés par les organes directeurs de l'UIP.</p>
9.3	L'UIP intègre systématiquement la parité hommes/femmes dans toute l'Organisation	<p>Toute la nouvelle documentation est analysée dans la perspective de genre avant publication; la prise de décision tient compte des questions de genre, notamment lors de la préparation des mandats, des réunions et séminaires</p>	<p>La perspective de genre a été incluse de façon systématique dans l'ensemble des publications de l'UIP en 2015. Les mandats des projets comprennent systématiquement une perspective de genre. Des projets de recherche portent sur les questions d'égalité des sexes dès l'origine, comme dans le Rapport parlementaire mondial.</p>
9.4	L'UIP adopte, dans ses travaux, une démarche fondée sur les droits	<p>Toute la nouvelle documentation est analysée avant publication dans la perspective des droits; la prise de décision tient compte des questions relatives aux droits, notamment lors de la préparation des mandats, des réunions et séminaires</p>	<p>Les débats sur les mécanismes et les stratégies permettant d'intégrer de façon systématique une approche fondée sur les droits de l'homme dans les documents de l'UIP ont commencé suite à une évaluation des processus de l'UIP dirigée par une équipe d'experts externes</p>

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015			
PRODUITS		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<i>Améliorer le fonctionnement des parlements</i>			
<i>1.1 L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur l'institution parlementaire et la démocratie dans le monde</i>			
1.1.1	Informations actualisées publiées dans la base de données PARLINE	Sujets traités; pourcentage des informations vérifiées par le parlement	La mise à jour des informations générales relatives aux élections législatives se poursuit. Elle concerne tous les parlements nationaux de la planète.  Le recueil des données qui alimenteront la nouvelle version de PARLINE couvre près de 70 % des parlements. Pour le moment, ces données sont disponibles en interne et sur demande, dans l'attente de la refonte du site.
1.1.2	Parution régulière d'articles concernant l'actualité parlementaire sur le site Internet de l'UIP	Nombre d'articles	Activité reportée en attendant la mise en ligne du nouveau site Internet de l'UIP
1.1.3	Documentation et information mises à la disposition du Secrétariat de l'UIP	Bulletin et base de données à la disposition du personnel	Achat des principales revues parlementaires
1.1.4	Archives de l'UIP disponibles en ligne	Nombre de documents d'archives en ligne	L'UIP continue à fournir sur demande des exemplaires scannés des comptes rendus analytiques de ses Assemblées/Conférences et accueille les chercheurs qui souhaitent avoir accès à ses archives. Une dizaine de visites et demandes ont été reçues en 2015. La publication en ligne des comptes rendus analytiques a été reportée dans l'attente de la refonte du site Internet de l'UIP.
1.1.5	Promotion de la Journée internationale de la démocratie	Nombre de manifestations organisées par les parlements	21 parlements ont communiqué à l'UIP la liste des événements qu'ils ont organisés à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie 2015. Cette année, l'UIP avait retenu pour thème "Démocratie et participation citoyenne". L'UIP a également participé à l'initiative de "Semaine de la démocratie" menée avec succès par les autorités genevoises. Dans ce cadre, un débat interactif entre jeunes parlementaires et jeunes Genevois s'est déroulé le 15 septembre au Siège de l'UIP.

1.2 Les parlements appliquent les normes et les lignes directrices et adoptent les bonnes pratiques prônées par l'UIP			
1.2.1	Publication des indicateurs pour des parlements démocratiques	Analyse quantitative et qualitative de leur utilisation	L'élaboration d'indicateurs est en cours; leur achèvement est prévu en 2016.
1.2.2	Recherche menée à bien en vue de la parution d'un Rapport parlementaire mondial	Progrès conformes au calendrier du projet	Ce projet a bien progressé tout au long de l'année. Un solide partenariat a été établi avec le PNUD. Les Membres de l'UIP ont transmis des indications claires sur le choix du thème à la 132 <sup>ème</sup> Assemblée en mars 2015 : "Demander des comptes au gouvernement : réalités et perspectives du contrôle parlementaire". En juin 2015, une réunion spécialisée très animée a réuni une trentaine de personnes – parlementaires, personnels parlementaires, praticiens et experts – qui ont débattu du thème du rapport. Les travaux de recherche, lancés en août 2015, ont inclus une réunion-débat à la Conférence mondiale des Présidents de parlement, des entretiens avec plus de 60 parlementaires, une enquête portant sur plus de 350 parlementaires et la publication d'un questionnaire à l'intention des parlements.
1.2.3	Parution de documents de référence sur des questions parlementaires d'actualité	Deux notes thématiques publiées	Une note thématique a été rédigée sur la législation d'initiative parlementaire d'une part et les rémunérations et indemnités versées aux parlementaires d'autre part. Le processus de publication de ces notes est en cours.
1.2.4	Diffusion des bonnes pratiques en matière d'utilisation des TIC au Parlement	Nombre de parlements prenant part aux activités du Centre mondial	Une étude a été effectuée pour l'édition 2016 du Rapport mondial sur l'e-Parlement, sur la base des contributions de 110 chambres parlementaires de 92 pays. Il est prévu d'en diffuser les résultats lors de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement de juin 2016.
1.2.5	Diffusion des bonnes pratiques en matière de méthodes de travail parlementaires	Degré de participation au débat sur les sujets parlementaires à l'Assemblée de l'UIP	La réunion organisée conjointement avec l'ASGP sur le thème "Des parlements forts pour un contrôle parlementaire efficace" a réuni un large public à la 133 <sup>ème</sup> Assemblée en octobre 2015. Une centaine de parlementaires, secrétaires généraux et fonctionnaires parlementaires ont participé à un débat animé dont les conclusions seront reprises dans le Rapport parlementaire mondial.  Une publication conjointe intitulée "Lignes directrices sur les services de recherche parlementaire" a été réalisée en partenariat avec la section parlementaire de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) et a servi à la promotion d'activités dans les réseaux de bibliothèques parlementaires.
1.2.6	Promotion de la participation politique des minorités et des populations autochtones	Participation aux consultations régionales en vue de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones	L'UIP a participé à des débats sur les peuples autochtones au Siège de l'ONU à Genève.
1.2.7	Promotion de Principes communs en matière de renforcement de l'institution parlementaire	Nombre des parlements qui adhèrent aux Principes communs	En décembre 2015, 102 parlements nationaux et partenaires avaient adhéré aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements.

1.3 Les parlements développent leurs compétences avec le concours de l'UIP			
1.3.1	Définition des besoins des parlements nationaux en matière de renforcement des capacités	Nombre d'évaluations réalisées	<p>Trois évaluations des besoins ont été réalisées dans les pays suivants.</p> <p>Guinée équatoriale : L'UIP a mené une évaluation des besoins en février 2015 qui a mis en évidence quatre domaines d'assistance (cadre juridique, méthodes de travail, ressources humaines et travaux des commissions). L'évaluation des besoins a permis le renouvellement de la coopération avec le Parlement de Guinée équatoriale.</p> <p>Palestine : S'appuyant sur une collaboration antérieure avec le Secrétariat du CLP, l'UIP a réalisé en mai 2015 une évaluation des besoins pour déterminer les domaines prioritaires d'assistance. Sur les trois domaines retenus, deux ont été traités en 2015, comme indiqué plus bas.</p> <p>Pakistan : Le Parlement, l'UIP et le PNUD ont conjointement déterminé les domaines prioritaires d'assistance pour les deux chambres du Parlement en octobre 2015. Les activités d'assistance débiteront en 2016.</p>
1.3.2	Programmes de renforcement des capacités sur mesure, adaptés au contexte	Nombre de programmes conçus	<p><i>Palestine</i> : Suite à l'évaluation des besoins réalisée en mai 2015, deux activités d'appui au Secrétariat du CLP ont été exécutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Formation au protocole et à l'étiquette (renforcement des compétences en la matière du personnel du Secrétariat du CLP).</li> <li>· Formation générale d'administration publique (renforcement des compétences du personnel du Secrétariat du CLP pour qu'il soit en mesure d'apporter une meilleure assistance au Parlement, aux commissions et aux parlementaires).</li> </ul> <p>Ces formations ont permis de renforcer les compétences et la motivation du personnel du CLP.</p> <p>Seychelles : En partenariat avec l'Assemblée nationale des Seychelles, l'UIP a organisé un atelier de formation à l'intention des journalistes chargés de couvrir les travaux du parlement. L'atelier a débouché sur l'élaboration d'une feuille de route qui dégage les étapes à suivre pour que tout se passe bien et a souligné que la mise en œuvre rapide de la feuille de route serait bénéfique pour le Parlement comme pour les médias.</p> <p>Togo : Une assistance a été apportée au Parlement du Togo avec la contribution d'un expert en affaires parlementaires dans le cadre d'un atelier sur les fonctions parlementaires de législation et de représentation.</p> <p>Tunisie : Deux séminaires de renforcement des capacités portant sur les normes de parlements démocratiques et la fonction de législation ont été organisés en coopération avec le PNUD-Tunis.</p>

1.3.3	Aide aux parlements pour qu'ils procèdent à leur auto-évaluation en se servant des indicateurs de l'UIP	Nombre de parlements ayant reçu une aide à l'utilisation des outils de l'UIP (auto-évaluation, Principes communs, etc.)	<p>En collaboration avec le PNUD, l'UIP a aidé l'Afghanistan à réaliser une auto-évaluation des différents services de l'administration parlementaire : finances, administration (y compris la passation de marchés), RH et audits internes, information et communication, technologies (TIC), gestion des séances plénières, assistance aux commissions et aux parlementaires, archives et documentation, recherche, relations publiques et diffusion des informations, genre.</p> <p>Pour la conception du cadre d'auto-évaluation, le Parlement et les intervenants de l'UIP et du PNUD se sont principalement inspirés des expériences et normes présentées dans les publications "Critères et cadres d'auto-évaluation destinés aux parlements démocratiques" du PNUD (2010) et "Outils d'auto-évaluation à l'intention des parlements" de l'UIP (2008).</p>
1.3.4	Mise en œuvre de programmes d'appui	Nombre et nature des activités entreprises Participation de parlementaires, hommes et femmes, spécialisés dans les domaines concernés	<p><i>Afghanistan</i> : En collaboration avec le PNUD, l'UIP a apporté une assistance dans deux domaines principaux en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· une auto-évaluation des services parlementaires (cf. section précédente)</li> <li>· appui à l'élaboration d'une loi sur le service parlementaire. En préparation de la rédaction de la loi, deux "échanges de vues" ont été organisés entre secrétaires généraux de l'Afghanistan et d'autres parlements nationaux, en marge des Assemblées de l'UIP pour un partage d'expériences sur les services parlementaires.</li> </ul> <p><i>Egypte</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· L'UIP a encadré, planifié et supervisé des stages de formation organisés localement. La première phase de ce projet a concerné plus de 900 employés (dont 42 % de femmes)</li> <li>· S'agissant de la gestion de l'information, l'UIP a assuré, par le biais de consultants recrutés localement, l'élaboration du programme de formation ainsi que la supervision et le suivi d'une formation fondamentale dispensée à plus de 150 membres du personnel. L'UIP a aussi permis la participation de deux cadres de la bibliothèque à la pré-conférence annuelle de l'IFLA.</li> <li>· S'agissant de la modernisation des TIC : l'UIP a lancé un appel d'offres pour garantir la livraison du matériel nécessaire à la modernisation des infrastructures. L'ensemble du personnel bénéficie ainsi d'une connexion plus rapide. S'agissant des premières journées au parlement, une mission d'experts internationaux a été organisée pour aider le parlement à mettre sur pied un dossier d'orientation des nouveaux élus.</li> <li>· Enfin, l'UIP a permis la mise en place après les élections d'un programme en deux parties d'initiation des nouveaux élus.</li> </ul>

			<p><i>Myanmar : En collaboration avec le PNUD, l'UIP a apporté une assistance dans les domaines suivants.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Conseil et mentorat pour plusieurs groupes de travail du Secrétariat du Parlement chargés de rédiger des livrets et des guides actualisés</li> <li>· Aide à la réalisation d'une enquête auprès des parlementaires pour une meilleure conception du programme d'accueil des nouveaux élus</li> <li>· Formation du personnel à la gestion documentaire en tirant parti d'activités antérieures</li> <li>· Aide au processus de passation de marchés pour l'installation d'un centre des données parlementaires</li> <li>· Aide à la création d'un intranet au Parlement du Myanmar</li> <li>· Aide à la mise en place d'un système d'archivage et formation du personnel à son utilisation</li> <li>· Financement de la participation de membres du personnel à la section parlementaire de la Conférence de l'IFLA</li> <li>· Collaboration avec le Groupe interparlementaire britannique à l'organisation d'une mission d'aide aux femmes parlementaires</li> <li>· Formation des personnels à l'organisation de conférences parlementaires pendant la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Hanoï, avec l'aide de l'Assemblée nationale vietnamienne</li> <li>· Formation à la gestion des ressources humaines à l'intention des personnels du Secrétariat concernés.</li> </ul>
1.3.5	Création de liens entre les résolutions (prises de décisions politiques) et les programmes d'activité de l'UIP		<p>Les résolutions et les documents finaux des Assemblées sont plus systématiquement référencés et pris en compte dans la planification et la conception des activités programmatiques, de façon à assurer un suivi plus étroit des décisions prises et à en accroître l'impact à l'échelle nationale (résolution sur la santé des femmes et des enfants, document final de l'Assemblée sur l'égalité des sexes et la violence faite aux femmes, Déclaration de Hanoï, etc.). Des rapports sur les activités liées à un programme de suivi des résolutions ont, par ailleurs, été présentés à l'occasion des deux Assemblées de l'UIP tenues en 2015</p>
1.3.6	Capacité accrue de l'UIP à soutenir les parlements	Mise en œuvre des recommandations	<p>L'application des Principes communs a commencé pour toutes les activités. L'UIP a participé à une table ronde sur une gestion innovante et créatrice fondée sur les résultats.</p>



1.3.7	Meilleure coordination parlementaire des programmes de renforcement des capacités	Nombre de participants	<p>Rapprochement avec les parlements nationaux pour établir de meilleurs partenariats d'appui au renforcement des capacités. Depuis 2014, une concertation annuelle et un partage de planning ont été mis en place avec différents parlements; des discussions et des échanges réguliers permettent de coordonner et de compléter les travaux mutuels (Bundestag allemand, Parlement britannique, Parlement portugais, etc.)</p> <p>La coopération active avec le Centre de ressources s'est poursuivie. Les questions de genre, de droits de l'homme, des jeunes et du développement ont été incluses dans des projets, le cas échéant.</p>
<i>1.4 La participation des jeunes est encouragée dans les parlements</i>			
1.4.1	Mise à disposition d'informations et de conseils relatifs à la participation des jeunes au parlement et prise en compte dans le processus décisionnel	Création et entretien d'une base de données, unique en son genre, sur les jeunes dans les parlements, avec ventilation par âge et par sexe; réalisation d'études de cas sur les bonnes pratiques pour accroître la participation des jeunes, hommes et femmes, au parlement; réalisation d'une étude sur le renforcement de la participation des jeunes au parlement	<p>L'UIP a continué à collecter des données auprès des parlements et assuré la mise à jour de la base de données sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux. Des données ont été recueillies auprès de 129 pays. Toutes ces statistiques sont ventilées par sexe et par groupes d'âge.</p> <p>Une étude sur le renforcement de la participation des jeunes dans les parlements a été préparée sur la base des données collectées. Elle sera publiée en début d'année 2016.</p>
1.4.2	Appui des parlements à la participation des jeunes	Production d'une note d'orientation conviviale à l'intention des parlements sur la communication avec les jeunes gens, hommes et femmes; organisation dans les parlements de campagnes et de séminaires de sensibilisation sur la participation des jeunes; organisation dans les parlements d'ateliers de renforcement des capacités axés sur les questions qui concernent les jeunes gens (lois électorales, emploi, environnement, égalité entre hommes et femmes, droits de l'homme, médias, éducation, etc.); sur demande, apport d'une aide aux parlements pour la rédaction de lois portant sur la jeunesse	<p>Un recueil des bonnes pratiques élaborées par les parlements pour motiver les jeunes a été lancé en 2015. La recherche et la compilation des données se poursuivront en 2016.</p> <p>Un Forum de jeunes parlementaires a été créé au Nigéria, à l'initiative de membres du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.</p>
1.4.3	Renforcement de l'influence des jeunes parlementaires sur les travaux des parlements	Organisation d'ateliers de renforcement des capacités et des compétences à l'intention de jeunes parlementaires, hommes et femmes; création d'un réseau de mentors prodiguant des conseils à de jeunes parlementaires, hommes et femmes	L'accent a été mis sur les réseaux et les échanges d'expérience entre parlementaires aux niveaux mondial et régional. Des actions de renforcement des capacités au niveau national sont prévues vers la mi-2016.

1.4.4	Meilleure visibilité des jeunes parlementaires de tous pays sur la scène internationale	Organisation d'une conférence annuelle des jeunes parlementaires; création et entretien d'une section du site Internet de l'UIP ciblant spécialement les jeunes parlementaires; participation de jeunes parlementaires, hommes et femmes à des réunions et des débats internationaux sur la jeunesse	<p>L'édition 2015 de la Conférence des jeunes parlementaires s'est déroulée à Tokyo (Japon). Elle était conjointement organisée par l'UIP et la Diète nationale japonaise et a été suivie par 189 jeunes parlementaires des deux sexes venus de 66 pays. L'âge moyen des participants était de 35 ans et demi. La Conférence, placée sous le thème "<i>Démocratie, paix et prospérité</i>", a porté sur la vision qu'ont les jeunes des droits socio-économiques, de la paix et de la sécurité. Des membres du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP ont participé à des débats internationaux sur la jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>· forum mondial sur la jeunesse, la paix et la sécurité organisé par l'ONU en Jordanie;</li><li>· session annuelle du Forum de la jeunesse de l'ECOSOC sur le thème de la vision qu'ont les jeunes de la transition vers les ODD;</li><li>· première réunion des jeunes législateurs de l'OEA qui a créé un réseau des jeunes parlementaires américains.</li></ul>
-------	---	--	--

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015		
PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<i>Faire progresser l'égalité des sexes</i>		
2.1 Les milieux parlementaires font un meilleur usage des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique		
2.1.1	Bases de données en ligne sur les femmes en politique	<p>Bases de données opérationnelles, nombre d'utilisateurs, nombre de mentions faites des bases de données, quantité d'informations fournies par les parlements, degré de satisfaction des utilisateurs</p>
		<p>Projet quotas (<a href="http://www.quotaproject.org">www.quotaproject.org</a>):</p> <p>La base de données des quotas électoraux par sexe a encore été développée en 2015; il y a eu 81 093 visites en 2015, soit 12,2 % de plus qu'en 2014. Le nombre des utilisateurs a augmenté de 15,4 % en 2015 par rapport à 2014 (54 877 en 2015 contre 47 525 en 2014). Le nombre de pages vues a augmenté de 7,7 % (211 589 pages vues en 2015 contre 196 412 en 2014). De nouveaux utilisateurs ont découvert la base de données : 67,3 % des visiteurs étaient nouveaux en 2015</p> <p>Les bases de données sur les commissions parlementaires de l'égalité des sexes (<a href="http://www.ipu.org/parline-f/instanceadvanced.asp">http://www.ipu.org/parline-f/instanceadvanced.asp</a> et les forums de femmes parlementaires (<a href="http://w3.ipu.org/f">http://w3.ipu.org/f</a>) sont actualisés chaque semaine et constituent une source de données sans équivalent dans le monde.</p>
2.1.2	Diffusion des connaissances par le biais du site Internet iKNOW Politics	<p>Nombre de visiteurs sur le site Internet, nombre d'outils d'information référencés sur le site, nombre de cercles de discussion, degré de satisfaction des utilisateurs, utilité de la diffusion des bonnes pratiques par le biais du site</p>
		<p>iKNOW Politics: (<a href="http://www.iknowpolitics.org/fr">www.iknowpolitics.org/fr</a>)</p> <p>Plateforme - En 2015, le site Internet a eu 102 341 visiteurs, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2014. 17,8 % sont des visiteurs récurrents et 82,2 % sont nouveaux. Le site Internet a enregistré un total de 123 943 visites pour 229 020 pages vues. En 2015, des modifications pratiques ont permis d'améliorer les principales fonctionnalités de la plateforme et la facilité de navigation (fonctions claires de recherche avancée dans la bibliothèque virtuelle et la carte des ressources).</p> <p>Ressources – iKNOW Politics a agrandi sa bibliothèque virtuelle qui comprend des publications sur la participation politique des femmes et propose actuellement 6 662 documents (1317 en anglais, 447 en arabe, 393 en français et 523 en espagnol). Les ressources ajoutées en 2015 se répartissent comme suit : 208 en anglais, 73 en arabe, 88 en français et 81 en espagnol, soit 450 au total. En moyenne, chaque document a été lu 600 fois.</p>

			<p>e-Discussions – iKNOW Politics a organisé et modéré trois e-discussions en 2015 sur les thèmes suivants : a) Beijing + 20, b) mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les pays arabes et c) supervision parlementaire des organisations partenaires. Elles ont fait l'objet d'une présentation sur la plateforme et via les médias sociaux. Ces discussions en ligne ont fourni d'excellentes occasions d'étendre le réseau, de former de nouvelles collaborations et de resserrer les anciennes. Ensemble, ces trois e-discussions ont suscité 5092 lectures et ont entraîné un trafic accru sur le site.</p> <p>Médias sociaux – La présence d'iKNOW Politics dans les médias sociaux a bien progressé en 2015. La plateforme a obtenu 5 763 "j'aime" sur sa page Facebook, soit une hausse de 19 %. Le compte Twitter a également enregistré une hausse de 17 % avec 5 489 abonnés fin 2015. Les comptes d'iKP sur les réseaux sociaux génèrent une part importante de l'augmentation de trafic constaté sur le site Internet en 2015.</p>
2.1.3	Publication d'un rapport annuel sur les femmes au Parlement à l'occasion de la Journée internationale de la femme	Rapport publié le 8 mars; contribution aux débats Beijing + 20	Le rapport sur les progrès et reculs de la représentation des femmes dans les parlements en 2015 a été publié à l'occasion de la Journée internationale de la femme (versions en anglais, en français et en espagnol). Il analyse la participation des femmes dans les parlements sur les vingt dernières années, depuis la Déclaration et le programme d'action de Beijing. Il mesure les progrès accomplis et reprend les enseignements de ces vingt dernières années. Il dégage également les tendances récentes.
2.1.4	Promotion et diffusion d'informations concernant les femmes en politique	Nombre de lancements, nombre de participants, nombre et contenu des mentions faites des lancements dans les médias, nombre de destinataires/demandes/degré de satisfaction/nombre et contenu des mentions dans d'autres publications et dans les médias	<p>Les conclusions de l'étude 2015 des progrès et reculs de la représentation des femmes dans les parlements ont été présentées lors d'une conférence de presse. Ces conclusions ont bénéficié d'une large couverture médiatique. L'étude a également été diffusée auprès de l'ensemble des Membres de l'UIP, des participants aux manifestations de la Commission de la condition de la femme (CCF) ainsi qu'auprès des organisations partenaires et des chercheurs</p> <p>Une conférence de presse a été organisée au Siège de l'ONU à New York à l'occasion de la publication de la Carte UIP-ONU Femmes (cf. 2.1.6)</p> <p>Les données de l'UIP sur les femmes dans les parlements et à des postes ministériels sont utilisées par l'ONU, ONU Femmes, le FEM et d'autres organisations internationales et servent d'indicateur de la participation politique des femmes. De plus, les données de l'UIP doivent continuer à servir d'indicateur de contrôle de l'avancement de l'ODD 5 (égalité des sexes et autonomisation des femmes)</p> <p>L'UIP a également reçu de nombreuses demandes d'autorisation de publication de ces données dans des articles de recherche et des bases de données</p>

			L'UIP a fourni des données et des informations relatives aux enseignements de l'expérience et aux bonnes pratiques en matière de participation des femmes en politique à l'occasion de la réunion d'experts OSCE/BIDDH sur les bonnes pratiques en matière de promotion de la participation politique des femmes dans la région de l'OSCE.
2.1.5	Recherche sur l'influence des femmes	Conclusions préliminaires des recherches; nombre de réponses aux questionnaires et entretiens	Les recherches sur l'influence des femmes ont été partiellement incluses dans les actions et initiatives lancées dans le cadre du Rapport parlementaire mondial : celui-ci traitera de la question de l'impact des femmes sur le contrôle de la prise en compte de la dimension de genre.
2.1.6	Publication de la carte UIP-ONU Femmes sur les femmes en politique	Nombre de cartes produites, nombre de mentions des données de l'UIP sur les femmes en politique dans les rapports internationaux/de l'ONU	La Carte des femmes en politique 2015 a été publiée à l'occasion de l'examen des 20 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, en anglais, en arabe, en espagnol et en français (3 000 exemplaires en anglais, 1 500 en français, 1 000 en espagnol et 500 en arabe). La nouvelle carte a été présentée à New York lors de la Journée internationale de la femme.
<i>2.2 Les femmes sont plus nombreuses à accéder au Parlement et à contribuer utilement à ses travaux</i>			
2.2.1	Amélioration de la synergie et des stratégies dans les régions comptant peu de femmes parlementaires	Audition aux Assemblées de l'UIP des délégations ne comptant pas ou peu de femmes; définition de stratégies et planification, mise à disposition d'experts, actions de suivi de la part des parlements	Algérie  L'UIP a soutenu le partage d'expériences entre femmes parlementaires africaines, européennes et arabes pour la mise en place de groupes de femmes parlementaires au cours d'une réunion organisée par ONU Femmes et le Parlement algérien. Cette manifestation a donné lieu à des conseils entre pairs sur la base des <i>Lignes directrices pour forums de femmes parlementaires</i> de l'UIP.
2.2.2	Débats et/ou analyse des cadres législatifs nationaux dans le but de faciliter l'accès des femmes au Parlement	Utilisation du rapport de l'UIP sur l'incidence des cadres juridiques nationaux sur l'accès des femmes au parlement, nombre et volume des contributions de l'UIP aux débats et aux réformes	Kenya  L'UIP a envoyé une mission consultative à l'invitation du Président du Sénat. Résultat : un amendement à la Constitution a été présenté au Parlement kényan dans le but de garantir l'application effective du principe selon lequel aucun des deux sexes ne peut occuper plus des deux tiers des sièges au Parlement. L'UIP a aussi soutenu l'organisation de 17 activités menées par des femmes parlementaires à l'échelon local pour obtenir le soutien des citoyens à cette réforme constitutionnelle.

			<p>Koweït</p> <p>L'UIP a mené une mission au Koweït pour rencontrer les principaux décideurs et discuter avec eux de la meilleure façon d'accroître la participation des femmes en politique. Les membres de la mission ont rencontré le Premier ministre du Koweït, le Président de l'Assemblée nationale, des parlementaires, la ministre des Affaires sociales (qui est la seule femme ministre du gouvernement actuel) ainsi que des représentants des organisations de la société civile. La mission a débouché sur la conclusion d'un accord avec les autorités koweïtiennes sur l'élaboration d'un plan de développement du nombre des femmes au parlement.</p>
2.2.3	Développement des capacités des femmes parlementaires	Nombre (et %) de femmes parlementaires formées, degré de satisfaction des bénéficiaires de formation, nombre de plateformes d'échange/forums mis à disposition, nombre d'outils élaborés	<p>Tunisie</p> <p>En partenariat avec International IDEA, l'UIP a organisé un atelier de formation sur le travail en équipe à l'intention d'un groupe d'une vingtaine de parlementaires tunisiennes. Les efforts de synergie ont porté leurs fruits parmi ces femmes - qui appartenaient à des partis politiques différents - malgré la subsistance de difficultés. La poursuite des discussions entre femmes parlementaires a été envisagée dans le but de créer un forum informel qui constituerait un espace ouvert de coordination entre elles.</p>
2.2.4	Renforcement des groupes de femmes parlementaires	Nombre de groupes de femmes parlementaires créés ou soutenus par l'UIP, échos sur le matériel de l'UIP	<p>Mali</p> <p>L'UIP a lancé conjointement avec le Parlement du Mali une initiative sur deux ans visant à améliorer la condition des femmes et à renforcer leurs droits. Il s'agit de soutenir les efforts du Parlement pour élaborer le cadre législatif et politique nécessaire à l'amélioration de la condition des femmes. L'opération a débuté avec un atelier de renforcement des compétences de leadership des femmes parlementaires (9 des 13 femmes parlementaires y ont pris part).</p> <p>Mauritanie</p> <p>L'UIP a soutenu l'élaboration du premier plan stratégique du forum des femmes récemment créé, qui couvre la période 2016-2018. L'atelier organisé pour la mise sur pied du plan a réuni 40 des 55 femmes parlementaires. Il a aussi porté sur le renforcement de la capacité à bien faire fonctionner le forum et à atteindre les objectifs stratégiques fixés.</p>
2.2.5	Mentorat de la part de femmes parlementaires	Initiatives prises par des femmes parlementaires, cercles de discussion sur iKNOW Politics	<p>Présentation d'exemples de femmes politiques comme modèles.</p> <p>Retracer l'itinéraire de femmes qui ont réussi en politique susciter l'enthousiasme des autres femmes, notamment des plus jeunes, et les incite à s'engager activement dans la politique. 27 entretiens de femmes politiques et de militantes de différentes régions ont été publiés sur iKNOW Politics en 2015. Des femmes y exposent leur expérience personnelle et mettent en lumière les principales difficultés rencontrées par les femmes en politique. Chacun de ces entretiens a obtenu en moyenne 650 lectures/vues en 2015.</p>

2.3 Les parlements sont plus sensibles au genre			
2.3.1	Auto-évaluations par les parlements de leur degré de sensibilité au genre	Nombre de demandes d'aide reçues, nombre d'auto-évaluations réalisées, résultats des auto-évaluations et recommandations	<p>L'UIP a présenté le concept de parlement sensible au genre et le travail mené dans ce domaine à l'Assemblée plénière de ParlAmericas. Cette contribution s'inscrivait dans la mise en œuvre d'un nouveau projet quinquennal de ParlAmericas qui vise à renforcer l'institution parlementaire dans la région et met résolument l'accent sur l'intégration de la dimension de genre et l'autonomisation politique des femmes.</p> <p>Kenya : suite à la mission consultative de l'UIP sur la participation des femmes (juillet 2015), le forum des femmes a demandé l'aide de l'UIP pour organiser une auto-évaluation de la sensibilité au genre du Parlement en 2016.</p> <p>L'UIP a finalisé un outil d'auto-évaluation intitulé "Evaluer la sensibilité au genre" dont le lancement, en anglais, en français, en espagnol et en arabe est prévu en 2016.</p>
2.3.2	Intégration de la dimension de genre au Parlement	Nombre de parlementaires et de fonctionnaires parlementaires formés, ventilé par sexe, degré de satisfaction des personnes formées, demandes concernant les outils	<p>Côte d'Ivoire</p> <p>Un atelier de formation sur le genre et sur l'intégration de cette dimension dans les travaux du parlement a été organisé au bénéfice du personnel parlementaire. Les quelque cinquante personnes (dont dix-huit femmes) qui y participaient ont appris comment intégrer les questions de genre dans les travaux du parlement. L'atelier a permis de construire une compréhension commune de ce que représente une perspective de genre pour les femmes et pour les hommes, a aidé les participants à définir des moyens de mettre en place cette approche dans le travail quotidien du parlement. Il a débouché sur la création d'un comité des fonctionnaires de l'Assemblée nationale sur la question de genre que l'UIP aidera à définir ses méthodes de travail et ses priorités.</p>
2.3.3	Violence à l'égard des femmes en politique	Résultats préliminaires de recherche; nombre de réponses à l'enquête et au questionnaire.	<p>L'UIP a participé à une réunion internationale sur la violence faite aux femmes en politique, organisée à Washington par l'Institut national démocratique pour les Affaires internationales (NDI).</p> <p>De plus, l'UIP a entamé la création d'outils de recherche sur le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires (définition du concept et élaboration d'un questionnaire). Le travail de recherche lui-même sera mené au premier semestre 2016. Ses résultats viendront documenter la résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme sur <i>La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance</i> dont la discussion est prévue à la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, en octobre 2016.</p>

2.4 Les parlements traitent des droits des femmes, des inégalités entre les sexes et de la violence à l'égard des femmes			
2.4.1	Contribution plus active des parlements à la mise en œuvre de la CEDAW	Degré de participation des parlements à l'élaboration des rapports, débats parlementaires sur la CEDAW dans les pays ayant récemment fait rapport	<p>L'UIP a envoyé des questionnaires aux parlements des pays qui devaient faire rapport au Comité CEDAW en 2015. 12 des 27 parlements concernés ont répondu au questionnaire. Quatre d'entre eux ont été impliqués d'une manière ou d'une autre dans le processus de préparation du rapport au niveau national (Parlements du Liban, du Sénégal, des EAU et du Viet Nam). Les Parlements du Liban et du Sénégal avaient précédemment pris part à des séminaires sur la CEDAW organisés par l'UIP.</p> <p>L'UIP a présenté un rapport sur la participation des femmes et l'implication des parlements dans le processus de soumission de rapports de la CEDAW lors des 60<sup>ème</sup>, 61<sup>ème</sup> et 62<sup>ème</sup> sessions du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. L'UIP a aussi organisé des réunions de coordination avec le groupe de travail du Comité sur les possibilités d'établissement de liens et de renforcement de la coopération avec l'UIP et les parlements. Les observations finales du Comité ont été transmises aux parlements des Etats dont les rapports avaient été examinés en 2015.</p>
2.4.2	Action parlementaire contre les lois et les pratiques discriminatoires	Nombre de débats/séminaires; objectifs définis; amendements à la législation; autres initiatives parlementaires	Un atelier de planification stratégique, organisé en Mauritanie à l'intention du forum de femmes, a aidé les femmes parlementaires de ce pays à définir les réformes juridiques à mener en priorité pour amender les lois discriminatoires (violence à l'égard des femmes et des filles, droit foncier et accès aux postes de responsabilité).
2.4.3	Constitution de synergies et élaboration de stratégies régionales ou infra-régionales de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Stratégies régionales et prochaines étapes; initiatives de suivi par les parlements; nombre de participants ventilés par sexe et domaine de spécialisation, degré de satisfaction des participants	<p>Bangladesh</p> <p>L'UIP a apporté son aide aux multiples efforts déployés par le Parlement du Bangladesh pour mettre fin au mariage des enfants. 21 parlementaires (9 hommes et 12 femmes) ont suivi un séminaire sur la mise en place de stratégies pour maintenir les filles à l'école, susciter des opportunités d'emploi au féminin, améliorer et faire appliquer les lois sur le mariage des enfants, l'enregistrement des naissances et des mariages, et - enfin et surtout - travailler à faire évoluer les normes sociales. Ces parlementaires ont ensuite participé à des programmes d'information sur le mariage des enfants et l'enregistrement des naissances et des mariages qui ont contribué à approfondir les connaissances en la matière d'une centaine de fonctionnaires des collectivités locales, représentants des forces de l'ordre, employés du registre d'état civil et représentants d'ONG ainsi que de quelque 20 000 personnes dont de nombreux jeunes, filles et garçons, qui ont ainsi pris conscience des conséquences néfastes du mariage des enfants et des représentations normatives qui limitent le rôle des filles et de la nécessité d'appliquer la législation interdisant le mariage des enfants.</p> <p>L'UIP a aussi participé à des débats sur la mise en œuvre de l'innovante dimension parlementaire prévue dans le cadre du contrôle de l'application de la Convention régionale sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).</p>



2.4.4	Elaboration et mise en œuvre par les parlements de lois contre la violence à l'égard des femmes	Type de compétences et de soutien offerts par l'UIP, nombre et nature des initiatives parlementaires liées au soutien de l'UIP	<p>Mali Un atelier de formation a permis de renforcer les compétences de parlementaires hommes et femmes en matière de communication et de défense de l'égalité des sexes et de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles (78 participants dont 12 femmes parlementaires et des membres du personnel parlementaire). Quelques mois après cet atelier, le Parlement a adopté une loi sur les quotas par sexe afin de favoriser la participation des femmes au processus décisionnel.</p> <p>Burkina Faso Une loi portant sur toutes les formes de violence faite aux femmes, rédigée avec l'appui de l'UIP (2011-2014) a été adoptée en cours d'année. Elle a pour objectif d'apporter une réponse complète aux violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques et culturelles perpétrées contre les femmes et les filles.</p> <p>Sierra Leone Les visites de sensibilisation à la violence faite aux femmes lancées en 2014 avec l'assistance de l'UIP dans les régions nord et sud du pays n'ont pas pu être poursuivies en 2015 en raison des problèmes sanitaires posés par l'épidémie à virus Ebola. Au vu de l'amélioration de la situation, une nouvelle série de visites parlementaires sur la lutte contre les violences sexistes ainsi que sur les problèmes de discrimination et de stigmatisation des personnes ayant survécu à l'épidémie sont prévues au premier semestre 2016 dans les régions est et ouest.</p>
2.4.5	Meilleures connaissance et application par les parlements de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies	Nombre d'activités organisées, nombre de participants ventilé par sexe et spécialisation, degré de satisfaction	<p>L'appel à l'action sur les questions d'égalité des sexes lancé par la Réunion des Présidentes de parlement au Siège de l'ONU à New York faisait largement référence à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. A leur tour, les participant(e)s de la Réunion des femmes parlementaires à la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP ont appelé à accélérer l'adoption de Plans d'action régionaux sur la résolution 1325 et à veiller à ce que 15 % des financements alloués à la paix et à la sécurité soient consacrés à des questions de genre afin, notamment, de favoriser l'implication des femmes dans la politique et de protéger les femmes et les filles de la violence.</p> <p>En coopération avec la CESAO et la CEA, l'UIP a contribué à approfondir la compréhension de la résolution 1325 dans les pays arabes. Des outils à cet effet ont été élaborés à l'intention des parlementaires et un premier groupe de dix parlementaires et fonctionnaires parlementaires a suivi une formation sur la mise en œuvre de la résolution (législation, élaboration de politiques, budgétisation, établissement de partenariats), dans l'optique de répondre aux besoins des femmes et des filles pendant les conflits.</p>

2.4.6	Part plus active des parlements aux débats mondiaux sur les questions de genre	Niveau de participation des parlements (ventilé par sexe et spécialisation), mentions des parlements dans les résultats des débats mondiaux, degré de participation des représentants de l'ONU/des OIG et des présidentes de parlement aux réunions de l'UIP	<p>En collaboration avec ONU Femmes, l'UIP a organisé sa réunion parlementaire annuelle à l'occasion de la session de la Commission de la condition de la femme. La réunion a rassemblé 141 parlementaires (dont 19 hommes) de 38 pays sur le thème général suivant "Les parlements se mobilisent pour l'égalité des sexes : les priorités pour Beijing +20 et après". Une attention particulière a été accordée à la responsabilité des parlements et à la nécessité de construire des partenariats stratégiques pour accélérer la réalisation des objectifs de Beijing. L'UIP a aussi organisé deux manifestations connexes, l'une axée sur la cyberviolence à l'encontre des femmes et l'autre sur la participation des jeunes femmes au processus décisionnaire.</p> <p>La 10<sup>ème</sup> Réunion des Présidentes de parlement, tenue à New York en août 2015, a rassemblé 23 présidentes et une vice-présidente de parlement. Celles-ci ont transmis à la 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale des Présidents de parlement une contribution intégrant la dimension de genre au débat principal de la Conférence qui portait sur le programme de développement pour l'après-2015 et qui a contribué à l'élaboration de ce programme avant son adoption par les Nations Unies quelques semaines plus tard.</p> <p>Des documents de l'ONU sur les droits des femmes ont cité les parlementaires comme des acteurs de premier plan de la promotion de l'égalité des sexes : la résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes (A/HRC/29/L.16/Rev.1, §7) ainsi que <a href="#">l'étude mondiale Unies (en anglais)</a> commandée par le Secrétaire général de l'ONU à un groupe de haut niveau (p. 181).</p> <p>Quatre membres du Comité de la CEDAW ont participé à trois grandes réunions de l'UIP : la Réunion parlementaire annuelle à l'occasion de la session de la Commission de la condition de la femme, la Conférence mondiale annuelle des jeunes parlementaires et la 22<sup>ème</sup> Réunion des femmes parlementaires.</p>
-------	--	--	--

2.4.7	Etude de questions touchant aux droits des femmes et à l'égalité des sexes dans les Assemblées de l'UIP	Nombre de mentions des questions d'égalité des sexes dans les résolutions de l'UIP; visibilité des questions de genre dans les Assemblées de l'UIP; niveau de participation des femmes parlementaires à ces Assemblées; nombre d'hommes parlementaires prenant part à la Réunion des femmes parlementaires; visibilité et efficacité de la Réunion des femmes parlementaires	<p>La Réunion des femmes parlementaires a célébré son 30<sup>ème</sup> anniversaire à la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Hanoï) en lançant un appel à l'action (Mon pouvoir pour le pouvoir des femmes), qui a été signé par plus de cent parlementaires, hommes et femmes. Lors de la 133<sup>ème</sup> Assemblée (Genève), la Réunion a, de plus, adopté un Plan d'action pour que les engagements pris se traduisent en actions concrètes dans les domaines suivants : l'autonomisation des femmes en politique, le vote de lois sur l'égalité des sexes et la plus grande sensibilisation des parlements aux questions de genre. La Réunion a rassemblé 93 délégué(e)s (dont 12 hommes) de 67 pays à la 132<sup>ème</sup> Assemblée et 127 délégué(e)s (dont 4 hommes) de 75 pays à la 133<sup>ème</sup> Assemblée.</p> <p>De plus, la Réunion des femmes parlementaires a apporté sa propre contribution aux résultats des Assemblées de l'UIP, à savoir la Déclaration de Hanoï sur les Objectifs de développement durable : passer des mots à l'action (132<sup>ème</sup> Assemblée) et la Déclaration du débat général sur l'impératif de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines (133<sup>ème</sup> Assemblée). La Réunion a aussi fait passer des modifications intégrant la dimension de genre aux résolutions de l'UIP.</p>
2.4.8	Intégration de la dimension de genre et des droits des femmes dans les initiatives de renforcement des capacités de l'UIP	Nombre de volets se rapportant au genre dans les initiatives de renforcement des capacités	L'égalité des sexes et les droits des femmes ont été inclus dans les initiatives de l'UIP tout au long de l'année dans des domaines tels que la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, le développement, les droits de l'homme, le renforcement des capacités institutionnelles et le recueil de données sur la composition des parlements et sur les organes spécialisés.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015		
PRODUITS	Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<b>3. Un plus grand respect des droits de l'homme</b>		
<i>3.1 Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP augmente sa capacité à traiter des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires</i>		
3.1.1	Notoriété accrue du Comité	Elaboration de nouveaux outils de défense des droits de l'homme; nombre de campagnes élaborées; nombre de modifications de la section du site Internet de l'UIP consacrée aux droits de l'homme, nombre de mentions du Comité dans les médias et les rapports de l'ONU
3.1.2	Sessions ordinaires du Comité	Nombre de rapports / décisions rédigés et traduits
3.1.3	a. Missions d'observation de procès et missions sur le terrain; rapports b. Décisions du Comité mieux étayées	Au moins cinq missions d'observation de procès/sur le terrain effectuées, dont le rapport est présenté au Comité
3.1.4	Les autorités parlementaires et gouvernementales, les sources et les mécanismes onusiens et régionaux de défense des droits de l'homme sont mieux informés.	Nombre de lettres envoyées aux autorités nationales, aux sources et à d'autres parties prenantes et nombre de réponses reçues; nombre de visites de suivi à des institutions tierces ou à des pays susceptibles d'apporter leur concours; nombre de démarches faites auprès des mécanismes onusiens et régionaux des droits de l'homme au sujet des travaux du Comité
		La brochure du Comité a été actualisée, pour la deuxième fois, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme (le 10 décembre); les statistiques se rapportant au travail du Comité ont été présentées et rendues publiques sous la forme d'une carte du monde et d'une analyse; les travaux du Comité ont donné lieu à 15 communiqués de presse; des interviews ont eu lieu avec les médias et plusieurs cas examinés par le Comité ont bénéficié d'une couverture médiatique.
		Trois sessions ordinaires ont été organisées (janvier, mars et octobre) pendant lesquelles 85 rapports, 19 décisions et une audition (janvier), 38 rapports, 13 décisions et 15 auditions (mars), et 48 rapports, 24 décisions et 16 auditions (octobre) ont été respectivement examinés, adoptées et organisées.
		Des missions/visites in situ ont été effectuées à Oman (mai), en Malaisie (juin-juillet), en Mongolie (septembre) et à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (septembre) et 3 missions d'observation de procès ont été menées à bien au Niger et en Malaisie. Les conclusions et recommandations de chacune de ces missions ont été présentées au Comité. Les missions au Bélarus, au Bahreïn, au Liban et au Venezuela n'ont pu avoir lieu car les propositions de visite se sont heurtées au refus des autorités.
		Le Comité a instauré et utilisé un système de notification intégré lui permettant de communiquer à 1400 contacts environ des informations personnalisées concernant ses plus récentes décisions. Pendant l'année, le Comité a également envoyé 150 lettres de suivi aux autorités compétentes, ainsi que plus de 500 communications aux plaignants et à d'autres parties prenantes concernant chacun des cas examinés. Des efforts particuliers ont été déployés en 2015 pour porter les travaux du Comité à l'attention de la Commission interaméricaine des droits de l'homme

3.2 Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire			
3.2.1	Les parlements sont informés de l'examen récent ou à venir de la situation des droits de l'homme de leur pays par les mécanismes onusiens des droits de l'homme.	Nombre de lettres envoyées aux parlements; échos/réponses reçus; nombre de nouvelles ratifications de conventions relatives aux droits de l'homme et de retraits de réserves; participation de parlementaires (ventilés par sexe et spécialisation); soutien apporté à un ou deux parlements; solidité du cadre légal; nombre d'interventions de l'UIP lors des réunions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et d'autres réunions de l'ONU traitant des droits de l'homme et nombre de mentions des parlements et de l'UIP par le Conseil et les autres mécanismes onusiens des droits de l'homme	30 lettres ont été envoyées concernant l'examen de la situation des droits de l'homme mené à bien par le Conseil des droits de l'homme et d'autres grands organismes conventionnels de l'ONU relatifs aux droits de l'homme
3.2.2	Organisation de séminaires régionaux et nationaux destinés à inciter les parlements à intervenir davantage dans le domaine des droits de l'homme	Nombre de parlementaires formés; degré d'application des recommandations de l'ONU/des séminaires; nombre de manifestations organisées et de rapports produits; organisation d'un séminaire régional et d'un séminaire national	Un séminaire régional à l'intention des parlements d'Asie-Pacifique a eu lieu aux Philippines pour encourager les parlements à s'engager davantage dans les travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Il a débouché sur l'adoption de recommandations concrètes concernant l'action à mener pour renforcer les synergies entre les parlements et le Conseil et permettre aux parlements de participer davantage au règlement des problèmes régionaux les plus urgents en matière de droits de l'homme. Ce séminaire a attiré quelque 175 participants de 19 pays de la région, parmi lesquels des parlementaires, des fonctionnaires de parlement, des diplomates et des représentants de la société civile. Aucun séminaire national n'a été organisé, mais des visites sur le terrain ont eu lieu en Côte d'Ivoire.
3.2.3	Des campagnes de ratification sont menées à bien.	Nombre de nouvelles ratifications et de retraits de réserves préconisés et obtenus	Une grande campagne de ratification des conventions relatives aux migrants a eu lieu avant et après la 133 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (octobre). Cette campagne de ratification a accompagné le lancement, au cours de la 133 <sup>ème</sup> Assemblée, du Guide intitulé <i>Migration, droits de l'homme et gouvernance</i> , publié conjointement par l'UIP, le HCDH et l'OIT
3.2.4	Collecte et mise en ligne de données relatives aux comités des droits de l'homme des parlementaires	Existence d'une véritable base de données en ligne régulièrement mise à jour	La réflexion concernant les prochaines étapes à accomplir pour refondre la base de données dans le but de fournir des informations plus pertinentes et fiables a avancé.

3.2.5	Contribution plus riche de l'UIP aux mécanismes onusiens des droits de l'homme	Nombre de réunions auxquelles participe l'UIP ou auxquelles elle présente des contributions; nombre d'interventions de l'UIP lors des réunions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et d'autres réunions de l'ONU traitant des droits de l'homme et nombre de mentions des parlements et de l'UIP par le Conseil et les autres mécanismes onusiens des droits de l'homme	<p>L'UIP et le HCDH ont organisé le 22 juin au Palais des Nations à Genève une réunion-débat visant à dresser un bilan de la contribution parlementaire aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en particulier son Examen périodique universel.</p> <p>Contribution essentielle à l'adoption, en septembre, de la résolution du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en vertu de laquelle le Conseil a décidé d'organiser en juin 2016 une réunion parallèle officielle destinée à débattre de la contribution parlementaire à ses travaux</p> <p>Réalisation, en collaboration avec l'institut de hautes études internationales et du développement, d'un projet de recherche portant sur la participation de trois parlements nationaux à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU</p>
3.2.6	Renforcement de la capacité des parlements à faire respecter les droits de l'enfant	Nombre de parlementaires formés; degré d'application des recommandations de l'ONU/des séminaires; nombre de nouvelles ratifications de conventions relatives aux droits de l'homme et de retraits de réserves; nombre de mentions des parlements dans les rapports et décisions de l'ONU; participation des parlementaires (hommes, femmes et spécialisations concernées); soutien apporté à un parlement; solidité du cadre légal; nombre de manifestations organisées et de rapports produits. Question intégrée à toutes les activités de l'UIP relatives aux droits de l'enfant	<p>105 participants, dont 40 parlementaires de 9 pays de la région, ont pris part au séminaire régional sur la nutrition organisé par l'UIP à l'intention des parlements africains de la CDAA et abrité par le Parlement namibien à Windhoek. Dans les recommandations du séminaire, les participants ont souligné qu'il est indispensable d'agir sur le plan législatif tout en renforçant la coopération destinée à promouvoir la nutrition et proposé des solutions concrètes aux difficultés actuelles.</p> <p>Une réunion-débat à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unie relative aux droits de l'enfant et une visite sur le terrain sur le thème de la nutrition ont été organisées durant la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars).</p> <p>Organisation conjointe, à l'occasion de la 133<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (octobre), du Prix Future Policy sur les meilleures politiques en faveur des droits de l'enfant, ainsi que de la cérémonie de remise des prix en question</p>
3.2.7	Meilleure connaissance de certaines conventions du droit international humanitaire dans les parlements, qui développent une plus grande capacité d'action	Nombre de réunions/activités/réunions-débats organisées par l'UIP ou auxquelles elle a pris part; lancement du Guide pratique sur la nationalité et l'apatridie à l'intention des parlementaires et nombre d'exemplaires distribués; nombre de missions effectuées par les membres du Comité sur le droit international humanitaire et de recommandations formulées	<p>Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni à l'occasion des 132<sup>ème</sup> et 133<sup>ème</sup> Assemblées de l'UIP. Il a débattu de la situation des réfugiés, plus particulièrement la crise syrienne. Il a aussi consacré une attention particulière à la question de l'apatridie. Lors de la 133<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a eu lieu une réunion-débat sur la dimension humanitaire des migrations forcées rassemblant des parlementaires, mais aussi des représentants de la société civile et du HCR.</p> <p>En novembre 2015, l'UIP et le HCR ont organisé, en collaboration avec le Parlement d'Afrique du Sud, une conférence sur <i>le droit universel à la nationalité</i>, au cours de laquelle 100 participants originaires de 40 pays ont débattu d'un plan d'action visant à aider les parlements à mettre un terme à l'apatridie.</p>

<i>3.3 Les synergies entre le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme et la défense des droits de l'homme des parlementaires se développent</i>			
3.3.1	Réunions-débats organisées et études menées à bien	Nombre de manifestations et/ou d'études menées, nombre de participants; adoption de recommandations visant à développer les synergies	Dans la mesure du possible, les activités de renforcement des capacités menées par l'UIP dans le domaine des droits de l'homme englobent désormais plus régulièrement la protection des droits de l'homme des parlementaires.
3.2.2	Conseils donnés dans le domaine législatif	Nombre d'occasions de donner des conseils législatifs; degré d'application de ces conseils	Lorsque cela a été jugé utile, des conseils législatifs ont systématiquement été proposés dans les décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires, ainsi que lors des réunions traitant des droits de l'homme organisées par l'UIP aux échelons régional et national et dans les documents finals qui en sont issus.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015		
PRODUITS	Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<b>4. Renforcer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales</b>		
<i>4.1 Les parlements sont mieux informés des principales activités des Nations Unies et y participent davantage; ils sont mieux armés pour donner suite aux engagements pris par leurs gouvernements à l'ONU et pour demander des comptes à leurs gouvernements à ce sujet; les vues des parlementaires sont prises en compte dans les processus décisionnaires pertinents de l'ONU</i>		
4.1.1	Déclarations prononcées devant des organes de l'ONU; contributions parlementaires officielles aux rapports de l'ONU; résolutions de l'UIP distribuées aux organes compétents de l'ONU; les Objectifs de développement durable (ODD) et/ou le programme de développement pour l'après-2015 font dûment mention des parlements/de la gouvernance	Contribution parlementaire aux débats et mécanismes onusiens (débats, analyses et négociation); nombre de mentions des parlements dans les documents majeurs de l'ONU; parlementaires présents dans les délégations nationales envoyées aux grandes conférences et à l'Assemblée générale de l'ONU; ensemble final d'ODD adopté (extraits de la Déclaration du Sommet de l'ONU)
4.1.2	Conception, lancement ou développement de projets communs	Une douzaine de déclarations prononcées lors de réunions de l'ONU (déclarations formelles et informelles) pour présenter les positions de l'UIP sur diverses questions;  Un passage sur les parlements a été inclus dans au moins trois documents de l'ONU (résolutions/déclaration);
4.1.3	Organisation d'une audition parlementaire et communication de ses résultats aux organes compétents de l'ONU	Nombre d'échanges sur des activités communes; évaluation des réunions par les participants
4.1.4	La Commission UIP des Affaires des Nations Unies examine avec succès des questions d'intérêt commun et ce qu'elle produit contribue à informer les débats aux Nations Unies; le Bureau de la Commission guide les travaux de l'UIP auprès des Nations Unies par des consultations et des activités régulières (notamment des missions sur le terrain ou d'autres activités opérationnelles)	Premier projet commun convoqué en coopération avec le Conseil de sécurité de l'ONU, avec pour objectif d'amener les parlements africains à mettre en œuvre la résolution 1540 du Conseil de sécurité (sur les armes de destruction massive et les acteurs non étatiques). Le séminaire parlementaire régional prévu pour 2015 s'est déroulé en février 2016.
4.1.5	Echanges d'informations avec de hauts responsables de l'ONU sur les enjeux mondiaux lors des Assemblées et des réunions spécialisées de l'UIP et orientations données à ce sujet	L'Audition parlementaire de 2015 a été reportée à début 2016 pour pouvoir organiser la Conférence mondiale des Présidents de parlement et entamer, au cours du premier semestre de l'année, un nouveau cycle pour cette manifestation annuelle
		Les sessions de la Commission ont donné lieu à des débats animés et ont permis de présenter certains organismes de l'ONU tels que la CCP et la CIJ. Une séance consacrée à l'influence du secteur privé sur l'ONU a potentiellement ouvert de nouvelles pistes de réflexion à l'ONU, dans une perspective de "responsabilité".
		Des responsables compétents de l'ONU présents dans les groupes et aux réunions plénières à chaque Assemblée pour aider à relier les questions nationales au niveau international



4.1.6	Les membres des Bureaux des quatre Commissions permanentes sont régulièrement informés des débats en cours aux Nations Unies; des séances d'information avec de hauts fonctionnaires de l'ONU et/ou des diplomates sont organisées à l'intention des membres des Bureaux, des rapporteurs ou d'autres parlementaires, selon les besoins	En moyenne quatre communications dans l'année sont envoyées au Bureau de chaque Commission (total de 16); deux séances d'information sont organisées pour les membres du Bureau de l'une ou l'autre Commission ou des occasions leur sont données de participer à des groupes des Nations Unies	Au moins six dossiers produits et envoyés aux membres des Bureaux  Séance d'information organisée à Genève pour les nouveaux membres des Bureaux et autres parlementaires intéressés
4.1.7	Introduction de nouvelles dispositions dans la résolution de 2014 sur l'interaction avec les Nations Unies	La quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement est couronnée de succès et elle est saluée dans le document final du Sommet de l'ONU; les parlementaires apportent une contribution notable au Forum politique de haut niveau sur le développement durable et au Forum des jeunes; solide contribution parlementaire à l'Examen périodique universel et au Conseil des droits de l'homme; la réunion parlementaire tenue lors de la session de la Commission de la condition de la femme est élevée au rang de réunion commune officielle	Résultats fructueux de la Conférence mondiale des Présidents de parlement, avec une Déclaration distribuée à tous les Etats membres de l'ONU. Le processus a permis de mentionner les parlements dans le nouveau programme de l'ONU à l'horizon 2030 et contribuera à promouvoir l'UIP alors que s'ouvriront dans la première moitié de 2016 les négociations en vue d'une nouvelle résolution de l'Assemblée générale sur l'interaction  L'UIP a réuni avec succès un petit groupe de parlementaires pour participer au Forum des jeunes de l'ECOSOC  Malgré de fortes pressions, il n'a pas encore été possible d'élever la réunion parlementaire de la session de la Commission de la condition de la femme au rang de réunion officielle (les efforts se poursuivent)
4.1.8	Elaboration et adoption d'un nouvel accord de coopération	L'accord de coopération représente effectivement une valeur ajoutée par rapport à l'ancien	Projet présenté à l'ONU. Travail en cours, les consultations se poursuivent
<i>4.2 Contrôle parlementaire effectif de l'OMC et des négociations internationales sur le commerce</i>			
4.2.1	Organisation, avec le Parlement européen, d'une session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC à Genève	Nombre de parlementaires, d'organisations internationales et de missions permanentes à Genève participant à la session; qualité et profondeur des débats	La session 2015 s'est tenue les 16 et 17 février, dans les locaux de l'OMT. Elle a réuni plus de 350 participants et observateurs de 65 pays et 11 organisations internationales, dont 157 parlementaires.
4.2.2	Accueil d'au moins une réunion du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	Assistance nombreuse à la réunion; audition du Directeur général de l'OMC; débat de fond; décisions de poids	L'UIP a accueilli deux réunions du Comité de pilotage, en février et octobre, respectivement. Ces deux réunions ont attiré de nombreux participants.
4.2.3	Organisation d'une réunion parlementaire dans le cadre de Forum public annuel de l'OMC	Nombre de parlementaires présents, notamment d'autres régions que l'Europe; qualité et profondeur du débat	La réunion parlementaire au Forum de l'OMC s'est tenue le 30 septembre, sur le thème "Réduire les coûts du commerce : pourquoi il est capital de prendre rapidement des mesures législatives sur l'Accord sur la facilitation des échanges".

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015		
PRODUITS	Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<b>5. Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement</b>		
<i>5.1 Tous les parlements encouragent à agir sur les OMD et contribuent à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015</i>		
5.1.1	Faire en sorte que la gouvernance soit incluse dans le programme de développement pour l'après-2015	Des documents clés issus des négociations font état de l'inclusion de la gouvernance dans le programme pour l'après-2015
		<p>Modèle de résolution parlementaire sur les ODD préparé et distribué à l'Assemblée de l'UIP et dans d'autres enceintes.</p> <p>Feuille de route régionale sur l'engagement vis-à-vis des ODD et leur mise en œuvre convenue par les parlements d'Europe centrale et orientale à l'occasion d'un séminaire régional de l'UIP accueilli par le Parlement roumain. Des parlementaires de neuf pays de la région ont assisté à la réunion.</p> <p>Participation active tout au long de 2015 aux négociations mondiales sur les ODD</p> <p>Notes d'orientation régulières préparées et distribuées aux parlements</p> <p>Objectif 16 (sur la gouvernance) adopté, qui appelle à la mise en place d'institutions efficaces et responsables à tous les niveaux</p>
<i>5.2 Les parlements agissent dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile</i>		
5.2.1	Renforcer l'action parlementaire sur la santé maternelle, néonatale et infantile, en particulier dans les pays où la mortalité maternelle et infantile est élevée	<p>Nombre d'activités menées aux niveaux national et régional pour que les engagements pris dans ce domaine soient tenus; nombre d'activités visant à renforcer la capacité des parlementaires à régler les problèmes relatifs aux programmes et les problèmes légaux et financiers faisant obstacle aux progrès dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile dans leurs pays; nombre de stratégies parlementaires élaborées sur le sujet avec l'aide de l'UIP</p>
		<p>L'UIP a exprimé son adhésion à la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) afin de promouvoir le rôle des parlements dans l'amélioration de la santé de ces derniers.</p> <p>Des séminaires de formation sur la reddition de comptes en matière budgétaire ont été organisés au Zimbabwe et aux Philippines. Chaque séminaire était consacré à cinq pays de la région.</p> <p>Au Rwanda, tenue d'une formation en matière budgétaire sur la santé sexuelle et génésique et d'une séance d'information sur le projet de loi relatif à la santé génésique. Le Parlement rwandais a également organisé des consultations multipartites et une visite de contrôle au niveau communautaire sur le rôle de l'état civil et des statistiques pour améliorer l'accès aux services de santé et les résultats en matière de santé. La mobilisation communautaire a été assurée par le biais d'une réunion consultative avec des adolescents et des jeunes sur l'accès aux services de santé sexuelle et génésique dans les établissements scolaires. Plusieurs parlementaires ont participé à des émissions sur les ondes de dix stations de radio privées communautaires et rurales sur le thème de l'accès aux services de santé sexuelle et génésique ouverts aux jeunes dans les zones rurales. Plusieurs parlementaires sont entrés en contact avec des éditeurs nationaux pour discuter du lien entre la santé maternelle, néonatale et infantile et l'éducation.</p>

			<p>En Ouganda, le Parlement a examiné sa stratégie de plaider pour la santé maternelle, néonatale et infantile et a formulé des recommandations pour la prochaine stratégie qui sera élaborée sur cette question. Une campagne médiatique sur la santé maternelle, néonatale et infantile et un atelier de sensibilisation en matière budgétaire ont également été organisés avec le Parlement ougandais.</p> <p>Au Lesotho, l'UIP et le Parlement ont entamé l'examen de l'action parlementaire sur les ODD relatifs à la santé. Au terme de l'examen, des recommandations seront faites en faveur de l'action parlementaire sur les ODD.</p> <p>Au Bangladesh, les parlementaires ont assisté à une formation sur les principaux facteurs qui sous-tendent le mariage des enfants et sur l'importance d'améliorer l'état civil et les statistiques. Ils se sont rendus par la suite dans un district où le taux de mariage des enfants est élevé et ont ainsi pu échanger avec quelque 5 000 personnes sur les effets néfastes du mariage des enfants. Les parlementaires et le personnel du Parlement bangladais ont participé à des séminaires de formation sur la reddition de comptes en matière budgétaire organisés conjointement par l'UIP, l'OMS et d'autres partenaires, et mettent actuellement en œuvre un plan de travail sur la santé maternelle, néonatale et infantile en lien avec cette manifestation.</p>
5.2.2	Favoriser les activités de sensibilisation et l'élaboration de politiques dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile	Production d'une étude sur les effets de la loi sur un aspect de la santé; production de rapports et de documents recensant les bonnes pratiques parlementaires; contribution apportée aux rapports du Groupe d'examen indépendant d'experts (iERG), du Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile (PMNCH) et à d'autres rapports établis en application de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant	<p>Une étude intitulée <i>Child Marriage Legislation in 37 Asia-Pacific Countries</i> (La législation relative au mariage des enfants dans 37 pays d'Asie-Pacifique) a été finalisée conjointement par l'UIP et l'OMS.</p> <p>Préparatifs en cours avec l'OMS en vue d'une étude de cas sur le mariage des enfants au Bangladesh.</p> <p>L'UIP a facilité la communication d'observations d'experts de l'OMS sur le projet de l'Ouganda relatif à la santé maternelle, néonatale et infantile et le projet de loi du Kenya relatif à la santé génésique.</p> <p>Contribution au rapport 2015 de l'iERG.</p> <p>L'UIP a organisé une contribution parlementaire aux consultations sur la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Des manifestations parallèles visant à consulter et informer les parlementaires sur la Stratégie mondiale ont également été organisées lors des deux Assemblées de l'UIP de 2015.</p> <p>Le Secrétaire général de l'UIP a participé à une manifestation sur la santé maternelle, néonatale et infantile organisée par le Secrétaire général de l'ONU. Il a également participé au petit-déjeuner de travail sur la responsabilisation ainsi qu'à d'autres manifestations de haut niveau sur la santé maternelle, néonatale et infantile organisées à l'ouverture de l'Assemblée générale de l'ONU.</p>

<i>5.3 Les parlements encouragent la riposte au VIH/sida</i>			
5.3.1	Les parlementaires portent une attention accrue aux problèmes posés par l'épidémie et la riposte au VIH, en particulier aux inégalités dans l'accès au traitement	Organisation de deux activités en faveur du dialogue et du renforcement des capacités; les parlements des principaux pays touchés se mobilisent pour l'accès des enfants au traitement	En coopération avec la fondation Elizabeth Glaser Pediatric AIDS, des séances d'information sur l'accès des enfants au traitement contre le VIH ont été organisées à l'attention des membres de l'Assemblée législative est-africaine  A la demande du Président du Parlement kirghize, des observations ont été fournies sur un projet de loi.
5.3.2	Eléments probants recueillis, rassemblement d'une documentation et accroissement du savoir sur l'action que les parlements doivent mener pour élargir l'accès au traitement du VIH	Production d'une étude sur les bonnes pratiques parlementaires. Réunion parlementaire au Fonds mondial. L'UIP présente son travail et ses conclusions à au moins un forum majeur, régional ou international; bases de données enrichies	Un guide à l'usage des parlementaires pour élargir l'accès au traitement du VIH a été produit en coopération avec l'ONUSIDA.  Le Secrétaire général de l'UIP a prononcé une allocution à la réunion de haut niveau sur le rôle des hommes et des adolescents de sexe masculin pour accélérer l'éradication du sida.
<i>5.4 Les Parlements contribuent à la coopération au développement et contrôlent l'efficacité de l'aide</i>			
5.4.1	Cartographie des structures veillant à l'efficacité de l'aide et contribution des parlements à l'amélioration de la coopération au développement	Les structures veillant à l'efficacité de l'aide sont cartographiées dans certains pays développés et en développement	L'UIP a mis en place des points focaux dans une douzaine de parlements pour participer à l'exercice de suivi mondial du GPEDC. Les points focaux prendront part aux structures de dialogue des pays relatives à la coopération au développement.
5.4.2	Participation aux réunions du Comité directeur du Partenariat mondial et apport d'une contribution des parlements et des organisations parlementaires	Une contribution est apportée au cadre de suivi de l'après-Busan et les préoccupations des parlements y sont prises en compte	Le Secrétaire général de l'UIP ou ses représentants ont participé aux réunions du Comité directeur qui ont eu lieu pendant l'année. Dans le cadre d'un nouveau groupe de travail établi au sein du Comité directeur, l'UIP a largement contribué à approfondir le partenariat mondial dans les pays en fonction des critères définis dans sa propre note d'orientation sur les politiques en matière d'aide.
5.4.3	Participation à l'établissement des ordres du jour, à l'élaboration des recommandations finales des sections du FCD et présence à leurs réunions	Mesure dans laquelle les préoccupations des parlements sont prises en compte dans les résultats du FCD	L'UIP a contribué à l'ordre du jour de deux symposiums du FCD (République de Corée et Ouganda) pendant l'année et a organisé une délégation parlementaire à chaque réunion. Les contributions de la communauté parlementaire sur le rôle catalyseur de l'aide et sur les partenariats public-privé en particulier ont été prises en compte dans les rapports finals.
<i>5.5 Les parlements prennent en compte le dérèglement climatique et ses conséquences dans le budget et les lois de leur pays</i>			
5.5.1	Organisation d'une réunion parlementaire à la 21 <sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la CCNUCC	Assistance nombreuse à la réunion; débat de fond; mesure dans laquelle les préoccupations des parlements sont prises en compte dans les décisions de la Conférence	684 participants de 90 pays et 24 organisations internationales, dont 329 parlementaires, ont participé à la réunion parlementaire de Paris organisée à l'occasion de la COP21. Cette réunion a été le plus grand événement de cette nature jamais organisé.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015		
PRODUITS	Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<b>6. Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits</b>		
<i>6.1 Les parlements sont mieux à même d'œuvrer pour la réconciliation dans les situations d'après-conflit</i>		
6.1.1	Le Parlement participe davantage à la prévention des conflits et aux processus de réconciliation nationale	Nombre de parlementaires, hommes et femmes, participant aux visites sur le terrain; nombre de citoyens, hommes et femmes, venus recevoir les visiteurs et mieux informés des travaux du Parlement
		Trois visites de terrain ont été organisées pour assurer le suivi de la Conférence régionale de Côte d'Ivoire sur le rôle du parlement dans la prévention et la gestion des conflits survenus en 2013. Les visites ont eu lieu du 16 au 18 août à Divo, du 19 au 22 août à Sakassou et du 20 au 23 décembre, respectivement dans le Sud, le centre et le sud-est de la Côte d'Ivoire. Au cours de ces visites, les parlementaires ont transmis un message de paix en vue de consolider le processus de paix mis en place suite à la crise socio-politique survenue après l'élection présidentielle de 2010.
6.1.2	Dialogue facilité entre le Parlement et l'Exécutif et/ou entre la majorité et l'opposition en vue d'une meilleure prise de décisions	Des parlementaires de sensibilités politiques différentes travaillent ensemble dans un esprit de tolérance; nombre de demandes reçues; degré de coopération entre la majorité et l'opposition; degré de coopération entre l'Exécutif et le Parlement
		Au Burundi, l'UIP a suivi de près la situation pendant l'année, notamment après les élections présidentielles et législatives controversées. Elle a travaillé à une stratégie et a proposé ses bons offices au Parlement pour parvenir à un règlement pacifique et participatif des différends. Initialement prévue pour décembre 2015, la mission a été reportée à février 2016.
6.1.3	Organisation d'activités destinées à établir ou à renforcer le cadre légal du Parlement	Adoption et mise en œuvre de dispositions constitutionnelles et légales s'appliquant au Parlement; nombre de parlementaires (des deux sexes) prenant part aux activités de renforcement des capacités
		L'Assemblée législative nationale de Thaïlande a sollicité le soutien de l'UIP au cours du processus de rédaction de la Constitution. Une mission de haut niveau était prévue pour décembre 2015, mais a finalement été repoussée pour se dérouler fin février 2016.
<i>6.2 La diplomatie parlementaire sert à favoriser la prévention et le règlement des conflits</i>		
6.2.1	Organisation de missions sur le terrain pour faciliter le dialogue entre les parties au conflit	De hauts responsables des deux parties au conflit reçoivent la mission de l'UIP; expression de la volonté politique de poursuivre le dialogue; nombre d'hôtes des deux sexes participant à la visite; activités de suivi après la mission; débats au Parlement
		Deux sessions fructueuses du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient : l'une en mars à Hanoi et l'autre en octobre à Genève. La seconde a bénéficié de la contribution d'experts du système des Nations Unies (CTED) et de la société civile (GCERF). Le Secrétaire général a poursuivi ses efforts en vue de promouvoir le dialogue intercoréen en se rendant en mission à Pyongyang et Séoul fin avril/début mai et est demeuré actif sur le dossier syrien.
<i>6.3 Les parlements agissent pour empêcher des acteurs non étatiques d'acquiescer des ADM (en vertu de la résolution 1540 du Conseil de sécurité)</i>		
6.3.1	Note d'orientation à l'usage des parlementaires servant d'outil de sensibilisation	Des parlementaires de plusieurs pays auront réagi favorablement à la note d'orientation
		Aucun financement disponible. Un budget beaucoup plus important avait été prévu initialement, en prévision d'une importante subvention de l'ONU pour les travaux sur les armes de destruction massive; la subvention a finalement été d'un montant moins élevé pour les produits du point 6.3.3.

6.3.2	Enquête menée auprès des parlementaires pour connaître leurs vues sur les ADM et évaluer les progrès faits en matière de sensibilisation	Nombre de réponses à l'enquête et score total obtenu	Aucun financement disponible (voir point 6.3.1 ci-dessus)
6.3.3	Deux ateliers, l'un national, l'autre régional, organisés pour passer en revue les lois en vigueur sur les ADM et étudier les réformes à entreprendre pour améliorer le cadre législatif	Participation de parlementaires aux réunions et recommandations indiquant les principales réformes législatives à entreprendre	Financement disponible pour organiser un atelier régional visant à promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération des armes de destruction massive au profit d'acteurs non étatiques. L'atelier devait se tenir à Alger (Algérie) en décembre 2015. Néanmoins, la manifestation a été reportée à février 2016 en Côte d'Ivoire en raison de la forte charge de travail imprévue concernant les réformes constitutionnelles en Algérie.
6.3.4	Grâce à une assistance technique ciblée, les parlementaires sont mieux à même de traiter des questions des ADM	Les organes parlementaires compétents (commissions, services de recherche ou autres) sont mieux informés et produisent des textes de qualité sur la question (rapports, résolutions, projets de loi)	Aucun financement disponible (voir point 6.3.1 ci-dessus)
6.3.5	Des groupes de réflexion se réunissent et des parlementaires sont désignés comme interlocuteurs privilégiés dans les principaux parlements	Ces parlementaires dialoguent activement avec l'UIP en répondant à ses questions et en en posant et se révèlent capables de mobiliser d'autres collègues et de constituer des réseaux	Aucun financement disponible (voir point 6.3.1 ci-dessus)

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<i>7. Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres</i>			
<i>7.1 L'UIP se rapproche de son objectif d'universalité</i>			
7.1.1	Maintien des contacts avec les parlements non membres, notamment le Congrès américain et certains parlements des Caraïbes et du Pacifique Sud	Nombre d'échanges; ordre du jour des réunions; nombre de participants aux manifestations organisées à Washington, dans les Caraïbes et/ou le Pacifique Sud	Echanges réguliers avec des parlements non membres Réunion régionale convoquée par le Parlement néo-zélandais afin de renforcer la collaboration entre l'UIP et les parlements des petits Etats insulaires du Pacifique  Trois missions de l'UIP à Washington pour sensibiliser le Congrès des Etats-Unis et solliciter son soutien, nouveaux appuis identifiés
7.1.2	Augmentation du nombre de Membres	Nombre de demandes d'affiliation ou de réaffiliation; nombre de nouveaux Membres	Fidji a rejoint l'UIP en octobre 2015, portant à 167 le nombre de parlements Membres.  Poursuite de la coopération avec l'Egypte; suite aux élections de fin 2015, le nouveau Parlement a présenté une demande officielle pour rejoindre l'UIP à l'Assemblée de Lusaka en mars 2016  Plusieurs parlements de petits Etats insulaires ont assisté aux Assemblées de l'UIP en qualité d'observateurs, en vue d'une éventuelle affiliation future
<i>7.2 Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux Assemblées et activités de l'UIP</i>			
7.2.1	Les deux Assemblées de quatre jours organisées par l'UIP en 2015 réunissent un grand nombre de participants pour des débats de fond	Niveau de participation; nombre d'interventions faites pendant l'Assemblée; documents finals de bonne tenue et d'actualité	Forte participation, à la fois en termes de fréquentation et de taille des délégations, et nombreuses interventions aux Assemblées. Plus de 70 % des délégations participantes dirigées par des Présidents ou vice-Présidents de parlement.  Résolutions de fond et résultats très pertinents à l'issue des débats généraux sur les thèmes "ODD : passer des mots à l'action" (Assemblée de Hanoï) et "Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral" (session d'octobre à Genève)
7.2.2	Les délégations comptent des membres des commissions parlementaires compétentes pour traiter des questions à l'ordre du jour de l'Assemblée	Composition des délégations; nombre d'interventions dans les délibérations de l'Assemblée	Le système d'enregistrement en ligne a permis d'obtenir une idée plus précise du travail des commissions au Parlement  Echanges animés lors du débat général, des Commissions permanentes et autres séances; meilleure gestion du temps nécessaire pour permettre à toutes les délégations de prendre la parole

7.2.3	Le document final des conférences de l'UIP est pragmatique; les suites données aux résolutions de l'UIP sont mesurables	Pertinence des documents finals adoptés par l'UIP au regard des sujets abordés  Suivi et mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée; rapports sur les initiatives de suivi	Documents finals très pertinents, questions d'actualité de première importance pour les parlements et la communauté internationale en général  Efforts en cours pour améliorer l'établissement de rapports
7.2.4	Les contributions aux débats témoignent d'une plus grande sensibilité des parlementaires au genre	Documents finals plus sensibles au genre; apport de la Réunion des femmes parlementaires	Contribution régulière et substantielle reçue de la Réunion des femmes parlementaires, qui alimentent les résultats globaux des Assemblées de l'UIP (résolutions et autres décisions)
<i>7.3 L'UIP parvient à une cohérence et à une efficacité plus grandes dans la coopération parlementaire mondiale</i>			
7.3.1	Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement couronnée de succès en 2015	Nombre de Présidents de parlement présents; ordre du jour de la Conférence et sa présentation aux Nations Unies	Conférence mondiale des Présidents de parlement très fructueuse, précédée de la Dixième Réunion des Présidentes de Parlement. 137 Présidents de parlement et dirigeants de 18 organisations parlementaires – régionales et autres – présents  Déclaration finale adoptée par consensus et présentée au Sommet de l'ONU en septembre
7.3.2	Coopération plus étroite entre l'UIP et les autres organisations parlementaires	Nombre d'organisations parlementaires, régionales et autres, assistant aux réunions de l'UIP; nombre d'instances parlementaires se servant des résolutions et des rapports de l'UIP dans leurs travaux; nombre de manifestations organisées en commun	Augmentation constante du nombre d'organisations régionales et autres associées à l'UIP (Membres associés ou observateurs permanents) présentes aux Assemblées de l'UIP  Pourparlers pour organiser au moins deux manifestations conjointes en 2016 (avec le Parlement latino-américain et le Forum parlementaire des Grands Lacs)
7.3.3	Les groupes géopolitiques contribuent davantage à l'élaboration des politiques de l'UIP	Nombre de réunions des groupes géopolitiques Réunion conjointe avec les Bureaux des Commissions permanentes. Les candidats présentés par les groupes géopolitiques sont ventilés par sexe et par âge	Réunions des groupes géopolitiques régulièrement organisées lors des Assemblées de l'UIP. Des réunions conjointes avec les présidents des groupes géopolitiques sont régulièrement organisées, avec pour objectif d'améliorer la contribution de ces groupes à la politique globale de l'UIP  Le système d'enregistrement en ligne permet de répertorier les participants (et candidats) par sexe et par âge. Les membres des Bureaux des Commissions permanentes sont actuellement (ré)élus, la nouvelle répartition des présidents devant être connue d'ici mars 2016
<i>7.4 L'UIP met en œuvre des réformes structurelles; les Membres sont plus nombreux à mieux donner suite et effet à ses résolutions</i>			
7.4.1	Résolutions des Assemblées plus concentrées et plus pratiques	Nombre de Parlements membres reprenant les résolutions de l'UIP à l'échelle nationale	Efforts en cours, en coopération avec les Parlements membres, pour les aider à mieux s'acquitter de leur obligation statutaire de faire rapport
7.4.2	Travail plus efficace et plus visible accompli par les Bureaux des Commissions	Nombre de réunions, présence des membres des Bureaux	Les Bureaux affinent leurs modalités de fonctionnement pour renforcer l'efficacité et la visibilité de leur travail



7.4.3	Les Membres participent aux travaux de l'UIP, de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes en meilleure connaissance de cause	Séminaire d'information annuel sur l'UIP; nombre de secrétaires participant au séminaire	18 fonctionnaires parlementaires ont participé au Séminaire d'information 2015 de l'UIP au Siège de l'Organisation à Genève. Session de fond animée dont les résultats ont été jugés satisfaisants par les participants (parité parfaite)
7.4.4	Meilleure coordination entre les Commissions permanentes et les groupes géopolitiques	Séance technique conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des Commissions permanentes au début de chaque Assemblée	Réunion conjointe très appréciée par l'ensemble des participants; il a été demandé que la réunion conjointe soit institutionnalisée en tant que composante habituelle à chaque Assemblée de l'UIP
7.4.5	Etablissement et exécution de programmes de travail plus complets par les quatre Commissions permanentes	Au cours de séances techniques, les Commissions permanentes passent en revue les activités, procèdent à des échanges sur les bonnes pratiques et évaluent les initiatives de suivi prises par les Membres	Les Commissions permanentes ont commencé à inclure dans leur programme de travail des examens réguliers concernant la mise en œuvre des résolutions antérieures  Les comptes rendus analytiques tiennent compte des bonnes pratiques et assurent le suivi des mesures prises par les parlements
7.4.6	Les Bureaux des Commissions permanentes effectuent des missions sur le terrain, établissent et remettent des rapports et rendent compte des bonnes pratiques et de la mise en œuvre des résolutions de l'UIP	Nombre de réunions; présence des membres des Bureaux; missions sur le terrain organisées	Les Bureaux des Commissions permanentes se sont réunis de manière régulière pendant les Assemblées et se sont efforcés de maintenir la communication entre les séances  Les Bureaux n'ont organisé aucune mission sur le terrain en 2015, des travaux sont en cours en vue d'éventuelles missions futures
7.4.7	Bon fonctionnement et meilleure homogénéité du Forum des jeunes parlementaires	Deux réunions annuelles du Forum; nombre de jeunes parlementaires assistant aux Assemblées de l'UIP et occupant des postes à l'UIP	Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni de manière régulière et est devenu l'une des structures les plus actives de l'UIP
7.4.8	Les Membres rendent mieux compte de leurs activités	Nombre de rapports annuels reçus; nombre de recommandations suivies par les Membres	En coopération avec les groupes géopolitiques, des efforts sont en cours pour améliorer l'obligation annuelle d'établissement de rapports par les Membres
7.4.9	Examen productif par les Commissions permanentes de l'état de la mise en œuvre	Réunions des Commissions permanentes consacrées à l'examen de la mise en œuvre	Chaque Commission permanente a consacré au moins une séance dans l'année à l'examen de la mise en œuvre, en communiquant leurs conclusions dans leurs rapports à l'Assemblée et dans les comptes rendus analytiques des débats

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<b>8. Mettre l'UIP en valeur</b>			
<i>8.1 Le site Internet de l'UIP est un outil moderne, dynamique et riche en informations sur les parlements et la démocratie, qui contribue à renforcer le statut de l'UIP</i>			
8.1.1	Rationalisation de la gestion des données en ligne sur les activités et les Membres de l'UIP	Gestion centralisée des données de l'UIP aux fins de leur utilisation sur le site Internet de l'UIP	L'UIP a continué à fournir et à référencer des données actualisées sur ses Parlements membres par son site ipu.org. Début du travail de refonte de Parline.
8.1.2	Mise en place du système de gestion du contenu du site Internet	Contenu du site Internet géré par le nouveau système	En suspens dans l'attente d'un accord avec les Emirats arabes unis
8.1.3	Création d'un système d'enregistrement en ligne compatible et valable pour toutes les réunions de l'UIP	Les participants aux réunions de l'UIP pourront s'enregistrer en ligne au lieu de recourir au fax et au courrier électronique	En suspens dans l'attente d'un accord avec les Emirats arabes unis
8.1.4	Définition du graphisme – couleurs, illustrations et présentation générale	La conception graphique du nouveau site Internet de l'UIP est achevée	L'aspect graphique et le mode de navigation du nouveau site ipu.org ont été définis. La structure et l'architecture du site ont été élaborées.
8.1.5	Création complète d'un nouveau contenu pour le site Internet	Les nouveaux matériels et outils destinés à informer et à retenir les visiteurs du site sont prêts	90 % du contenu écrit ont été révisés, dont 25 % ont finalisés et 15 % traduits.
8.1.6	Affinement de la programmation Internet	Les nouveaux matériels et outils destinés à informer et à retenir les visiteurs du site sont prêts	En suspens dans l'attente d'un accord avec les Emirats arabes unis
8.1.7	Migration du contenu existant sur le nouveau site Internet	Le nouveau site Internet donne des informations complètes, notamment historiques sur l'UIP	En suspens dans l'attente d'un accord avec les Emirats arabes unis
8.1.8	Les bases de données concernant les contacts du courrier électronique sont déplacées sur le nouveau service mailchimp et intégrées à ipu.org	Les utilisateurs pourront s'inscrire en ligne à des réunions de l'UIP, s'abonner à des produits et mettre à jour leur profil	En suspens dans l'attente d'un accord avec les Emirats arabes unis
8.1.9	L'hébergement externe du nouveau site ipu.org est mis en place	Hébergement externe solide et fiable pour tous les services en ligne de l'UIP avec un temps de disponibilité de 99,9 %	En suspens dans l'attente d'un accord avec les Emirats arabes unis
8.1.10	Les services techniques du nouveau site ipu.org sont organisés de manière à assurer un fonctionnement continu du site Internet	Le nouveau site ipu.org et les bases de données pourront être enrichis après le lancement, en fonction des réactions des utilisateurs	En suspens dans l'attente d'un accord avec les Emirats arabes unis
8.1.11	Le site ipu.org est valorisé par l'exploitation de services supplémentaires liés au web	Le nouveau site ipu.org et les bases de données pourront être enrichis après le lancement, en fonction des réactions des utilisateurs	En suspens

8.1.12	Une formation est dispensée sur le nouveau système de gestion du contenu	Les administrateurs de l'UIP peuvent utiliser le nouveau système de gestion du contenu et suggérer des améliorations	En suspens
8.1.13	Un système moderne de gestion des relations avec les clients est mis en place pour centraliser les contacts de l'UIP	Phase I de la gestion des relations avec les clients : les contacts de l'UIP sont déplacés sur un seul système pour faciliter la gestion, les mises à jour et le partage d'informations	En suspens
<i>8.2 Création de produits d'information utiles et faciles d'emploi</i>			
8.2.1	Des e-bulletins sur l'UIP et ses activités paraissent chaque mois en anglais, en français et en espagnol	Nombre d'e-bulletins et d'articles rassemblés dans ces bulletins, publiés dans les trois langues et distribués ponctuellement	12 e-bulletins produits, regroupant près de 120 articles.
8.2.2	Les Membres et d'autres publics cibles sont informés des activités et des finances de l'UIP en 2014	Rapport annuel 2015 produit en anglais, en français et en espagnol	Rapport annuel 2015 produit dans les trois langues et présenté à la date prévue lors de la 132 <sup>ème</sup> Assemblée à Hanoï.
8.2.3	Documentation audiovisuelle sur les activités de l'UIP	Des vidéos sont fournies aux télédiffuseurs et mises à disposition des outils collectifs de l'UIP	Des montages vidéo sur la 133 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP ont été distribués à plusieurs chaînes de télévision pour être diffusés dans les programmes d'information. Des séquences vidéo de la Conférence des Présidents de parlement ont également été distribuées aux télédiffuseurs.
8.2.4	L'usage de photos appropriées rend dynamiques et attractifs le site Internet et les publications de l'UIP	Contenu du site Internet et des publications de l'UIP illustré par des images appropriées	Le site ipu.org et les publications sont attrayants visuellement et dynamiques, les images jouant un rôle essentiel pour informer les utilisateurs et les lecteurs sur les questions traitées par l'UIP et sur l'Organisation.
8.2.5	L'utilisation d'un matériel de communication à l'échelle de l'Organisation contribue à donner une identité visuelle à l'UIP et à étendre sa renommée	Nombre de bannières, affiches enroulables, drapeaux, casquettes, t-shirts, dossiers de presse, etc., de l'UIP imprimés	Les drapeaux, drapeaux de table, bannières, t-shirts et autres articles de l'UIP ont contribué à renforcer l'image de marque des diverses manifestations organisées par l'UIP à travers le monde.
<i>8.3 L'UIP recentre sa politique de communication sur les grands médias mondiaux et une diffusion ciblée</i>			
8.3.1	L'UIP est plus présente et plus visible dans les médias hispanophones et arabophones	Nombre d'articles produits et distribués aux médias hispanophones et arabophones dans le monde	Tous les communiqués de presse de l'UIP ont été traduits et distribués en espagnol et plus de 50 % des communiqués de presse ont été produits en arabe. Les produits en arabe ont enregistré un taux d'ouverture record.
8.3.2	La diffusion du matériel de communication entraîne un élargissement des contacts avec les médias et d'autres partenaires	Les listes de diffusion par courrier électronique s'allongent	Les listes de diffusion de l'UIP pour les produits de la communication se sont enrichies de plus de 3 000 adresses
8.3.4	La veille médiatique permet de juger du succès des efforts de communication	L'UIP est mentionnée dans les médias à travers le monde	Au moins 16 400 articles relatifs à l'UIP ont été publiés en ligne sur un nombre limité de sites Web en accès libre, record des statistiques de veille médiatique sur l'UIP.
8.3.5	La communication avec les médias porte en priorité sur des sujets et des événements d'importance stratégique	Visibilité de l'UIP dans les médias nationaux et internationaux	Entre 250 et 300 interviews et séances d'information pour les médias ont été organisées avec des médias et télédiffuseurs nationaux, régionaux et mondiaux.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<i>9. Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne</i>			
<i>9.1 L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes</i>			
9.1.1	Un Comité exécutif performant	Le Comité exécutif s'acquitte de ses fonctions pendant ses deux sessions ordinaires en 2015; amélioration de la mémoire institutionnelle	Succès de la 271 <sup>ème</sup> session à Hanoï en mars et de la 272 <sup>ème</sup> session à Genève en octobre. Comptes rendus analytiques produits et distribués aux Membres lors des deux sessions. Toute première visite de terrain du Comité exécutif au CERN en octobre.
9.1.2	Un Sous-Comité des finances performant	Deux réunions du Sous-Comité d'ici octobre 2015 plus quatre téléconférences en 2015; communications et rapports au Sous-Comité	Le Sous-Comité a organisé quatre réunions et une téléconférence jusqu'en octobre 2015, profitant de la présence des Membres à Genève venus traiter d'autres questions de l'UIP pour superviser le processus budgétaire. Le Sous-Comité a fait rapport au Comité exécutif à chaque séance.
9.1.3	L'UIP dotée d'une stratégie de mobilisation des ressources	La stratégie de mobilisation des ressources de l'UIP figure sur le site Internet Les nouvelles perspectives de financement sont recensées et mises à profit	En 2015, de nouvelles ressources ont été mobilisées auprès de donateurs, habituels ou nouveaux. Ces ressources ont amené le financement volontaire de l'UIP à un niveau record et permettent d'envisager un meilleur financement des activités en 2016.
<i>9.2 L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et applique une gestion axée sur les résultats</i>			
9.2.1	Tableau matriciel de l'UIP pour 2015	Le tableau matriciel est observé tout au long de l'année 2015; examen intermédiaire d'ici août 2015	Le tableau matriciel a été observé et a fait l'objet d'un rapport en 2015 et a été utilisé comme base pour le rapport annuel. Celui de 2016 a été élaboré dans le cadre de l'établissement du plan et budget 2016
9.2.2	Systèmes efficaces d'établissement du budget et de présentation des informations financières	Nouveaux rapports financiers disponibles pour tous les cadres du Secrétariat; accès à distance pour le personnel des finances Le Bureau de NY est relié aux systèmes financiers	Un nouvel ensemble de rapports financiers a été élaboré à l'intention des responsables de programme et mis à leur disposition pour leur permettre de suivre en résumé et en détail l'évolution des finances de leur programme par centre de coût. Le Bureau de NY a maintenu un lien indirect avec le système financier grâce à Internet et à la célérité du système.
9.2.3	Application du mécanisme d'évaluation du personnel	Tous les collaborateurs auront été évalués d'ici décembre 2015; pourcentage du personnel évalué : 100 %	Le cycle s'est terminé avec un rapport écrit et signé pour chaque évaluation. Tous les membres du personnel ont eu leurs prestations évaluées
9.2.4	Formation ciblée du personnel	Tous les collaborateurs ont communiqué leurs besoins de formation d'ici juin 2015 Pourcentage des formations suivies d'ici décembre 2015 par rapport à l'objectif	Les besoins de formation ont été satisfaits en tenant compte des contraintes budgétaires, comme en témoignent les évaluations des prestations individuelles

<i>9.3 L'UIP intègre systématiquement la parité hommes/femmes dans toute l'Organisation</i>			
9.3.1	Lignes directrices sur l'intégration de la dimension de genre	Elles entrent en application en 2015	Un plan d'action pour l'intégration de la dimension de genre à l'UIP a été élaboré par le Groupe du partenariat entre hommes et femmes. Mise en œuvre amorcée en 2015. Des outils sont en cours d'élaboration, en coordination avec les travaux menés pour soutenir une approche fondée sur les droits de l'homme.
<i>9.4 L'UIP adopte, dans ses travaux, une démarche fondée sur les droits</i>			
9.4.1	Lignes directrices pour une démarche fondée sur les droits	Elles entrent en application en 2015	Des consultants ont organisé une formation sur les droits de l'homme à l'attention du personnel de l'UIP et ont progressé vers la définition des prochaines étapes qui permettront de doter l'Organisation d'une approche fondée sur les droits de l'homme.